

**PROCES VEBRAL DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 21 FEVRIER 2013**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire.

La séance est ouverte à 19 h 10

Etaient présents :

M. KERN, Maire, M. VUIDEL, Mme BERLU, MM. PERIES, LEBEAU, BRIENT, Mmes MALHERBE, RABBAA, M. CLEREMBEAU, Mme PLISSON, M. AMSTERDAMER, Mme AZOUG, Adjoints au Maire, Mmes PENNANECH-MOSKALENKO, PEREZ, MM. BENDO, ASSOHOUN, SEGAL-SAUREL, ZANTMAN, BADJI, Mme KERN, Mme RAGUENEAU-GRENEAU (*jusqu'à 23 h*), M. BIRBES, Mme GHAZOUANI-ETTIH (*jusqu'à 22 h*), M. YAZI-ROMAN (*jusqu'à 23 h 30*), Mme BEN KHELIL, MM. THOREAU (*jusqu'à 23 h 35*), WOLF, HENRY, Mme EPANYA, BEN CHERIF, Mme ROSINSKI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

M. SAVAT	Adjoint au Maire	Qui donne pouvoir à	M. KERN
Mme TOULLIEUX	Conseillère Municipale	d°	Mme PEREZ
Mme ARCHIMBAUD	d°	d°	M. VUIDEL
Mme NOUAILLE	d°	d°	M. BRIENT
Mme NGOSSO	d°	d°	Mme AZOUG
M. GODILLE	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. CODACCIONI	d°	d°	Mme BERLU
M. NEDAN	d°	d°	M. LEBEAU
Mme GHAZOUANI-ETTIH	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSINSKI ( <i>à partir de 22 h</i> )
M. TOUPOUSSANT	Conseiller Municipal	d°	M. HENRY

Étaient absent(e)s :

Mmes HAMADOUCHE, BENISTY, SAINTE-MARIE

Secrétaire de séance : M. YAZI-ROMAN

## ORDRE DU JOUR

N°2013.02.21.01 Adoption par le Conseil Municipal du Rapport de Développement durable 2012

### Département Ressources

- Direction des Finances

N°2013.02.21.02 Débat d'Orientation Budgétaire

- Direction des Ressources juridiques et administratives

N°2013.02.21.03 Marché de fourniture de fioul domestique pour les batiments appartenant à la Ville de Pantin années 2013-2014-2015

N°2013.02.21.04 Avenant n°1 au marché concernant l'aménagement du Relais Assistantes Maternelles rue Victor Hugo

N°2013.02.21.05 Avenant n°2 au Marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la démolition de plusieurs immeubles d'habitation (Habitat dégradé) à Pantin

### Département Développement urbain durable

- Direction de l'Aménagement

N°2013.02.21.06 Protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers entre l'AFTRP, la communauté d'agglomération Plaine Commune, les communes d'Aubervilliers et de Pantin

N°2013.02.21.07 Grand Projet de Quartier des Quatre Chemins / Convention Régionale de renouvellement urbain / Autorisation du Maire à déposer des dossiers de demandes de subvention auprès de la Région concernant le parc Diderot

- Direction de l'Urbanisme

N°2013.02.21.08 Approbation de la modification n°3 du PLU de la Ville de Pantin

### Département Patrimoine et Cadre de vie

N°2013.02.21.09 Avis du Conseil Municipal concernant une demande d'autorisation d'exploiter une thermofrigopompe sur nappe d'eau souterraine à partir de cinq forages géothermiques à l'yprésien pour la réalisation de la Cité des Métiers Hermès à Pantin

- Direction des Espaces publics

N°2013.02.21.10 Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) -Année 2011

N°2013.02.21.11 Dénomination d'une place dans la ZAC Centre Ville

### Département solidarités et Proximité

- Direction de l'Action sociale

N°2013.02.21.12 Convention de partenariat avec le Département pour la mise en oeuvre du Fonds Solidarité Logement.(FSL)

N°2013.02.21.13 Revalorisation des tarifs des repas servis dans les "espaces restauration" et dans le cadre du service du portage des repas

• **Direction de la Santé**

N°2013.02.21.14 Rapport 2011/2012 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH) de la Ville de Pantin

**Département Citoyenneté et Développement de la personne**

• **Direction du Développement culturel**

N°2013.02.21.15 Biennale International des Arts de la Marionnette 2013 : tarifs exceptionnels et avance de participation financière pour le Théâtre de la Marionnette à Pantin

N°2013.02.21.16 Convention de partenariat avec l'association "Cultures du Coeur"

N°2013.02.21.17 Convention avec l'établissement public Cité de la Musique pour la mise en place du projet Demos

• **Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique**

N°2013.02.21.18 Contrat d'objectifs 2013-2017 Ville de Pantin / Association "A Travers la Ville" et versement d'une subvention

N°2013.02.21.19 Convention relative à la mise en oeuvre du processus de verbalisation électroniques

N°2013.02.21.20 Convention d'objectifs médiation avec Pantin Habitat

**Direction Générale des Services**

• **Intercommunalité**

N°2013.02.21.21 Entente Aubervilliers-Pantin : Relance et élargissement du périmètre

• **Mission Environnement et Développement Durable**

N°2013.02.21.22 Adoption par le Conseil Municipal du principe d'engagement de la Ville de Pantin dans un Plan Climat Énergie Territorial

• **Médiature**

N°2013.02.21.23 et N°2013.02.21.24 Rapport d'activité de la médiature municipale / Charte des médiateurs des Collectivités Territoriales

• **Divers**

N°2013.02.21.25 Désignation d'un représentant du conseil municipal au conseil d'école de l'école maternelle Joliot Curie en remplacement de Mme Nadia AZOUG, 12<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

N°2013.02.21.26 Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Bourse du travail

• **Information**

N°2013.02.21.27 Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

• **Vœu**

N°2013.02.21.28 Vœu du Conseil Municipal de Pantin pour la restauration d'un taux réduit de TVA en faveur du logement social

N°2013.02.21.29 Vœu du Conseil Municipal de Pantin concernant la situation à PSA

M. KERN.- Je vous propose de commencer.

## N°2013.02.21.01 - ADOPTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012

M. KERN.- Je cède la parole à Philippe Lebeau.

M. **LEBEAU**.- La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement a introduit l'obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation du territoire en matière de développement durable.

MI.

Le décret d'application paru le 17 juin 2011 prévoit que le rapport « décrit, sous forme de synthèses, la situation en matière de développement durable à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire (tel que l'Agenda 21) ou prévus par un texte législatif ou réglementaire ». Le décret précise que le rapport doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées dans le code de l'environnement :

1. lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
2. préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. épanouissement de tous les êtres humains ;
4. cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;
5. dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

Le décret indique que le Rapport du Développement durable doit être présenté par le Maire lors du débat d'orientations budgétaires. Sa présentation doit faire l'objet d'une délibération.

Le rapport doit être mis à jour chaque année et présenté à la même époque lors du débat sur le projet de budget.

Au-delà de proposer un état des lieux de la situation du territoire en matière de développement durable, la rapport vient questionner chaque année les projets de la collectivité par rapport aux finalités du développement durable avant le vote définitif du budget.

Conformément au décret, le rapport se décline suivant le plan suivant :

Partie 1 : bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Partie 2 : bilan des actions conduites en matière de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

J'ai le plaisir de vous présenter pour la deuxième année consécutive le rapport du Développement durable pour la collectivité. Prévu par la loi Grenelle 2, ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante avant le débat d'orientation budgétaire.

Plus qu'un catalogue des actions menées par la municipalité dans le domaine du développement durable et qu'un récolement d'actions sur les trois piliers que sont l'environnement, l'économie et le social, vous trouverez dans ce rapport une cohérence de plus en plus grande. Vous comprendrez que je m'arrêterai principalement ce soir sur deux ou trois thèmes qui me sont chers. Les collègues ici présents pourront reprendre la main pour intervenir dans leur secteur.

Ce rapport très codifié doit faire apparaître les thèmes suivant :

- la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres vivants,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Je m'arrêterai en premier lieu sur la lutte contre les changements climatiques. Cela me permettra de vous parler en amont du document, des problèmes énergétiques et de la hausse prévue des prix de l'énergie qui ont déjà beaucoup augmenté. En effet, on constate dans le débat d'orientation budgétaire 2013 que les fluides ont augmenté de 417 000 €. C'est un axe de réflexion important pour notre collectivité qui doit trouver

des leviers d'économies substantielles et de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre. À ce titre, nous vous proposerons pour l'année 2013 le lancement du Plan climat énergie territorial qui est une obligation de la loi Grenelle pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Cela fera l'objet d'une deuxième note. Je ne citerai du deuxième item qu'un aspect très important à mes yeux : la préservation de la biodiversité et des milieux, avec comme action phare la suppression des produits phytosanitaires dans les espaces verts de la collectivité. C'est certes un enjeu environnemental, mais aussi un enjeu de santé publique pour les agents et les enfants qui fréquentent nos parcs.

Nous avons porté haut et fort l'item épanouissement de tous les êtres humains et nous poursuivrons la sensibilisation de tous les publics aux problématiques du développement durable. Sont indiqués les détails des actions qui ont été menées.

Aujourd'hui, nous accueillons le festival du film international de l'environnement co-organisé par la Région Île-de-France qui réalise un énorme travail de sensibilisation à ce titre. Ce festival a commencé ce matin par deux projections de huit dessins animés à destination des enfants de nos écoles. Nous avons été victimes du succès puisque, quand nous avons lancé l'appel à manifestation d'intérêt, un directeur d'école voulait y envoyer la totalité de son établissement. Nous avons dû faire des choix. 450 enfants des écoles de Pantin ont participé ce matin à ces projections très intéressantes à l'issue desquelles ils ont pu discuter avec les réalisateurs. Je ne doute pas que les pères de famille ici présents en entendront parler quand ils rentreront chez eux. Je pense que vous en entendrez parler Monsieur le Maire.

À la suite de ce rapport, nous avons essayé de mettre en lumière les enjeux du développement durable dans tous les secteurs, au travers des politiques publiques que nous menons. Je n'oublie pas les trois autres items que je ne développerai pas aujourd'hui. Il s'agit d'approuver ce rapport avant le débat d'orientation budgétaire.

**M. KERN.-** Y a-t-il des questions ?

**M. WOLF.-** Je voudrais poser une question sur les voies cyclables. Dans le principe, cela me semble bien mais dans la pratique, j'ai l'impression que ces voies sont très peu utilisées et qu'elles ont beaucoup ralenti la circulation des voitures. A-t-on des chiffres sur la fréquentation de ces voies cyclables ?

**M. LEBEAU.-** Je n'ai pas de chiffres en tête. Quand nous avons développé la rue du 8 mai qui était l'une des premières réalisations entre 2001 et 2008, nous avons entendu pis que pendre sur les suppressions de places de stationnement anarchiques, etc. Aujourd'hui, nous avons un maillage de près de 12 kilomètres de pistes cyclables dans la Ville de Pantin.

Il faut être clair, comme le schéma sur la mobilité d'Île-de-France nous y oblige, nous portons la volonté d'un meilleur partage des espaces publics dans la ville. En raison des obligations légales et de par notre volonté, nous avons à travailler sur des alternatives à l'usage de la voiture individuelle en ville. Au-delà du ressenti que l'on peut avoir, il y a aussi des problématiques légales que nous devons respecter. Ce sont aussi des enjeux environnementaux évidents parce que l'on circule très mal, cela engendre plus de pollution, de nuisances sonores, de maladies dues à des allergies.

Nous devons poursuivre ce travail conjointement avec la Région et le Département puisque le développement des transports collectifs en mode doux et les modes actifs font partie de cette politique environnementale responsable.

**M. SEGAL-SAUREL.-** Pour répondre à Michel Wolf, on voit certes peut-être peu de vélos sur les pistes cyclables mais y a-t-il des rues à Pantin où l'on voit peu de voitures ? C'est exactement pareil : dans certaines rues, il y a peu de voitures et sur certaines pistes cyclables, il y a peu de vélos mais il y en a malgré tout. Ces pistes servent. Je suis un grand utilisateur des pistes cyclables, notamment rue du 8 mai. Vous avez aussi la possibilité d'utiliser des pistes cyclables en sortant de chez vous, celles du canal ou de la rue Delizy.

**M. KERN.-** Nous n'avons pas de chiffres précis mais l'augmentation de l'utilisation du vélo est constante depuis dix ans. Elle était peut-être très confidentielle il y a dix ans. J'avais eu connaissance des chiffres d'utilisation du Velib' qui étaient en constante augmentation. Il est vrai qu'il y a sans doute moins de vélos en ce moment que pendant les beaux jours.

**M. HENRY.-** J'ai noté un certain nombre de points sur ce rapport qui est bien fait, il embrasse beaucoup

d'aspects.

S'agissant de l'augmentation de la surface des espaces verts entre 2001 et 2010, serait-il possible de nous communiquer la liste des surfaces qui ont augmenté ? On croise toujours des habitants qui nous disent que l'on construit mais que l'on ne voit pas beaucoup de verdure. Cette liste détaillée nous permettrait de leur répondre.

Quant à la cohésion sociale, les CCAS sont tenues de procéder annuellement à l'analyse des besoins sociaux. Nous avons déjà posé cette question. Une analyse va être menée au niveau de l'intercommunalité, mais les analyses précédentes n'ont pas été faites ou n'ont pas été communiquées à l'ensemble des conseillers municipaux.

Sur les besoins liés à la petite enfance, je ne pense pas que nous ayons eu communication de l'étude pour la mise en place d'un observatoire de la petite enfance.

Je voudrais faire un point sur l'implantation de la Cité régionale de l'environnement. Il est bien qu'elle s'installe à Pantin. Ma question porte sur la manière dont se construit le bâtiment qui va l'accueillir. En termes de développement durable et d'esthétique de la ville, je ne suis pas sûr que le bon choix ait été fait de l'implanter à cet endroit et de cette manière. Cela a cassé les perspectives. En termes d'intégration urbaine, on a oublié que l'on aurait pu y planter des arbres. Le bâtiment occupe la surface totale de la parcelle, à moins qu'il ne soit pas en conformité avec le plan local d'urbanisme qui exige un certain nombre de mètres carrés plantés sur les parcelles.

Je note quand même une bonne annonce à la fin. Nous le réclamons depuis le début pour l'organisation du Conseil municipal : les tablettes numériques. Elles arrivent bientôt, c'est magnifique ! Cela permettra de dématérialiser et d'économiser du papier. Ce n'est pas le point le plus important du rapport mais c'est un bon point.

La bibliothèque numérique permettant d'avoir accès à l'ensemble des dossiers de la collectivité, ce sera magique ! Nous travaillerons de manière plus efficace sans se casser la tête.

Si je peux avoir quelques réponses.

**M. KERN.**- Si les présidents des différents groupes politiques du Conseil en sont d'accord, je souhaite avancer rapidement sur le sujet des tablettes numériques. C'est de l'économie de papier, et il en existe de bonne facture à des prix accessibles, ce qui ne représente pas un investissement démesuré pour la collectivité.

En ce qui concerne la Cité régionale de l'environnement, il y aura un jardin derrière et la cour de l'école maternelle de la marine sera agrandie, comme cela avait été annoncé aux parents.

Quant aux espaces verts, je vous rappelle que nous avons créé le square Petit Auger qui se trouve au coin de la rue Scandicci et de la rue Auger. Nous avons créé le square de l'église qui était une dalle en béton sous les fenêtres de l'office HLM, ainsi que le square Montgolfier, une longue traversée entre la rue Hoche et la rue Etienne Marcel. Nous avons créé le square Sainte Marguerite entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Sainte-Marguerite, le square Lapérouse, Jacques Brel qui était auparavant un parking de voitures aux Quatre Chemins. Nous avons créé le petit square Allende devant la gare de Pantin. Tout cela n'existait pas avant l'action de notre municipalité.

Nous avons agrandi de 35 à 40 % le square Stalingrad qui est en cours de livraison et qui fera l'objet d'un agrandissement supplémentaire lorsque la procédure juridique avec le marchand de meubles et le serrurier sera terminée, afin de clore cet espace vert sur l'avenue Jean Lolive.

Nous avons trois gros projets :

- Un espace vert de 3 et 5 hectares sur l'Ecoquartier, derrière la gare de Pantin. Cela concerne le quartier qui a le moins d'espaces verts, celui des Quatre Chemins sur lequel nous essayons de porter notre effort.
- Le parc Diderot sera totalement réhabilité d'ici 2015/2016.
- Dans le cadre du grand projet de ville des Courtilières sur l'ANRU, le Parc des Courtilières est la dernière étape qui sera réalisée. Une fois que les travaux de démolition seront terminés, le parc des Courtilières sera réhabilité et restructuré.

Je suis très fier, et j'ai tendance à dire que l'on a beaucoup fait. On peut ajouter à cela la Corniche des Forts avec la Région Île-de-France, ce qui est en cours dans les parcs Jean Moulin et dans celui qui se trouve au-dessus, ainsi que la voie de la résistance qui a été refaite entre ces deux parcs. Cette voie départementale sera d'ailleurs fermée l'été en accord avec le Conseil général. C'était auparavant un garage à camions. Il y a malheureusement eu quelques accidents d'enfants qui sortaient des parcs. Aujourd'hui, la zone est pacifiée, c'est une zone 30 avec des plateaux. Cette voie pourra être fermée les dimanches pendant l'été. Quand il a beaucoup neigé, les agents m'ont dit qu'ils s'étaient fait réprimander quand ils avaient voulu déneiger la voie de la résistance alors que des enfants et des parents y faisaient de la luge. Il fallait pourtant déblayer le dimanche pour que la circulation puisse reprendre le lundi matin.

**Mme EPANYA.**- J'ai deux réflexions à faire. La première porte sur l'accès au logement. Il est indiqué en page 12 que le niveau d'effort de la Ville de Pantin est de 35 % en termes de logement social. Je signale qu'actuellement se discute la loi Duflot et que de nombreuses concertations se déroulent autour de cette loi. Je rappelle que les logements PLS sont considérés comme du logement social mais sont les plus chers, les montants n'étant pas loin du prix du marché puisqu'un T 3 de 80 m<sup>2</sup> peut facilement avoisiner 1 000 € sans les charges. Étant donné le nombre de demandeurs d'emploi, le PLS ne correspond pas aux demandeurs de logement, sachant que le niveau de revenu de 70 % d'entre eux avoisine les 1 500 ou 1 800 €. Pour eux, le PLAI est le niveau de logement social le plus accessible.

Beaucoup d'associations demandent aujourd'hui le déclassement de ces logements, que l'on ne les considère plus dans le contingent des logements sociaux. Si cette demande aboutissait, le pourcentage de logements sociaux sur la Ville de Pantin serait bien au-dessous des 35 % qui nous sont présentés aujourd'hui. Malheureusement, dans tous les programmes de logements sociaux construits dans la ville, on trouve une majorité de logements PLS au motif que l'on voudrait favoriser la mixité sociale, alors que la majorité des Pantinois ne peuvent pas accéder à ces logements.

Ma seconde réflexion porte sur l'accès à l'emploi local. Il est question de chartes partenariales avec les entreprises, or la plupart des commerçants indiquaient il y a peu dans un numéro de Canal que la population qui fréquentait la majorité des entreprises construites récemment (Hermès, BNP) était extérieure à la ville et ne venait que pour travailler. Vous parlez de favoriser l'embauche locale. J'aimerais avoir connaissance de l'embauche locale et du contenu de la charte partenariale permettant de la favoriser. Pour le moment, je n'ai pas eu connaissance d'éléments permettant d'indiquer que cela favorisait cette embauche.

**M. KERN.**- Je le dis et le répète, il y avait 0 % de PLS dans cette ville il y a dix ans. Aujourd'hui, les logements qualifiés de PLS doivent représenter 3 ou 4 % du parc total des logements sociaux à Pantin. Je ne vois pas de grand F3 de 90 m<sup>2</sup> au montant que vous annoncez. En logement social, 1 000 € correspondent plutôt à du F4. C'est 11 € pour le PLS, c'est donc 90 m<sup>2</sup> pour 1 000 € sans les charges. Le plus grand nombre de PLS a été fait avec la Sablière pour reloger les salariés du TGV Est. La Sablière s'est engagée à ne pas dépasser 10 € le m<sup>2</sup>. Je vous appelle à la plus grande prudence sur cette question.

Par ailleurs, nous travaillons sur un contrat de développement territorial avec l'agglomération dans le cadre du Grand Paris Express. Le bureau d'études nous a rendu des conclusions cet après-midi. Je suis fier des chiffres qui démontrent, contrairement à ce que vous dites, que Pantin reste une ville populaire et qu'il n'y a aucune volonté de faire de Pantin une ville chic. Un certain nombre de chiffres ont été tirés de l'évolution des revenus moyens par habitant, qui ont augmenté de 1 % en dix ans. Le revenu médian est dans une épure. Il a augmenté de 12 % à Montreuil, de 20 % aux Lilas et a baissé de 12 % à Bobigny et de 8 % à Bondy. Pantin reste une ville populaire avec une volonté de mixité sociale.

S'agissant des emplois, l'étude indique que quand on fait venir 1 000 emplois, cela génère automatiquement 15 % de création indirecte dans les dix ans qui suivent. 1 000 emplois supplémentaires dans une ville créent indirectement 150 emplois dans différents secteurs : les services, l'entretien, la cantine, le restaurant d'entreprise, etc. Nous avons souhaité aller plus loin en signant une charte d'insertion avec BNP Paribas Securities Services et Hermès. Il faut arrêter de penser qu'il ne s'agit que de 3 000 traders. Loin de là, il y a des classes moyennes de catégorie B ou C, comme nos employés communaux. Ils ont accepté de s'adresser aux organismes de formation pantinois ou à Pôle Emploi lorsqu'ils souhaitent procéder à des recrutements. Les résultats commencent à venir. Certes, ce n'est pas à la hauteur du nombre de chômeurs à Pantin mais si l'on gagne 50 emplois sur la durée, notamment pour nos jeunes, il ne faut pas hésiter.

Nous souhaitons aller plus loin. Nous négocions en ce moment avec Saint-Gobain -ce n'est pas de la relocalisation- qui travaille dans la logistique de distribution des métiers liés aux bâtiments sur le Citrail



(Centre international de transport par le rail. 250 à 300 emplois sont en prévision. Il s'agit de créations nettes. Une partie de ces emplois n'étant pas qualifiés, ils peuvent trouver preneurs auprès d'une partie des demandeurs d'emploi pantinois. Cela nous intéresse.

C'est plus compliqué avec des sociétés comme Chanel. Les discussions sont en cours, nous ne désespérons pas d'y arriver.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. VUIDEL.-** J'ai rencontré Hermès il y a une dizaine de jours. Cet après-midi, nous étions chez BPSS pour faire un point sur la charte. Hermès a diffusé toutes les offres d'emplois sur les métiers administratifs et de gestion du bâtiment. Des recrutements liés à l'installation dans les nouveaux locaux sont en cours. Cela a été diffusé à la Maison de l'emploi et dans différentes structures.

Cette année, il n'y aura pas de recrutement en interne au sein de BPSS, mais des actions sont en cours. Chaque été, 150 à 200 personnes sont recrutées à des postes d'auxiliaires d'été, dont une forte proportion est attribuée à des jeunes Pantinois. Il suffit d'avoir 18 ans et d'être encore en formation. Ce sont les deux seuls critères. BPSS s'est engagé à accueillir des stagiaires. Il en a accueilli deux récemment en lien avec le collège Jean Jaurès. On doit reprendre dans les prochains jours un travail en direction de ses fournisseurs, ainsi qu'avec la conciergerie du bâtiment pour faire le lien avec les commerces locaux. BPSS s'engage sur du bénévolat en direction des associations et il vient récemment de financer le Relais. Ces chartes et ces partenariats représentent un certain nombre d'engagements concrets et de résultats qui profitent à différentes catégories de Pantinois. Je ne parle pas des actions sur le handicap pour lesquelles il est aussi fortement engagé, mais il est plus difficile d'avoir des résultats à l'échelle de Pantin pour l'instant. Cela pourrait peut-être déboucher à terme sur des recrutements pour les Pantinois.

**M. HENRY.-** Je ne sais pas si nous avons eu communication du plan de lutte contre le bruit. Cela m'intéresserait de l'avoir dans sa forme actualisée et de savoir quels sont les objectifs hiérarchisés, déclinés selon un programme d'actions pluriannuel.

A la fin du rapport, on s'interroge sur la réalisation et la diffusion d'une version grand public du rapport, qui pourraient intervenir si cela est jugé opportun. Je pense que ce rapport doit être diffusé au public comme tout document d'importance et porté à sa connaissance par le biais du site Internet.

**Mme PENNANECH-MOSKALENKO.-** On parle toujours de biodiversité, je me demande ce que cela recouvre. Est-ce un problème de différenciation végétale ? Quelle est la place de l'animal dans notre ville ? Ne pourrait-on pas introduire des chevaux ou des ânes pour ramasser les ordures ? Je me demande quelle représentation des animaux peuvent avoir les enfants dans notre ville, mis à part des poulets déplumés dans les grands magasins, des bouts de viande par-ci par-là, des chats. Il n'y a pas grand-chose pour sauvegarder les hirondelles et les martinets. Les bâtiments ne leur correspondent plus. Il est difficile de trouver des vers de terre, il y a parfois des escargots. Je trouve cela un peu triste.

**M. BIRBES.-** Comme le rappelle souvent M. le Maire, il y a beaucoup d'emplois induits, notamment dans le cadre de la restauration. Pour vous donner un exemple, le Subway situé avenue Jean Lolive s'est adressé à la mission locale pour tous ses contrats. Cette dernière a pu pourvoir au recrutement d'une dizaine de jeunes Pantinois. Les structures, telles que la mission locale, sont reconnues et soutenues par la municipalité. La mutuelle générale de l'Education nationale dont le siège est à Pantin s'est également adressée vers la mission locale pour recruter 130 emplois d'avenir. Il s'agit d'emplois qui mettent le pied à l'étrier à des jeunes qui ne disposent pas d'un cadre économique favorable en ce moment. C'est une valeur ajoutée grâce au dynamisme du territoire, de ses entreprises, de la collectivité et des structures qu'elle soutient.

**M. PERIES.-** Ma remarque porte sur l'emploi. Je rappelle qu'il existe une clause d'insertion pour tous les travaux effectués dans la ville. Nous veillons à ce que cette clause ne soit pas factuelle, qu'elle soit seulement écrite sur un bout de papier, mais qu'elle soit réelle.

Cette clause d'insertion fonctionne dans le quartier des Courtillères qui est le grand chantier actuel de la ville. Elle a permis l'embauche de plusieurs personnes par GTM dans le cadre des travaux, ces emplois ont été pérennisés. Nous sommes en train de négocier avec les entreprises pour aller plus loin que les objectifs initiaux. Il semblerait, *a priori*, que l'on puisse obtenir un accord de ces entreprises.

**Mme AZOUG.-** On évoque l'arrivée des agences régionales et environnementales à Pantin. Il me semble important de rappeler le travail effectué pour qu'elles arrivent ici alors que nous étions en concurrence avec le 13<sup>ème</sup> arrondissement.

Politiquement, de ma place de conseillère régionale, il me semblait impératif que l'écologie soit de l'autre côté du périphérique, dans un département populaire. Nous avons œuvré en ce sens avec M. le Maire et Mme Archimbaud. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette première étape. Cela ne veut pas dire que tout est terminé.

Bruitparif et l'Ordif, l'agence rattachée aux déchets, seront à Pantin. Ce sujet nous a longuement animés et ce sera encore le cas prochainement puisque c'est un sujet de fond, ainsi que la question de l'emploi, des métiers d'avenir et des métiers verts. Natureparif, l'agence des espaces verts, est également à Pantin. Au-delà de l'accueil de ces agences, on pourrait être un territoire expérimental pour développer et accentuer le mieux-vivre et le mieux-être à Pantin.

Je crois que rien n'est encore joué mais je sais que les présidents de ces agences sont favorables à l'idée de rencontrer davantage les représentants de notre collectivité. La balle est dans notre camp. Les agences arrivent dans quelques mois, nous avons tout à construire.

**M. KERN.-** Elles arrivent en novembre, décembre. Je rappelle que c'est une construction à énergie passive.

**M. LEBEAU.-** Je ne reviendrai pas sur les propos de Mme Azoug concernant la Cité de l'environnement.

Je ne me souviens plus de la date à laquelle nous avons voté le Plan municipal de lutte contre le bruit. Je le transmettrai à toutes les personnes qui le souhaitent. Il répondait à une obligation européenne de publier des cartes du bruit afin d'identifier les points noirs du bruit sur l'environnement, les zones calmes et les zones à préserver. Tout ce travail a été réalisé, les préconisations qui figurent dans ce Plan bruit sont suivies et ont été traduites dans le plan local d'urbanisme pour ce qui est du dur.

Le travail sur le bruit lié au fonctionnement de l'administration a abouti à la suppression des souffleuses à longueur d'année, hors période de chutes des feuilles à l'automne. Les niveaux de bruit des véhicules sont dorénavant systématiquement étudiés pour retenir ceux qui émettent le moins de bruit. Ce plan a été voté. Je l'ai d'ailleurs porté en concertation pendant de longues réunions. Je vous renverrai le document.

**M. ZANTMAN.-** Monsieur Henry, je suis désolé, je pensais vous avoir transmis le rapport de l'observatoire de la petite enfance. Je vous le ferai parvenir rapidement. Bien que les chiffres aient évolué, cela donne une bonne idée de ce qu'il se passe dans la ville.

Je voulais appuyer les propos de M. Birbes avec qui je travaille en collaboration sur un dispositif d'insertion mode d'emploi, qui permet de réinsérer un certain nombre de femmes pantinoises dans la vie active et professionnelle. Près de 10 % des places de crèche sont mises à disposition de ces personnes. C'est un effort conséquent de la Ville.

J'en profite pour annoncer la tenue d'un séminaire qui réunira en avril tous les professionnels concernés pour amplifier ce travail.

**M. THOREAU.-** Je reviens sur les pistes cyclables et leur fréquentation. Sur 43 membres du Conseil municipal, il y a deux férus de pistes cyclables ! En pourcentage, ce n'est pas important.

Il est indiqué dans le rapport que nous devons doubler la longueur des pistes cyclable d'ici 2017. Une réflexion doit être menée car l'aménagement de ces pistes coûte très cher en travaux et transformation de la voirie. Il me semblerait préférable de développer les zones 30 pour que la voie de circulation soit partagée entre automobiles et vélos en toute sécurité. Je pense que ce serait bénéfique pour tout le monde. Cela éviterait de rétrécir les voies de circulation et les longues files d'attente des automobilistes qui se trouvent coincés derrière les poubelles. Cela pourrait permettre aux attelages à chevaux de doubler les véhicules de ramassage des ordures ménagères. C'est une réflexion.

Compte tenu de la fréquentation actuelle des pistes cyclables, la zone 30 pourrait être une solution pour sécuriser les cyclistes, les riverains et diminuer les bruits de circulation. C'est une bonne solution. Je suis partisan de développer à outrance ces zones 30 plutôt que de réduire les voies de circulation pour des pistes cyclables sachant qu'il y a peu de cyclistes. Il faut être honnête et le reconnaître.

À mon avis, l'évolution de la société ne va pas transformer les Français en cyclistes invétérés. Je n'imagine pas cela, nous ne sommes pas en Chine où il y a d'ailleurs maintenant des motocyclistes.

Bravo pour le développement des zones 30, mais arrêtons de vouloir doubler les pistes cyclables qui gênent le stationnement et la circulation y compris des voitures de secours. Quand les pompiers circulent dans la rue Delizy, ce n'est pas facile.

**Mme RAGUENEAU GRENEAU.**- Je crains que vous ayez une vision un peu passéiste de la ville, compte tenu de l'augmentation des stations Velib' qui permettent aussi une circulation entre villes, à l'heure où la communauté urbaine se développe. Le vélo et d'autres formes de circulation, le patin à roulettes, la marche à pied, peuvent être valorisés. Je trouve cela un peu regrettable car vous quantifiez sur du nul, juste sur une perception. Vous n'avez pas de chiffres officiels de l'utilisation réelle des pistes cyclables puisque personne n'en a. Vous vous êtes basé sur une approximation de deux personnes alors que tout le monde ne s'est pas déclaré. Me concernant, c'est un usage quotidien. Le jour où un enfant décèdera parce qu'il n'y avait pas de piste cyclable et qu'il était sur la rue, même dans une zone 30, vous trouverez que le coût d'une piste cyclable était assez raisonnable.

**M. LEBEAU.**- Je ne reviendrai pas sur les aspects réglementaires dont je vous ai parlé tout à l'heure. Faisons de la dialectique. Le doublement indiqué dans le rapport est relatif à la révision du schéma communal d'aménagement cyclable que nous avons voté dans cette enceinte en 2008. Un doublement était effectivement prévu. On est sur un bon rythme.

Vous avez raison, Monsieur Thoreau, je ne désespère pas de vous mettre sur un vélo puisque vous venez de vanter, mieux que je ne l'aurais fait, les zones 30 qui me sont si chères et qui font partie du maillage cyclable. Les zones 30 et les pistes cyclables ont les mêmes enjeux environnementaux : la circulation douce dans une zone urbaine de circulation difficile. Dont acte, Monsieur Thoreau. Je constate que vous êtes prêt à soutenir cette politique qui vise à limiter l'utilisation de l'automobile individuelle en ville. J'en suis ravi, nous parlons de la même chose.

On ne peut pas mettre des zones 30 partout parce qu'il existe des aspects réglementaires, tout est codifié. Là où on ne peut pas mettre des zones 30 pour des questions de largeurs de voirie, par exemple, la loi sur l'air nous oblige à prévoir des pistes cyclables pour le bien-être des utilisateurs.

**M. SEGAL-SAUREL.**- Nous parlons financement et chiffres. J'aimerais savoir combien de cyclistes utilisent les pistes pantinoises. Au regard des coûts engendrés par la voiture, je pense que ceux des pistes cyclables ne représentent rien. Il serait intéressant de faire le ratio entre ce qui est investi dans le financement des chaussées pour les voitures et dans celui des voies pour pistes cyclables. Je pense que la différence serait parlante.

J'ajoute que la voiture induit des coûts supplémentaires car des poteaux sont arrachés, elles se garent n'importe comment en mettant la population en danger. Il est bon que nous allions vers un adoucissement de la circulation au travers des vélos. J'avais donné un argument à mes collègues du Conseil général : pour faire une bonne campagne électorale, faites du vélo, vous serez vus et on vous verra. Pour la prochaine campagne électorale, utilisez le vélo, vous récolterez des voix.

**M. KERN.**- Je propose que M. Henry, M. Thoreau et moi-même allions acheter un vélo chez Décathlon !

**M. HENRY.**- Pour reprendre ce que disait Mme Pennanech-Moskalenko sur la biodiversité, si nous interrogeons tout le monde autour de la table, nous obtiendrions 43 définitions différentes. Dans les esprits, il y a beaucoup de diversité de pensées. Je relie cela aux sujets des pistes cyclables, des zones 30, des manières de circuler, de la restriction de l'usage de la voiture, des empilements de textes administratifs ou d'obligations réglementaires cités par Philippe Lebeau avec les lois sur l'air, l'eau, le gaz. Tout cela manque d'agrégation pour construire une ville durable. Les aménagements hachés des uns et des autres conduisent à beaucoup d'incohérences. Je ne suis pas un partisan effréné de la voiture mais je m'en sers tous les jours pour me déplacer parce que c'est plus rapide que les transports en commun. Comment allons-nous changer de mode de fonctionnement de la ville si les conditions de travail s'accroissent et que le temps est plus dense que précédemment, si elles nous obligent à faire des déplacements fréquents et hachés ? On n'a pas parlé des conditions de travail durables pour les citoyens et les habitants, c'est un point.

On manque de chiffres pour travailler. M. Thoreau parlait à l'instant de la rue Delizy et de son aménagement

qui remonte à quelques années et a consisté à créer une piste et à réduire la circulation. Est-on certain que l'on a réduit la pollution quand on voit les files d'attentes des voitures qui stationnent avant de passer les feux tricolores ?

La discussion sur la requalification de la RN3 s'ouvre. Le groupe des Verts a publié un tract vantant les mérites de la deux fois une voie, pour une circulation apaisée, une ville retrouvée, avec de grands trottoirs où tout le monde pourrait marcher en se tenant par la main. C'est magique ! 26 000 à 28 000 voitures circulent sur la RN3 chaque jour, où iront-elles ? Des transports en commun supplémentaires seront-ils créés ? On ne sait pas d'où viennent ces voitures. Comment peut-on décider d'aménagements si rapidement sans avoir les chiffres sur la provenance des automobilistes, leur façon de circuler, etc.

L'idée de la bibliothèque numérisée est intéressante parce que tout le monde aurait accès aux chiffres. On ne peut pas se lancer dans des aménagements sans avoir les éléments de la compréhension et du débat. Où circuleront les 28 000 voitures de la RN 3 si elles ne la fréquentent plus ? Les autoroutes sont saturées le matin.

Je reprends l'idée que nous avons besoin d'une connaissance parfaite des chiffres relatifs à la circulation pour aménager la ville de manière intéressante et non pas hachée. L'idée de M. Thoreau n'est pas si ridicule que cela s'agissant de l'aménagement des zones 30, y compris avec des zones de rencontres, parce que c'est un moyen de réduire la vitesse et de permettre à tout le monde de passer au même endroit sans dépenser trop d'argent. L'idée peut être intéressante à creuser. Il n'y en a peut-être pas suffisamment en projet.

**M. VUIDEL.-** Monsieur Henry, permettez-moi de penser que nous avons fait un peu plus qu'un tract, même si le contenu ne vous convient pas.

Je vous rappelle qu'une très grande partie des déplacements en vélo sont inférieurs à 4 kilomètres. Sur cette distance, le vélo est un mode de déplacement particulièrement adapté. Il a un vrai intérêt. Cela peut réduire de manière non marginale le nombre de voitures qui circulent dans nos villes.

L'Agence régionale de santé a mené une étude pour savoir quels seraient les gains et les effets négatifs d'une augmentation des déplacements à vélo pour la collectivité et les individus. Il s'agit d'étudier, par exemple, les accidents évités, les accidents de vélos en plus, et autres. Le principal gain est une augmentation du capital santé et du nombre d'années en bonne santé des cyclistes. Je vous invite tous à remonter en selle si vous ne le faites pas.

Les aménagements ne sont pas suffisants quand on met en place une telle orientation qui vise à changer des comportements. Une politique globale est nécessaire. Ce n'est pas parce que l'on va aménager la rue que les personnes remonteront par magie sur leur vélo. Il faut penser à des services tels que des endroits pour accrocher son vélo quand on va faire ses courses. Si vous ne savez pas où l'accrocher, vous n'utiliserez pas votre vélo. Il faut penser à des aménagements de ce type.

Il faut aussi être dans une logique d'accompagnement et d'apprentissage. Pourquoi pense-t-on que la Cyclofficine est importante ? Parce que beaucoup de personnes ont peur. Une des idées reçues est que le vélo est dangereux. Or on se rend compte que cela ne l'est pas plus que d'autres modes de transport. Il faut aider les personnes à dépasser cette idée reçue. Quand les personnes n'ont pas fait de vélo depuis dix ans, il faut les remettre en selle et les accompagner mais il faut aussi les former à réparer leur vélo pour qu'elles ne le remettent pas après trois mois, dès que le premier boulon se sera dévissé. Il faut qu'ils soient capables de réparer leur vélo. C'est tout cela qui créera les conditions d'un changement de comportement.

**M. THOREAU.-** Monsieur Vuidel, merci pour ces renseignements. Il faut quand même prendre en compte le fait qu'à l'heure actuelle, certains pédalent avec la force des pédaleurs, soit entre 10 et 15 km/h et que les vélos électriques qui roulent entre 20 et 25 km/h se développent. Vous n'avez aucune solution pour cela. Votre seule solution consiste à les mettre sur des pistes libres, avenue du 8 mai, devant des sorties d'école. Je serais plutôt partisan de la zone 30, d'une mixité et d'un partage de la voie publique entre les différents moyens de locomotion. Vous parlez du vélo de votre grand père ! Regardez le nombre de vélos électriques qui se vendent sur le marché à l'heure actuelle et la vitesse à laquelle ils roulent et adaptez votre réflexion sur les pistes cyclables. C'est la raison pour laquelle je défends l'idée de la zone 30 et la mixité pour les zones de circulation, car les vélos seront tous électriques dans cinq ou six ans parce que ce n'est pas le courage qui nous étouffe pour pédaler !

**M. KERN.-** Pouvez-vous conclure ?

**M. THOREAU.-** Que M. Vuidel intègre cela dans ses paramètres de réflexion, cela fera peut-être évoluer quelques raisonnements !

**M. ZANTMAN.-** Il y a plus de 4 000 enfants à Pantin dont plus de 50 % ont un vélo. Je crois qu'aucun n'a un vélo électrique.

**M. KERN.-** Avant d'aménager l'avenue du 8 mai 45, les voitures y roulaient à 70 ou 80 km/h. Nous faisons des zones 30 avec des pistes cyclables.

Je vous remercie pour ce débat de qualité. On comprend pourquoi la loi nous oblige à adopter ce rapport avant le débat d'orientation budgétaire puisqu'un certain nombre d'éléments du DOB ont déjà été abordés.

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

Considérant le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** le rapport de développement durable de la Ville de Pantin pour l'année 2012.

## **DÉPARTEMENT RESSOURCES**

### **DIRECTION DES FINANCES**

#### **N°2013.02.21.02 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

**M. KERN.-** Je vous ai transmis un document d'une trentaine de pages qui reprend un certain nombre d'éléments. Je me permets d'en faire un petit résumé.

Le DOB sert de « fond de décor ». C'est un exercice difficile et complexe dans le sens où les éléments en notre possession à l'heure actuelle sont par nature incomplets. De plus, l'incertitude économique et les arbitrages en cours au sein de la municipalité limitent ce que nous pouvons dire parce que certains arbitrages n'ont pas eu lieu. C'est un élément de réflexion, un document stratégique et une source d'information.

## **CHAPITRE 1 : DES PERSPECTIVES ECONOMIQUES, FINANCIERES ET FISCALES QUI PESENT SUR L'ENVIRONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

### **A - LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET FISCAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE**

1. Le contexte économique international et européen
  - Le contexte économique international et européen
  - Les effets de la crise financière et le positionnement de la zone euro
2. Le contexte français
  - La trajectoire de réduction des déficits publics à laquelle participeront les collectivités locales
    - Le budget de l'Etat
    - Les conséquences attendues sur les recettes de la Ville en 2013
    - De fortes incertitudes demeurent
  - Les perspectives de financement des collectivités locales

### **B- DES REFORMES NATIONALES EN COURS**

1. Le pacte de confiance et de solidarité
2. La révision des valeurs locatives des locaux commerciaux
3. La redistribution des compétences entre les différents types de collectivités
4. L'augmentation de la TVA à 20%

## **CHAPITRE 2 : DES ORIENTATIONS LOCALES POUR PRENDRE PLEINEMENT LA MESURE DES ENJEUX**

### **A – ACTIONS MUNICIPALES SUR LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA VILLE**

1. Le recensement de l'INSEE et ses impacts financiers
2. Le vœu de certaines collectivités sur le FSRIF

### **B – ACTIONS MUNICIPALES PORTANT SUR LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE**

1. Stratégie financière affermie pour s'adapter au nouvel environnement économique
2. Réforme administrative et renforcement des outils de pilotage et de gestion

### **C – POURSUITE DU PROCESSUS INTERCOMMUNAL**

- Les options validées par la CLECT sur l'évaluation financière des transferts et les chantiers à finaliser
- La mise en œuvre des transferts
- Le maintien partiel d'une gestion provisoire

## **CHAPITRE 3 : LES GRANDES MASSES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE POUR 2013**

### **A – LES PRIORITES DE L'ACTION COMMUNALE POUR L'ANNEE 2013**

### **B – LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES**

#### **Introduction**

Le débat d'orientations budgétaires constitue un moment important dans la vie démocratique d'une collectivité locale. Son caractère obligatoire imposé par la loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R. (Administration Territoriale de la République) ne doit pas faire oublier son aspect utile.

A travers le DOB, la collectivité discute de ses orientations, donne du sens aux actions menées tant en investissement qu'en fonctionnement. Le DOB doit permettre également de comprendre les enjeux de la collectivité locale et plus globalement du territoire. Il sert à expliciter les choix stratégiques, les orientations politiques prises par l'exécutif. La portée du débat dépasse nécessairement le cadre purement financier et budgétaire même si celui-ci sert « de fond de décor ». L'exercice reste toujours difficile et complexe.

Le rapport d'orientations budgétaires constitue à la fois un élément de réflexion, un document stratégique et une source d'informations pour tous ceux qui s'intéressent à la collectivité locale. Au fil des années, ce

rapport tente de dépasser la logique purement budgétaire et propose des clefs de lecture de l'action municipale.

Le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2013 s'inscrit dans un contexte marqué par :

1. Une conjoncture économique difficile en Europe et notamment en France
2. Une volonté de réduction du déficit public actée par la loi de programmation des finances publiques. Dès 2013, les collectivités seront associées via un gel des concours financiers de l'Etat.
3. Des incertitudes importantes à court terme (niveaux des prélèvements/attributions au titre de la péréquation horizontale difficiles à évaluer de manière fine et fiable, conséquences de la crise sur les droits de mutation) et moyen terme (les modalités de prise en charge de la baisse actée des concours financiers de l'Etat aux collectivités en 2014-2015 ne sont pas connues, ni l'effort qui sera demandé au secteur public local dans le cadre du financement du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi).

Après le premier choc constitué par la disparition de la taxe professionnelle en 2010 et ses conséquences sur les finances pantinoises, la Ville a de surcroît été fortement impactée par la loi de finances 2012, tant par ses réformes de la péréquation que par le gel des dotations de l'Etat. La baisse de la population, constatée par ailleurs, en a augmenté un peu plus les effets financiers.

Concomitamment, et dans le seul cadre du FSRIF, l'effet « ciseau » pour la Ville de Pantin s'en est trouvé alourdi en charge nette de plus de 3 millions d'euros (1 834 799 euros de perte de recettes, et 1 298 268 euros de contribution au FSRIF) au titre des années 2012 et 2013.

Enfin, au niveau intercommunal, l'année 2013 permettra de poursuivre les transferts amorcés en 2012, conformément à la délibération relative à la définition de l'intérêt communautaire en date du 13 décembre 2011. Le rapport 2012 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a d'ailleurs permis d'évaluer financièrement la majeure partie de ces compétences transférées, même s'il reste encore quelques ajustements à réaliser. L'attribution de compensation a d'ores et déjà été diminuée de plus de 7 millions d'euros. L'année 2013 finalisera ainsi l'évaluation des transferts restants, et se caractérisera par le transfert des personnels au plus tard au 1er juillet 2013.

Pour autant, et malgré ces conditions financières extrêmement resserrées pour la Ville de Pantin, la poursuite de l'amélioration du service public communal et le souci d'apporter des réponses les plus adaptées aux besoins des habitants dans leur manière quotidienne de vivre leur ville demeurent des priorités absolues.

## **CHAPITRE 1 : DES PERSPECTIVES ECONOMIQUES, FINANCIERES ET FISCALES QUI PESENT SUR L'ENVIRONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

### **A - LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET FISCAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE**

#### **1. Le contexte économique international et européen**

- Le contexte économique international

☛ Les Etats-Unis sur le chemin de la reprise...

Une amélioration progressive de la croissance devrait être observée aux Etats-Unis. La fin d'année est marquée par une amélioration des statistiques économiques et indicateurs de confiance, qui se maintiennent au niveau du seuil d'expansion. Le marché de l'emploi termine l'année sur une note positive avec un taux de chômage à 7.8% (-0.9pt sur l'année) fin 2012. Le premier épisode du « fiscal cliff » ou falaise budgétaire a été évité à l'aube de l'année avec un accord entre républicains et démocrates. En effet en 2011, la dette totale des Etats Unis a atteint 358% du PIB.

Cependant, les ménages pourraient poursuivre un assainissement de leurs finances personnelles ce qui pénaliserait la demande intérieure en début d'année. Cet effet serait atténué par une réduction du taux d'épargne tout au long de l'année. La situation financière des entreprises déjà assainie devrait porter l'investissement privé et permettre une amélioration continue du marché du travail.

Les organismes de conjoncture anticipent ainsi une croissance supérieure à 2% en 2013 aux États-Unis. Est également anticipé un relèvement des taux d'intérêt par la FED, concomitamment à la politique budgétaire

menée et sans effet sur l'économie réelle car le dollar se déprécie par rapport à l'euro.

☛ ...tout comme les économies émergentes...

Selon l'INSEE, l'activité dans les économies émergentes s'affermirait début 2013. En Chine, l'assouplissement monétaire mis en œuvre depuis plusieurs mois et les programmes de financement d'infrastructures publiques favoriseraient un regain de dynamisme. Dans le sillage de la Chine, les autres économies asiatiques accéléreraient à leur tour. Les importations des économies émergentes gagneraient ainsi en vigueur et progresseraient de 2,4% au premier semestre 2013.

Je ne suis pas d'accord avec l'exploitation du gaz de schiste qui leur redonne une indépendance énergétique. Je suis contre l'exploitation du gaz de schiste tant que les perspectives pour l'environnement sont aussi néfastes qu'aujourd'hui. Les économies émergentes sont sur le chemin de la reprise.

- Les effets de la crise financière et le positionnement de la zone Euro

☛ ...alors que la zone Euro peine à redémarrer

Les décisions prises par la BCE en 2012, qui devient de fait « prêteur contraint en dernier ressort » des Etats membres de la zone Euro, ont permis de stopper les spéculations financières autour de la monnaie unique et de la dette des Etats.

Parallèlement, les politiques de restrictions budgétaires menées par les Etats subissent la crise financière et amènent l'Europe dans une certaine stabilité économique, avec pour corollaire une croissance atone.

Les indicateurs d'activité sont orientés vers une contraction de l'économie avec des niveaux actuellement inférieurs à 50 points (seuil d'expansion) mais dont les composantes « anticipations » s'améliorent. Le taux de chômage de 11,8% début 2013 devrait continuer de progresser pour atteindre un pic à 12,5%. Cette progression du chômage aura un impact négatif sur la contribution de la demande intérieure et sur la croissance. Les enjeux de gouvernance européenne devraient continuer de constituer un enjeu fort.

Le choix européen semble donc être à l'opposé du modèle américain : une politique monétaire favorisée et une politique budgétaire rigoureuse. La stratégie européenne pourrait en cela anticiper une crise future des finances publiques américaines.

	2012 prév.			2013 prév.		
	Gouvernement (PLF)	OCDE (novembre 2012)	FMI (oct 2012)	Gouvernement (PLF)	OCDE (novembre 2012)	FMI (oct 2012)
Allemagne		0,9%	0,9%		0,6%	0,9%
Grande-Bretagne		-0,1%	-0,4%		0,9%	1,1%
Etats-Unis		2,2%	2,2%		2,0%	2,1%
Chine		7,5%	7,8%		8,5%	8,2%

La plupart des économistes s'accordent pour reconnaître que si le rebond n'est pas attendu avant la fin 2013, le plus dur de la crise de la zone Euro est derrière nous.

☛ Des perspectives de croissance atone pour l'économie Française

Selon les premiers résultats sur les comptes nationaux publiés par l'INSEE le 15 novembre (les résultats détaillés 2012 n'ont pas encore été publiés), le PIB de la France au 3ème trimestre 2012 a augmenté de +0,2 % (alors qu'on attendait plutôt un recul), après un recul de -0,1 % au 2ème trimestre.

Sur 2012, l'évolution du PIB devrait être de l'ordre de +0.1%. L'inflation en moyenne annuelle s'établit à +2% en 2012 après +2,1% en 2011.

La croissance positive enregistrée au troisième trimestre 2012 a notamment été tirée par une certaine résistance de la demande interne et externe. La consommation des ménages a ainsi progressé de +0,3% et les exportations de +0,5% au troisième trimestre. Le scénario central de l'INSEE table sur un maintien de cette résistance de la demande au dernier trimestre 2012 et au premier semestre 2013 :

- La demande extérieure serait portée par une légère accélération des exportations sous l'effet du redémarrage de la demande mondiale et de la dépréciation possible de l'euro ;
- La consommation des ménages se maintiendrait malgré la tendance baissière du pouvoir d'achat



(stagnation des salaires réels due à des négociations salariales dans un contexte d'augmentation du chômage, augmentations de fiscalité avec effets aux derniers semestres 2012 et 2013). Cette baisse du pouvoir d'achat resterait suffisamment modérée pour être compensée par celle du taux d'épargne des ménages.

- Par ailleurs, l'accord national entre le MEDEF et les organisations syndicales autour du marché du travail devrait venir réduire une partie de la hausse attendue du chômage, de même que la politique de l'emploi du Gouvernement (dispositif des emplois d'avenir et les contrats de génération).

Cette prévision d'une croissance atone en 2013 est cohérente avec les prévisions publiées par les principaux organismes économiques :

Prévision évolution PIB € constants	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Gouvernement - octobre 2012		0,3%	0,8%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
FMI - octobre 2012		0,1%	0,4%	1,1%	1,5%	1,7%	1,9%
OCDE - novembre 2012		0,2%	0,4%				
FMI - décembre 2012		0,2%	0,4%	1,0%	1,5%	1,7%	1,9%

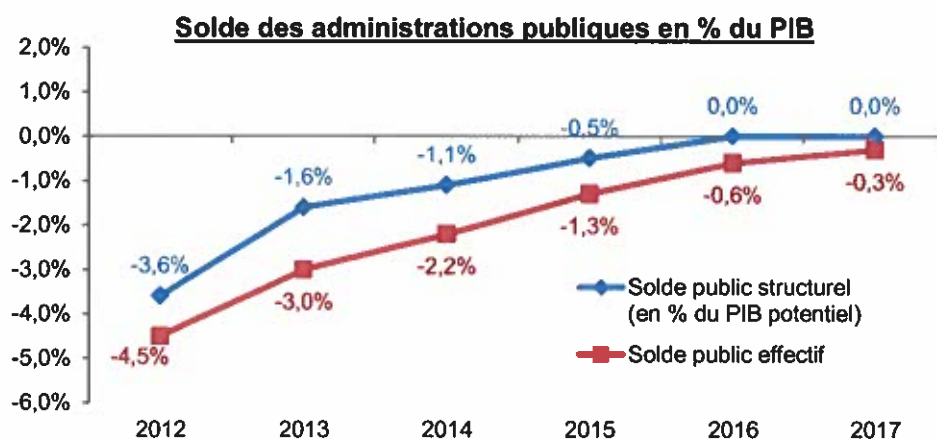
(1) Rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques

Lorsque j'ai écrit ce document, j'ai annoncé une hausse de 0,1% du PIB en 2012. Les chiffres de l'INSEE ont été publiés depuis : 0 % pour la France. J'avais également écrit que les perspectives FMI OCDE étaient de 0,4 % pour 2013, or il semblerait que la Commission de Bruxelles s'apprête à annoncer demain 0,1 %, quand le gouvernement révisé à 0,2 % ou 0,3 %. Qui dit croissance atone, dit mauvaises rentrées fiscales.

## 2. Le contexte français

- La trajectoire de réduction des déficits publics à laquelle participeront les collectivités locales

La loi de programmation des finances publiques a été adoptée définitivement le 20 décembre 2012 dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article 45 de la Constitution. L'objectif est de piloter la stratégie budgétaire en neutralisant les fluctuations de la croissance. Compte tenu des hypothèses de croissance du PIB posées par le gouvernement, cet objectif se traduirait par un déficit effectif ramené à 0,3% en 2017.



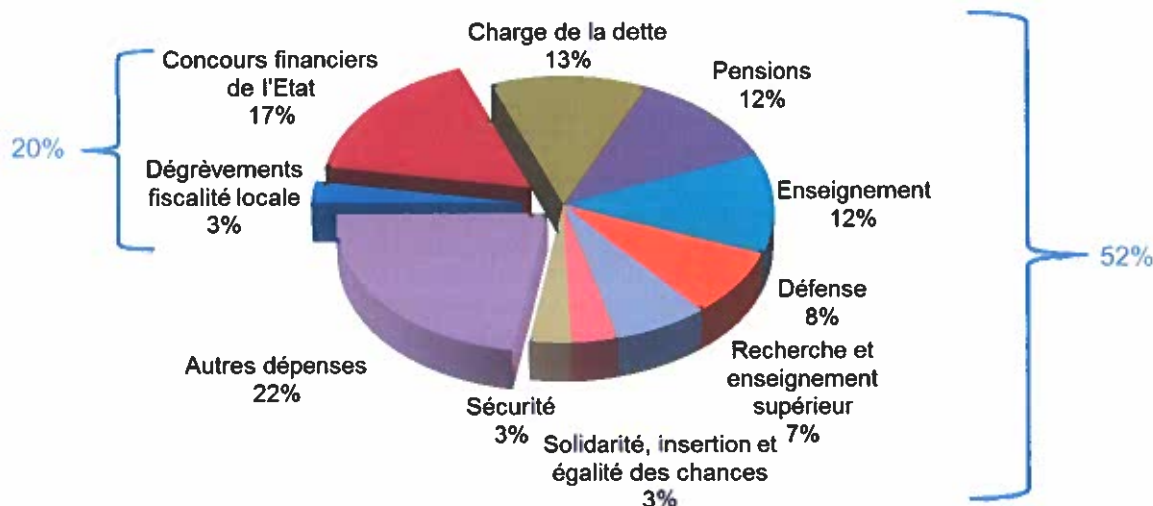
L'effort de retour à l'équilibre, qui représente 30 Md€ de mesures nouvelles, est partagé en trois tiers entre l'augmentation d'impôts sur les ménages les plus aisés (80% de l'effort), l'impôt des plus grandes entreprises et les mesures d'économies.

En matière de mesures d'économies, l'Etat s'astreindra à une norme d'évolution zéro en valeur, hors les intérêts de la dette et les pensions :

Md€	2012 (y / c LFR)	2013	2014	2015	2016	2017	Evol moy /an 2012-2017
<b>Recettes</b>	<b>288,1</b>	<b>313,1</b>	<b>324,8</b>	<b>339,8</b>	<b>350,9</b>	<b>357,6</b>	<b>+4,4%</b>
Dépenses norme "zéro valeur"	279,5	279,4	279,5	279,5	279,5	279,5	0,0%
Autres dépenses ( <i>Charge de la dette / Pensions...</i> )	89,7	95,206	92,9	94,3	99,1	102,6	+2,7%
<b>Total des dépenses de l'Etat</b>	<b>369,2</b>	<b>374,6</b>	<b>372,4</b>	<b>373,8</b>	<b>378,6</b>	<b>382,1</b>	<b>+0,7%</b>

Compte tenu du poids des concours financiers aux collectivités et dégrèvements, les collectivités sont une cible privilégiée dans la stratégie de maîtrise des dépenses de l'Etat.

### Projet de budget de l'Etat 2013



L'article 9 de la loi de programmation des finances publiques indique que les collectivités locales seront associées à l'effort de redressement selon des modalités de répartition déterminées en association avec les collectivités territoriales. L'article 13 précise que les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ( $\approx 50,5$  Md€ en 2012) seront stabilisés en 2013, mais diminueront en 2014 et 2015 de 750 M€ par an (-1,5 Md€ au total), soit une réduction annuelle moyenne de l'ordre de -1,5% sur ces deux années. Le FCTVA et les dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ne seront pas concernés. Quant aux autres concours financiers, aucun arbitrage n'a été rendu sur ceux qui contribueront à cette diminution. La déclinaison de cet objectif prendra en effet la forme d'un « pacte de confiance et de solidarité » négocié avec les collectivités.

De 2013 à 2015, dans la stratégie de norme « zéro valeur » du budget de l'Etat, des augmentations budgétaires sont envisagées pour des budgets constituant des priorités politiques : elles sont financées pour près de 25% par la baisse des concours financiers aux collectivités locales.

#### Les conséquences attendues sur les recettes de la ville en 2013

Pour l'Etat, le besoin de financement de la DGF 2013 est estimé à 397 M€ avec :

- 159 M€ pour le financement des dotations indexées sur la population
- L'accroissement des dotations de péréquation de 238 M€ a minima.

Le financement sera assuré :

- Pour 30% par un accroissement de l'enveloppe de DGF (réduction à due concurrence des variables d'ajustement)

- Pour 70% par des réaffectations internes : minoration de certaines composantes de la DGF pour alimenter la péréquation.

➤ Les conséquences du gel de l'enveloppe normée sur les variables d'ajustement

Compte tenu du gel de l'enveloppe normée et de l'abondement de la dotation globale de fonctionnement, le taux de réduction des variables d'ajustement était initialement estimé à -13,6%.

La hausse du montant de la dotation de développement urbain (DDU) de 25 M€ conduira à une baisse plus importante de ces variables d'ajustement : -15,65%.

Toutefois, cette diminution pourrait être modifiée du fait qu'un grand nombre de compensations fiscales sont déterminées sur une assiette évolutive.

Ces dernières années, le taux effectif de minoration a été supérieur de 2% environ au montant prévisionnel inscrit en loi de finances, ce qui porterait l'ajustement à près de 18%.

**Les conséquences pour la ville**

Une perte qui pourrait atteindre 193 K€ sur les compensations fiscales.

➤ La dotation forfaitaire

Au titre de 2013, le renforcement de la péréquation du secteur communal sera réalisé grâce à un effort collectif des communes et EPCI par le biais non seulement de la réduction des variables d'ajustement mais également, comme en 2012, via une réduction de la part garantie des communes et de la dotation de compensation des EPCI pour un montant total estimé à 243 M€.

Il reviendra au Comité des Finances Locales d'arbitrer le partage de cette minoration entre communes et EPCI. En 2012, l'effort avait été partagé à 50/50, hypothèse maintenue dans les estimations qui suivent.

Dotations forfaitaires PANTIN	2012	2013
<i>Population DGF</i>	52 779 hab	54 852 hab +2 073 hab + 3,93%
<b>Dotations de base</b>	<b>6 048 076 €</b>	<b>6 308 362 €</b> + 4,30%
<i>superficie en hectares</i>	501	501
<b>Part superficie</b>	<b>1 615 €</b>	<b>1 615 €</b> 0,0%
<b>Part compensation</b>	<b>485 282 €</b>	<b>485 282 €</b> 0,0%
<b>Part Garantie</b>	<b>2 807 067 €</b>	<b>2 638 643 €</b> - 6,00%
<b>DOTATION FORFAITAIRE</b>	<b>9 342 040 €</b>	<b>9 433 902 €</b> +91 862 € + 0,98%
<b>Evol. de la dotation forfaitaire</b>		

**Les conséquences pour la ville**

Au final, la dotation forfaitaire augmentera de 92 K€.

➤ La dotation de solidarité urbaine

En 2013, les montants mis en répartition au titre de la DSU augmentent au moins de 120 M€ par rapport à ceux de 2012 (hausse financée notamment par la baisse de la part garantie).

En 2012, le rang de la commune s'est dégradé (elle est passée du 385° au 465° rang), sous l'effet notamment de la première application de la nouvelle définition du potentiel fiscal. Cette dégradation l'éloigne des rangs bénéficiant des plus fortes évolutions de DSU (mécanisme de la DSU « cible » qui concerne les 250 premières communes éligibles).

PANTIN	2010	2011	2012	2013
<b>Rapport à la moyenne</b>				
potentiel financier	0,765	0,756	0,696	0,722
logement sociaux	1,650	1,698	1,634	1,635
APL	1,339	1,367	1,341	1,342
Revenu moyen / hab.	1,326	1,294	1,266	1,311
<b>Indice Synthétique</b>	<b>1,126</b>	<b>1,134</b>	<b>1,087</b>	<b>1,104</b>
<b>Rang</b>	<b>391</b>	<b>385</b>	<b>465</b>	<b>436</b>
<b>TOTAL DSU</b>	<b>1 993 233 €</b>	<b>2 023 131 €</b>	<b>2 057 524 €</b>	<b>2 093 531 €</b>
<i>Evol N/N-1</i>	<b>+23 635 €</b>	<b>+29 898 €</b>	<b>+34 393 €</b>	<b>+36 007 €</b>
	<b>+1,20%</b>	<b>+1,50%</b>	<b>+1,70%</b>	<b>+1,75%</b>

### Les conséquences pour la ville

Comme en 2012 la commune, positionnée au-delà du 250<sup>e</sup> rang, enregistrera une hausse forfaitaire de la DSU, soit +1,75% en 2013. Le gain est de 36 K€.

• De fortes incertitudes demeurent

Les montants au titre des dispositifs de la péréquation horizontale sont aujourd'hui soumis à aléas.

- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) : plusieurs facteurs devraient permettre de limiter l'évolution du prélèvement de la commune

L'année 2012 constituait la première année d'application du FSRIF rénové.

Comme attendu, l'abaissement du seuil déclenchant le prélèvement au niveau du potentiel financier moyen (25% au-dessus auparavant) a rendu la commune contributrice (649 K€), là où elle était encore bénéficiaire à hauteur de 1,8 M€ il y a deux ans.

Par ailleurs, l'impact défavorable de la refonte du potentiel financier a contribué à rendre la commune inéligible au reversement. Pantin a bénéficié d'une garantie de sortie (917 K€) égale à 50% du montant 2011 (1,8 M€). Cette garantie ne sera plus perçue en 2013.

L'évolution de l'enveloppe à répartir a été maintenue au niveau des prévisions : 210 M€ en 2012 (contre 190 M€ en 2011), 230 M€ en 2013 et 250 M€ en 2014.

Malgré cette hausse de l'enveloppe, plusieurs facteurs devraient limiter l'évolution de la contribution de la commune en 2013 :

- 69 communes sont devenues pour la première fois contributrices au FSRIF en 2012 et bénéficiaient d'un abattement de 50%. Cela impliquait une valeur de point élevée : il fallait lever un prélèvement théorique de 530 M€ (dont 1,3M€ pour Pantin) pour au final prélever 210M€ (dont 649 K€ pour Pantin) après l'application des différents plafonnements et abattements.  
En 2013, le nombre de communes bénéficiant de ce dispositif devrait être réduit.
- Quelques communes devraient à elles seules porter l'essentiel de l'augmentation du fonds. Il s'agit des communes qui bénéficiaient d'une réduction en 2012, qui sera moins favorable en 2013 (cas de la Ville de Paris par exemple) :
  - o En 2012, le prélèvement de certaines communes était plafonné à 120% de la contribution acquittée en 2009. Ce taux est porté à 130% en 2013.
  - o En 2012, il était impossible pour une commune d'acquitter un prélèvement supérieur au reversement, mécanisme supprimé et remplacé par un écrêtement moins favorable.

- Le prélèvement étant calculé sur le potentiel financier par habitant, l'augmentation de la population de la commune (+2 073 habitants) est un facteur favorable à Pantin.

### Les conséquences pour la ville

La ville ne bénéficiera plus de la garantie de sortie de 917 K€ perçue en 2012.

Le prélèvement de la commune au titre du FSRIF devrait être de l'ordre de 600 à 700 K€ (649 K€ en 2012).

Au final, la commune aura donc enregistré une perte cumulée de recettes de 3,1M€ sur les exercices 2012 et 2013 par rapport à la situation antérieure.

- En matière de Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), plusieurs facteurs devraient être favorables à la commune mais les incertitudes demeurent fortes

Comme en matière de FSRIF, la montée en charge du fonds n'a pas été modifiée par la loi de finances pour 2013 : 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013, 570M€ en 2014, 780 M€ en 2015, pour une enveloppe estimée à environ 1 Md€ en 2016.

En 2012, la CA Est Ensemble a été à la fois contributrice (à hauteur de 617 K€) et bénéficiaire du fonds (à hauteur de 1,8 M€). Les modifications apportées aux conditions de prélèvement (création d'un indice synthétique avec l'introduction du critère revenu par habitant contre le seul potentiel financier agrégé en 2012) et de reversement (modification du seuil d'éligibilité en termes d'effort fiscal porté à 0,75 contre 0,5 en 2012) ne devraient pas modifier cette situation. Le prélèvement comme le reversement devraient fortement augmenter.

Les niveaux précis de ce prélèvement et de ce reversement ne sont pas estimables aujourd'hui. En effet, les conséquences des nombreuses modifications de périmètres d'ensembles intercommunaux attendues au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ne sont pas connues.

Au-delà de l'évolution des volumes pour l'ensemble intercommunal, deux éléments vont venir modifier favorablement la part de la commune de Pantin :

- La commune de Pantin ayant été contributrice au FSRIF en 2012 pour un montant supérieur à sa contribution simulée au FPIC en 2013, l'intégralité de son prélèvement serait prise en charge par l'EPCI.
- Le mode de calcul de la part de reversement revenant à la Communauté est modifié. Il est désormais calculé en fonction du coefficient d'intégration fiscale et non plus en fonction de la contribution au potentiel fiscal agrégé. Cette modification se traduira par une baisse de la part de la CA et donc mécaniquement des hausses pour les communes.

Comme en 2012, ces modes de répartition de droit commun au sein de l'ensemble intercommunal pourront être modifiés par le conseil communautaire, avec des marges de manœuvre plus ou moins importantes selon les conditions de majorité (majorité des deux tiers ou unanimité). Par délibération prise à l'unanimité du conseil communautaire, les modalités de répartition peuvent être fixées librement. La délibération correspondante doit être prise avant le 30 juin.

### Les conséquences pour la ville

En étant contributrice au FSRIF, la ville ne devrait plus être contributrice au FPIC (124 K€ en 2012). Par ailleurs son reversement (105 K€ en 2012) devrait augmenter.

Je vous avais indiqué que nous étions contributeurs au Fonds de péréquation des recettes intercommunales pour 124 000 € en 2012 et que nous étions bénéficiaires de 105 000 €, tout cela devant augmenter dans le bon sens. Nous avons reçu les chiffres depuis l'écriture de ce débat d'orientation budgétaire : nous reverserons 0 € au Fonds de solidarité nationale et nous bénéficierons de 345 000 €. Le solde s'élève donc à 363 000 € de gains pour la commune de Pantin par rapport à l'année passée, parce que les parlementaires ont décidé à l'automne de prendre en compte le revenu moyen par habitant dans le cadre de la richesse d'un territoire.

- Les perspectives de financement des collectivités locales

- L'évolution des taux

Les politiques monétaires dans les pays développés sont restées très expansionnistes en 2012. Les grandes banques centrales ont toutes poursuivi leur politique non conventionnelle, les taux courts avoisinant zéro dans la plupart de ces pays. Dans la zone euro, l'arrivée de Mario Draghi en novembre 2011 à la tête de la Banque Centrale Européenne (BCE) a marqué un tournant dans la conduite de la politique monétaire. La BCE a ainsi abaissé le taux de refinancement de 25 points de base à 0,75% en juillet, soit son plus bas niveau depuis la création de la BCE.

En 2013, l'évolution des taux d'intérêt pourrait être marquée par des facteurs opposés aux Etats-Unis et en Europe.

Ainsi, à moyen terme et selon la robustesse de la reprise, la FED pourrait décider de relever son taux directeur actuellement entre 0.00% et 0.25%. Ce scénario est aujourd'hui envisagé par les économistes sur fin 2013 -2014 en fonction de la reprise graduelle de l'économie. Il engendrerait une pression à la hausse sur les taux.

A l'inverse, l'éventualité d'une baisse du taux directeur de la Banque Centrale Européenne n'a pas été écartée par son président lors de la réunion de janvier 2013.

Cependant, le Conseil d'administration de la BCE avait décidé en fin d'année 2011 de mener deux opérations de refinancement des banques (LTRO) à échéance de 36 mois avec une option de remboursement anticipé au bout d'un an. L'éventuel exercice de cette option de remboursement anticipé des LTRO 2011 par les établissements financiers et leur retour à des échanges interbancaires contribueraient à des tensions sur le marché interbancaire avec un impact estimé sur les taux de +0.20% à +0.50% selon le niveau d'exercice au 1<sup>er</sup> semestre. Le premier remboursement partiel de 137 Mds€ annoncé vendredi 18 janvier par la BCE, s'il a surpris par son montant, reste encore insuffisant pour avoir un impact significatif sur les taux.

Au final, le consensus des économistes exprime une anticipation de stabilité des taux au premier semestre avant une remontée limitée au deuxième semestre.

- Possibilités de financement des collectivités locales

Comme en 2011, les collectivités ont rencontré deux problématiques dans leur recherche de financements en 2012 :

1. Les volumes disponibles : dans la continuité de 2011, les établissements ont fortement réduit les financements proposés aux collectivités durant le premier semestre 2012. Cette absence de liquidités pour les collectivités a conduit à une nouvelle intervention exceptionnelle de la CDC en 2012 afin de couvrir le besoin des collectivités. Cette situation de raréfaction des ressources avec comme corollaire une hausse du coût de l'emprunt a eu cependant pour effet d'attirer des nouveaux investisseurs dans le secteur du financement des collectivités (sociétés d'assurances, caisses d'épargne et mutuelles) par le biais du financement désintermédié. C'est dans ce cadre que plusieurs établissements bancaires ont développé de nouvelles offres de financement dont les fonds proviennent de leur filiale d'assurance. Enfin, à partir du 20 juin, La Poste Développement Local a mis à disposition des collectivités une enveloppe de 2Mds € sous forme de ligne de trésorerie. Face à une forte demande, celle-ci a été doublée quelques semaines plus tard. L'établissement proposait des conditions dans la fourchette haute du marché.

Au final, cette diversification des sources de financement a permis de couvrir un besoin d'emprunt que les collectivités ont d'elles-mêmes limité (besoin estimé entre 16 et 18 Mds€ à l'automne contre 18 à 20 Mds€ en début d'année 2012). La répartition exacte de la couverture entre les différentes sources n'est pas encore connue de manière précise :

0,7 Mds€ ont été couverts par la Banque Postale, 2,3 Mds€ par l'obligataire, 0,6 Md€ par l'émission groupée de l'ACUF;

Les mobilisations effectives des enveloppes offertes par le réseau bancaire classique, la CDC et les produits désintermédiés seront connues dans le courant du premier trimestre.

2. Au-delà des problématiques de volumes, les collectivités ont également dû faire face à un renchérissement du coût des financements : une forte augmentation au premier semestre avec des marges sur Euribor atteignant 350 points de base (3,50%) et une détente relative au second semestre avec des marges pour les meilleures offres de 230 points de base (2,30%).

Plusieurs facteurs permettent d'envisager une amélioration des conditions de financement en 2013 :

– La Commission Européenne a donné son accord pour la reprise de DEXMA (véhicule de financement de Dexia) par l'Etat français, la Caisse des Dépôts et Consignations et la banque Postale. DEXMA doit permettre à la Banque Postale de lever des fonds auprès d'investisseurs institutionnels pour l'activité de financement du secteur public local dès 2013. L'établissement envisage de proposer de 3.5Mds € à 5Mds € sur l'année 2013.

– Peu d'éléments ont filtré sur la stratégie des autres intervenants mais l'assouplissement de la réglementation Bâle 3 (ratios prudentiels) plaide au moins en faveur d'un maintien des enveloppes proposées en 2012. En effet, l'application du ratio de liquidité court terme sera progressive de 2015 à 2019 et non stricte dès 2015 comme initialement prévu. L'élargissement de la gamme d'actifs dits de « haute qualité liquide » et des méthodes de calcul de « stress test » moins contraignantes devraient favoriser le marché des lignes de trésorerie et les phases de mobilisation des emprunts long termes. Le régulateur envisage comme prochaine étape une révision du ratio de liquidité à long terme qui limite l'activité de transformation des établissements bancaires. Ces révisions devraient redonner un attrait au segment du secteur public local.

A contrario, les annonces de remboursements anticipés des banques privées européennes portant sur les emprunts contractés auprès des Etats en 2008 risquent de capter une partie non négligeable des liquidités en Europe en 2013.

La Banque Publique d'Investissement a été mise en place aujourd'hui. Les plafonds du livret A ont été modifiés, le livret A a beaucoup augmenté sa collecte. La BPI bénéficiera de 40 Md€ qui seront affectés pour 20 Md€ au numérique et pour 20 Md€ aux collectivités locales. Ils seront indexés sur le livret A, soit à 1,75 % plus 0,7 % du coût de la collecte. La BPI nous prêtera à 2,45 % à partir du mois prochain, alors qu'il y a un mois et demi la Caisse des Dépôts et Consignations nous prêtait à 3,95 %. C'est plutôt une bonne nouvelle pour les collectivités locales. Les 20 Md€ seront suffisants pour permettre aux collectivités locales de se financer.

## **B- DES REFORMES NATIONALES EN COURS**

### **1. Le pacte de confiance et de solidarité**

Une baisse des concours financiers de 1,5 Md€ sur 2014-2015 est actée par la loi de programmation des finances publiques. Pour l'instant, il n'existe pas d'indication sur les concours financiers qui seront réduits. La participation des collectivités sera déclinée dans un pacte de confiance et de solidarité qui sera « négocié avec les collectivités territoriales », qui devrait voir le jour dans les prochains mois.

Par ailleurs, le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi pris en application du rapport « Gallois », présenté le 6 novembre, prévoit notamment un allègement de 20 Milliards d'euros (Md€) par an des coûts des entreprises avec une montée en charge progressive (10 Md€ la première année).

Le financement serait assuré par :

- 10 Md€ de recettes nouvelles : 2/3 de TVA et 1/3 de fiscalité écologique
- 10 Md€ d'économies supplémentaires : « Ces économies seront recherchées en n'excluant par principe aucun pan de la dépense publique : dépenses de l'État, de ses agences, des collectivités territoriales et de la protection sociale ».

\ Si toutes les administrations publiques contribuaient au prorata de leurs budgets, la part des collectivités locales pourrait atteindre 2 Md€. Aucune information n'est cependant aujourd'hui disponible sur la répartition de ces 10 Md€ d'économie.

### **Les conséquences pour la ville**

Il existe un risque supplémentaire de baisse des dotations perçues à compter de 2014 sans que le montant correspondant ne puisse être évalué.

### **2. La révision des valeurs locatives des locaux professionnels**

A la fin de l'année 2012, les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ont souhaité, après une phase d'expérimentation dans plusieurs départements, lancer une procédure de révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Un rapport permettant d'identifier les conséquences financières de ces révisions a d'ailleurs été déposé au Parlement en janvier 2012 et conduit à divers amendements législatifs (article 37 de la Loi de Finances du 16 août 2012) destinés à améliorer le dispositif applicable à la révision.

Ces modifications portent notamment sur la mise en place :

- d'un dispositif de lissage des fortes variations de cotisations, à la hausse ou à la baisse, en cas de variation supérieure à 200 € et 10% de la cotisation ancienne. Ce lissage s'appliquera alors sur 5 ans ;
- d'aménagements relatifs à la détermination et l'application du mécanisme correcteur visant à assurer une égale proportion des parts contributives de chaque type de locaux avant et après révision, avec extension du dispositif à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les travaux de révision vont ainsi être généralisés à l'ensemble du territoire en 2013 afin que les résultats de cette révision puissent être pris en compte au titre de l'année 2015.

### **3. La redistribution des compétences entre les différents types de collectivités**

Le futur projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique pourrait notamment avoir des conséquences sur le partage des compétences entre communes et EPCI.

Les dispositions de l'avant-projet de loi devraient être largement remaniées. Cependant, elles allaient dans le sens d'un renforcement des compétences des communautés d'agglomération, qu'il s'agisse du nombre de compétences obligatoires ou encore du transfert intégral de certaines compétences (suppression de l'intérêt communautaire pour certaines compétences). Il est encore trop tôt pour connaître les contours précis de cette nouvelle loi de décentralisation.

### **4. L'augmentation de la TVA**

Ces hausses de TVA ont été confirmées par le Président de la République, François Hollande lors de sa conférence de presse du 13 Novembre 2012. L'annonce de l'augmentation de TVA est normalement prévue au premier Janvier 2014. Toutefois selon certaines sources l'augmentation de la TVA interviendrait dès le premier Juillet 2013.

Suite au rapport de Louis Gallois sur la compétitivité des entreprises Françaises, Jean-Marc Ayrault, premier ministre du gouvernement du président François Hollande, a annoncé le Mardi 6 novembre 2012 l'augmentation des taux de TVA au premier janvier 2014. Toutefois, le taux réduit de TVA à 5.5% passera à 5%. Parmi les mesures préconisées par ce rapport, l'augmentation des taux de TVA permettaient d'alléger les cotisations sociales patronales sur le coût des salaires afin de rendre les entreprises Françaises plus compétitives.

#### [Le taux normal de TVA passera de 19.6% à 20%.](#)

Au premier Janvier 2014, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée augmentera de 0.4 points. C'est-à-dire que le taux de TVA normal passera de 19.6% à 20%. Le taux normal de TVA s'applique à la majorité des biens et des services vendus en France.

#### [Le taux réduit de TVA passera de 7% à 10%](#)

Au premier Janvier 2014, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée augmentera de 3 points. C'est-à-dire que le taux de TVA réduit passera de 7% à 10%. Ce taux de TVA est appliqué à la restauration, aux logements neufs et aux travaux.

#### [Le taux réduit de 5.5% passera à 5%](#)

Dans un souci de justice sociale et s'agissant des biens de consommation de première nécessité et d'alimentation, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée baissera de 0.5 pts au 1er janvier 2014. C'est-à-dire que le taux de TVA réduit passera de 5.5% à 5%.



## **CHAPITRE 2 :**

### **DES ORIENTATIONS LOCALES POUR PRENDRE LA MESURE DES ENJEUX**

#### **A – ACTIONS MUNICIPALES SUR LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA VILLE**

##### **1. Le recensement de l'INSEE et ses impacts financiers**

Après avoir constaté la baisse successive des chiffres de la population légale de Pantin de 2007 à 2009, la Ville de Pantin a souhaité identifier l'origine de cette baisse, car rien ne semblait justifier objectivement et empiriquement cette perte d'habitants sur le territoire. Durant la même période, les inscriptions sur les listes électorales augmentaient de plus de 2000 citoyens, de nouvelles classes s'ouvraient dans les écoles primaires, les services de la Préfecture indiquaient chaque année une croissance du nombre de logements sociaux tandis que plusieurs constructions neuves d'importance étaient réalisées sur le territoire.

Afin de comprendre ce qui ressemblait à un paradoxe, la Ville a décidé de prendre attache avec la Direction Régionale de l'INSEE au premier trimestre de l'année 2012. Après plusieurs échanges, il s'est avéré que 2635 logements ont été omis dans la comptabilisation du recensement depuis 2007, sur l'ensemble intitulé « Le serpent », situé en zone urbaine sensible.

Or, la Ville de Pantin a pu démontrer à l'INSEE que cette dernière détenait l'information, a minima depuis juillet 2009, que ces immeubles étaient occupés et devaient donc être classés dans la catégorie « actif », ouvrant droit au recensement. Ainsi, l'INSEE a-t-elle accepté, à titre exceptionnel, de réintégrer les logements omis de manière rétroactive depuis l'année 2010. Cette omission, de la seule responsabilité de l'INSEE depuis 2009, représente un manque à gagner actuel de 1 014 881 € sur les dotations de l'Etat pour la Ville de Pantin, sans compter l'absence de produit fiscal (taxe d'habitation notamment) non évaluable à ce jour et sans tenir compte de la période de 2007 à 2010. Enfin, ces chiffres ne prennent pas non plus en compte l'effet de ces logements « oubliés » dans leur effet dynamique (et non pas statique) sur le coefficient d'occupation des logements de l'ensemble de la Ville, lequel pourrait encore tirer vers le haut le recensement de la population pantinoise et remettre en cause éventuellement la sortie de la Ville du bénéfice du FSRIF.

##### **2. Le vœu de certaines collectivités sur le FSRIF**

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Toutefois, le projet de loi de finances pour 2012 a profondément modifié les règles d'éligibilité au FSRIF. Seules lui sont désormais éligibles les communes de plus de 5000 habitants dont la valeur d'un indice synthétique est supérieur à l'indice médian de l'ensemble des communes d'Ile de France, soit 1,198836 au 1er janvier 2012. La définition de cet indice synthétique s'appuie sur trois critères mis en œuvre sous la forme de trois ratios pondérés : le potentiel financier (pour 50% de l'indice), le pourcentage de logements sociaux (pour 25% de l'indice) et le revenu moyen par habitant (pour 25 % de l'indice). Compte tenu de l'effet mécanique redoutable du potentiel financier (nouveau mode de calcul du potentiel fiscal) mais aussi de la suppression du critère social des aides personnelles au logement, il apparaît que 14 communes d'Ile de France ne sont plus en droit de bénéficier de ce fonds.

Comme Pantin, d'autres communes sont même devenues contributrices au FSRIF. C'est pourquoi, certaines d'entre elles ont décidé d'approuver une motion visant à réparer les dégâts du précédent Gouvernement en appliquant des mesures rectificatives sur le FSRIF, permettant de rétablir rapidement la prise en compte de critères sociaux, ou à défaut de réexaminer au cas par cas la situation des communes dites en « garantie de sortie ». Pantin a approuvé cette motion lors de son Conseil Municipal du 22 novembre 2012.

#### **B – ACTIONS MUNICIPALES PORTANT SUR LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE**

##### **1. Une stratégie financière affirmée pour s'adapter au nouvel environnement économique**

Depuis longtemps, la Ville de Pantin avait basé son modèle de développement économique autour de la Taxe Professionnelle (TP). En implantant des sièges sociaux (BNP Paribas aux « Grands Moulins ») et des activités professionnelles importantes (Technicentre : Ateliers du TGV Est) sur le territoire communal, la Ville

pouvait ainsi compter en retour sur les rentrées fiscales ultérieures liées à la TP.

En adéquation avec ce modèle économique, elle avait d'ailleurs validée en octobre 2008, une stratégie financière reposant sur les éléments clés suivants :

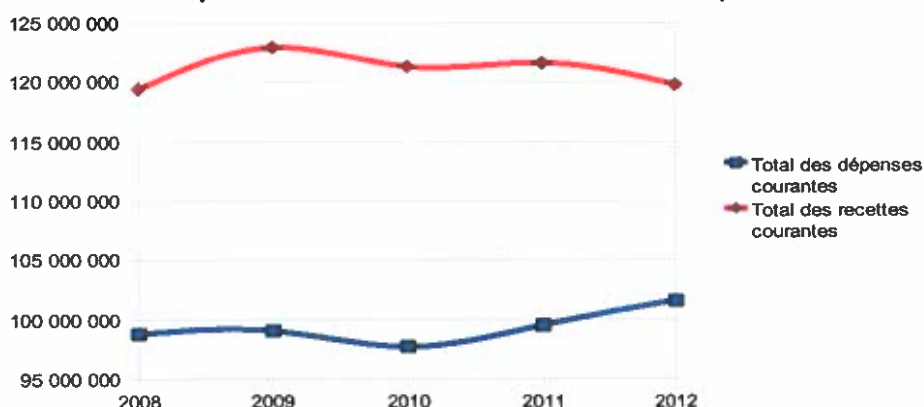
- Ne pas augmenter la fiscalité directe locale jusqu'en 2014, notamment grâce au dynamisme fiscal de la TP
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour pouvoir se permettre de dégager des marges de manœuvre et ainsi maintenir un niveau élevé d'équipement
- Ramener le niveau d'endettement de la Ville , à moins de 100% des recettes réelles de fonctionnement.

Toutefois, avec la disparition de cette taxe professionnelle au 1er janvier 2010 et son remplacement par des contributions perçues uniquement par la Communauté d'Agglomération Est Ensemble, nouvel acteur institutionnel du territoire depuis le 1er janvier 2010, les bases fiscales pantinoises sont devenues moins dynamiques. Dans le même temps, avec les conséquences induites par la crise, les besoins des habitants n'ont cessé d'augmenter, et certains services, tels que la Police Municipale, ou la médiation de nuit ont du s'étoffer ou certaines prestations ont du être renforcées (propreté des espaces publics, achat de places en crèche, etc..).

En outre, et comme nous l'avons vu (cf supra), la crise des finances publiques en Europe et en France a pour conséquence le tarissement des dotations de l'Etat. Ce faisant, c'est l'ensemble des recettes de la Ville qui vient aujourd'hui à se contracter (fiscalité de la TP, baisse des dotations).

Aussi, compte tenu des éléments de contexte nationaux et locaux et malgré les efforts de rationalisation des dépenses engagées, Pantin subit aujourd'hui pleinement un « effet ciseaux », situation où les dépenses augmentent plus vite que les recettes.

**Evolutions des dépenses et recettes courantes de 2008 à 2012 (en millions d'euros)**



### Analyse rétrospective des principaux ratios budgétaires et financiers de la Ville

#### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/11 en %
Charges à caractère général	22 983 284	23 994 286	24 569 638	23 860 256	22 525 280	-5,59%
Charges de personnel	59 925 905	60 769 635	61 542 687	64 215 720	67 276 251	4,77%
Autres charges de gestion courante	9 616 989	9 901 830	7 643 269	7 654 930	6 988 860	-8,70%
Intérêts de la dette	6 267 684	4 387 142	3 966 886	3 788 835	3 591 710	-5,20%
Atténuation de produits	0	0	0	0	741 663	
<b>Total des dépenses courantes</b>	<b>98 793 862</b>	<b>99 052 893</b>	<b>97 722 480</b>	<b>99 519 741</b>	<b>101 123 764</b>	<b>1,61%</b>

L'analyse de ces dépenses montre une évolution globale maîtrisée aux alentours de 1,6%, soit en dessous de l'inflation. Cependant, cette situation comporte des écarts de variation très importants en fonction de la typologie des dépenses. En effet, les dépenses en lien direct avec l'activité des services municipaux (charges à caractère général et autres charges de gestion courante) sont en baisse de -6,3% et caractérisent les efforts de rationalisation de la dépense publique, tout en maintenant les mêmes services rendus à la population. Autre poste de dépense en diminution, celui des intérêts de la dette. Cette baisse de 5,2% est à la fois liée aux conjonctures extrêmement favorables sur les taux bancaires mais aussi grâce au cercle vertueux du désendettement qui ne cesse de produire ses effets (-18,1% en quatre ans, date à laquelle la Ville de Pantin a enclenché son processus de désendettement). Le seul poste de vigilance reste celui des charges de personnel, avec une hausse de 4,7%.

#### **Evolution des recettes réelles de fonctionnement hors reprise des résultats, et hors recettes exceptionnelles dont cessions**

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/11 en %
Impôts et taxes	73 612 371	76 389 162	88 267 454	88 224 060	81 692 075	-7,40%
Dotations, participations et subventions	36 108 252	37 248 931	22 668 928	22 255 927	20 152 133	-9,45%
Redevances et produits des services	8 450 786	8 426 412	8 529 317	9 148 948	16 979 075	85,58%
Autres produits de gestion courante	846 320	774 979	695 921	653 009	586 598	-10,17%
Atténuation de charges	411 807	111 431	1 152 777	1 326 152	1 364 758	2,91%
Total des recettes courantes	119 429 536	122 950 915	121 314 397	121 608 096	120 774 639	-0,69%

L'analyse globale de ces recettes est rendue un peu plus complexe du fait des transferts de compétences à la CAEE mais révèle malgré tout une baisse de 0,69%. En effet, compte tenu du transfert des compétences à la CAEE, l'attribution de compensation enregistrée dans le chapitre des Impôts et Taxes a été réduite de plus de 7 M€. En contrepartie, et dans l'attente des transferts définitifs des personnels, les conventions de mise à disposition ont permis de refacturer à la CAEE l'ensemble des dépenses prises en charge par la Ville pour le compte de la CAEE, ce qui explique la variation positive de plus de 7 M€ sur le chapitre des Redevances. Ces variations sont donc globalement neutres. Par conséquent, la diminution des recettes s'explique essentiellement par la baisse des dotations et subventions perçues par la Ville (-9,4%) dans lesquelles figurent notamment la DGF et les compensations fiscales et la perte de 50% du FSRIF.

#### **Evolution de l'épargne**

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/11 en %
Epargne de gestion	26 903 358	28 285 164	27 558 803	25 877 190	23 242 585	
Epargne brute	20 635 674	23 898 022	23 591 917	22 088 355	19 650 875	
Epargne nette	14 213 215	12 393 919	12 405 179	11 075 617	8 558 978	-22,72%

L'évolution de l'épargne nette confirme « l'effet ciseaux », évoqué ci-dessus, et par conséquent la réduction des marges de manœuvre de la collectivité à financer ses investissements. Ce ralentissement est assez net en 2012 (épargne nette -22,7%). Cette situation s'explique principalement par les effets cumulés de la réforme des règles de péréquation (le FSRIF et le FPIC), le gel des dotations versées par l'Etat et les conséquences financières liées aux erreurs de recensement (cf infra), ainsi que la perte de produit fiscal de taxe foncière de près de 1 M€ suite à un contentieux entre les services fiscaux et la SNCF. Pour mémoire, la réforme du FSRIF introduite dans la loi de finances 2012 a fait sortir la Ville de ce dispositif et l'a même rendue contributrice du fonds. Pour Pantin, il s'agit d'un manque à gagner en charge nette de 1,5 M€ sur la seule année 2012. Le gel des dotations de l'Etat s'est, quant à lui, traduit dans les faits par une diminution de 402 k€ par rapport à l'année précédente. Ces éléments expliquent à eux seuls et en volume la diminution de l'épargne nette.

#### **Structure des dépenses et recettes d'investissement**

Structure des dépenses d'équipement (en M€)	2008	2009	2010	2011	2012
Immobilisations incorporelles (études,	1,87	2,13	1,75	1,6	1,55

ingénierie, maîtrise d'oeuvre,...)					
Subventions d'équipement versées	8,66	2,21	4,64	5,96	5,21
Immobilisations corporelles (acquisitions)	10	3	1,98	1,39	9,83
Immobilisations en cours (travaux)	9,94	13,76	17,63	12,17	10,12
Autres immobilisations financières	5,96	4,93	3,59	2,96	2,1
Opérations de régularisation demandées par la CRC		4,54			
Total des dépenses	36,44	30,77	29,59	24,08	28,81

En 2011, faute d'avoir pu mobiliser l'emprunt d'équilibre tel que prévu initialement au budget primitif (les banques n'avaient répondu qu'à la moitié des besoins sollicités), la Ville avait été contrainte de réduire l'inscription de ses dépenses d'équipement dans son budget supplémentaire afin de maintenir son équilibre budgétaire.

En 2012, bien que la raréfaction des ressources aient été encore plus importante (comme évoquée précédemment), les marchés bancaires ont été plus favorables qu'en 2011 et les possibilités de financement meilleures. La Ville a donc quasiment pu retrouver son niveau d'investissement de 2010, d'autant plus qu'aux 28,8 M€ de dépenses d'équipement réalisées s'ajoutent un certain nombre de projets lancés mais non encore payés à ce jour (8,4 M€).

Les principales recettes réelles d'investissement (en M€)	2008	2009	2010	2011	2012
Dotations (FCTVA et taxes d'urbanisme)	2,42	5,26*	2,77	3,98	3,9
Subventions d'équipement	5,42	2,65	2,98	4,28	3,59
Autres immobilisations financières	0,71	6,81**	3,59	1,81	0,44
Emprunt	17,13	6,39	0,1	2,23	6,37

\* Augmentation liée à la mise en place du pacte de relance (perception de deux années de FCTVA)

\*\* Impact des opérations de régularisation demandées par la CRC

Ces recettes d'investissement hors emprunt sont, quant à elles, en baisse mais il s'agit d'un effet a priori conjoncturel. En effet, le FCTVA et les subventions d'équipement sont des recettes fortement liées au niveau de réalisation des dépenses. Or, l'année 2011, comme nous avons pu le constater, avait marqué un ralentissement forcé dans ses investissements, ce qui explique la diminution en 2012 des recettes correspondantes.

A contrario, les taxes d'urbanisme, la Taxe locale d'équipement (TLE) et le Plafond légal de densité (PLD), ont enregistré de fortes variations à la hausse, puisque la recette de TLE est passée de 834 k€ en 2011 à 980 k€ en 2012 et la recette de PLD de 410 k€ en 2011 à 980 k€ en 2012.

S'agissant de l'emprunt, la Ville a pu obtenir en 2012 l'ensemble des financements sollicités (6,37 M€). La Caisse d'Epargne est restée un partenaire privilégié puisque, avec la Caisse des Dépôts et Consignations, ces deux établissements demeurent les seuls à nous avoir fait des propositions de financement en 2012.

### Une dette de la Ville améliorée sans cesse

Depuis l'année 2009, la Ville poursuit son processus de désendettement et pérennise ainsi le cercle vertueux permettant la réduction des intérêts de la dette. Le niveau de dette par habitant est désormais de 1947 €/habitant contre 2675 € en 2008, soit une dette réduite de plus de 27% en quatre ans.

Pour mémoire, l'objectif de la collectivité était de ramener d'ici à 2014 le taux d'endettement sous la barre des 100% de recettes réelles de fonctionnement. Cet objectif avait été atteint à la fin de l'exercice 2010 avec un taux d'endettement de 98%. Aujourd'hui, en poursuivant le désendettement à hauteur de 4,69 M€ en 2012, le capital restant du s'élève à 105,9 M€ (contre 110,59 M€ en 2011) et représenterait ainsi 81% des

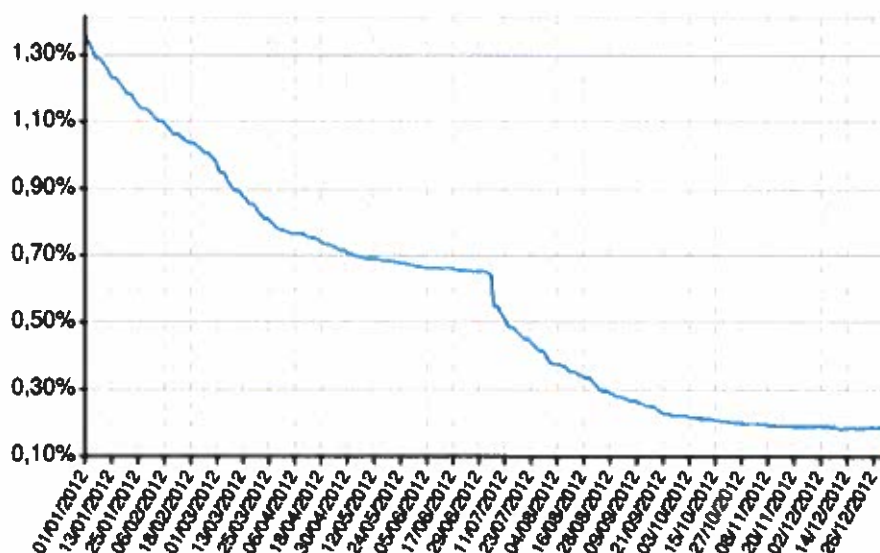
recettes réelles de fonctionnement.

Par ailleurs, après avoir légèrement augmenté en 2011, le coût de la dette est revenu sur les niveaux de 2010 puisque le taux moyen actuel de la dette est de 3,22 % (contre 3,36% en 2011 et 3,22% en 2010). En effet, même si les taux de marché ont enregistré leurs niveaux historiquement les plus bas (cf courbe Euribor 3 mois), les marges bancaires sont par contre très élevées et ont atteint jusqu'à plus de 350 points de base, soit 1,5% supplémentaires comparativement à l'année précédente. Enfin, la durée résiduelle moyenne est de 11,89 ans et la durée de vie moyenne de 6,01 ans.

#### Courbe Euribor 3 Mois

### Euribor 3 mois

Date : 31/01/2013



France active

Au niveau de la structure de la dette, sa répartition peut se définir comme suit et ne comporte pas de risque de dégradation majeure des taux :

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	31 627 797,00 €	30,13%
Fixe à phase	3 634 387,00 €	3,46%
Variable	27 302 137,00 €	26,01%
Livret A	9 930 481,00 €	9,46%
Barrière	2 122 001,00 €	2,02%
Barrière hors zone EUR	14 787 529,00 €	14,09%
Barrière avec multiplicateur	6 508 852,00 €	6,20%
Pente	7 962 286,00 €	7,59%
Change	1 083 800,00 €	1,03%

Cette présentation répond aux préconisations de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010.

Le tableau suivant explique les niveaux de risque de structure (de A à F) et les niveaux de risque sous jacent (de 1 à 6).

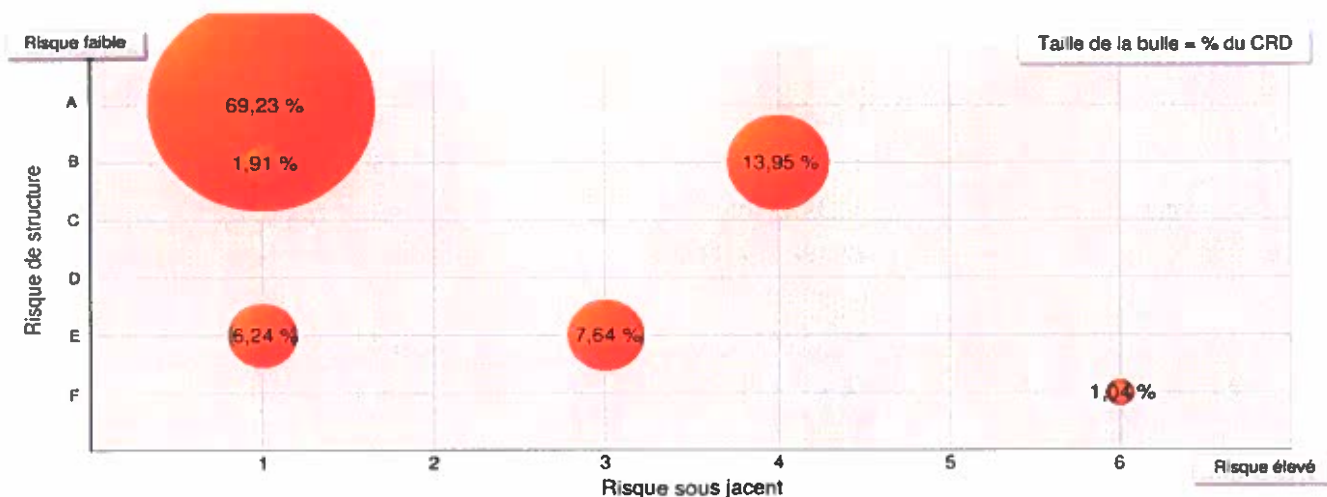
### Tableaux des risques

Risque sous-jacent	
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro
6	Autres indices

Risque de structure	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5
F	Autres types de structure

Selon cette charte de bonne conduite dite Gislser, chaque catégorie d'emprunt est donc affectée d'une codification permettant de mesurer la prise de risque encouru. Le graphe ci-dessous montre que la Ville de Pantin a été très prudente dans le choix de ces produits structurés et n'est pas exposée à des risques majeurs. Ainsi, dans une échelle de risques mesurée de 1 (risque faible) à 6 (risque élevé), plus de 77,26% de sa dette est classée en risque 1 (contre 75,8% en 2011), 21,71% en risque moyen (risques 3 et 4) et seulement 1% en risque fort (risque 6). Néanmoins, le conseil de la Ville en matière de gestion de la dette a été sollicité afin de savoir si la Ville avait selon les conditions de marché intérêt à renégocier cet emprunt. Il s'avère que, malgré cette classification en risque 6, cet emprunt comporte un risque mineur de dégradation du taux et par ailleurs, son échéance arrive à terme en 2016.

#### Graphe de la Charte Gislser



S'agissant de la répartition par prêteur, les principales évolutions constatées résident dans le retrait progressif de Dexia dans le poids de la dette des collectivités locales et dans la montée en charge des deux seuls financeurs de la Ville depuis le pic de la crise des liquidités, à savoir la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Epargne. A ce jour, la répartition est la suivante :

Prêteur	CRD	% CRD
Dexia	60 354 909,00 €	57,50%

Caisse des Dépôts et Consignations	12 794 022,00 €	12,19%
Société Générale	10 872 372,00 €	10,36%
Caisse d'épargne	9 198 668,00 €	8,76%
Crédit Foncier de France	6 074 075,00 €	5,79%
Autres prêteurs, dont Crédit Agricole, CAF,...	5 665 304,00 €	5,40%

## 2. Réforme administrative et renforcement des outils de pilotage et de gestion

Face au resserrement des marges de manœuvre financières des collectivités, et auquel Pantin n'échappe pas, notre Ville poursuit plus que jamais ses efforts de gestion et renforce ses outils de pilotage et de gestion.

- Finalisation des projets de direction

Engagée en 2008 afin d'anticiper les efforts de gestion rendus nécessaires par la suppression de la taxe professionnelle et la raréfaction des ressources, la réforme administrative est désormais traduite par un cycle de mise en oeuvre opérationnelle dans lequel chaque direction dont le projet aura été validé en 2012, s'efforce de conjuguer l'amélioration du service rendu aux usagers et la gestion rigoureuse des services municipaux pour faire face aux enjeux économiques et financiers actuels.

Ainsi, au second semestre 2012, les fiches de poste de l'ensemble des agents communaux ont été élaborées, ce qui contribue à clarifier non seulement le rôle de chacun mais aussi le fonctionnement de toutes les directions, tout en traduisant de manière concrète la volonté affirmée de transparence et d'équité

- Optimisation de la masse salariale permise par la commission de recrutement

Une commission de recrutement a été créée en janvier 2012. Depuis lors, toutes les demandes des services en moyens humains (création de postes, renouvellements, transformations de postes,...) font l'objet d'un examen par cette commission.

Les effets de cette commission ont commencé à se faire sentir depuis le mois de septembre 2012, avec une masse salariale mensuelle contenue et stable depuis lors (cf. tableau ci-joint). La Ville souhaite, avec cette commission, rationaliser le fonctionnement des services pour une gestion des effectifs plus sobre et dynamique, et mieux adaptée aux défis du service public communal de demain.

VILLE	Masse salariale 2011	Masse salariale 2012	% Evol.mensuelle	Nb fiches de paie
janvier	4 902 951	5 365 187		2 057
fevrier	4 890 490	5 390 048	0,46%	2 057
mars	4 980 578	5 301 848	-1,64%	2 023
avril	5 049 894	5 331 495	0,56%	2 034
mai	6 273 185	6 784 541	27,25%	2 040
juin	5 034 414	5 562 729	-18,01%	2 046
juillet	5 108 327	5 510 010	-0,95%	2 058
août	4 815 313	5 293 287	-3,93%	1 845
septembre	4 810 900	5 241 890	-0,97%	1 831
octobre	6 349 792	6 830 314	30,30%	1 989
novembre	5 021 970	5 260 063	-22,99%	2 017
décembre	6 902 667	5 361 866	1,94%	2 043
Total	64 140 480	67 233 278		

Il convient cependant de noter qu'en lien avec les transferts de personnels à la CAEE, le budget 2013 des ressources humaines sera pour la première fois en baisse. Ce budget intègre pour autant les effets financiers de la commission d'harmonisation du régime indemnitaire (310 k€ en 2013), régime dont le coût total s'élève sur les deux derniers exercices à 2,5 M€

- Rationalisation de la dépense et des modes de gestion avec la commission des moyens

Mise en place durant le premier semestre 2012, cette commission a pour vocation d'étudier un périmètre de dépenses relatives au fonctionnement courant des services, et pour lequel des possibilités de rationalisation ont été constatées. Il s'agit notamment des abonnements aux revues professionnelles, les consommables informatiques, les fournitures administratives, les dépenses de téléphonie et celles de transport et de remisage à domicile. Elle s'assure également de la bonne cohérence et du respect par les services des règles de mise en concurrence sur les marchés publics et de leur conformité avec les crédits budgétaires alloués.

Composée d'élus et de membres de l'Administration communale, cette commission se réunit au maximum tous les deux mois afin d'analyser l'évolution de ces dépenses et éviter d'éventuelles dérives dues à des imprévus survenus en cours d'année.

- Mise en place de nouveaux outils de pilotage : comptabilité analytique et contrôle de gestion

Là encore, face à un contexte de diminution des recettes et de difficultés de financement, mais aussi pour tenir compte de préconisations de la CRC (Chambre Régionale des Comptes), la Ville se dote d'outils de pilotage supplémentaires via notamment la mise en œuvre d'une comptabilité analytique et d'un contrôle de gestion.

S'agissant de la comptabilité analytique, les enjeux consistent à :

- renforcer la compréhension de la structure de nos dépenses,
- affiner les possibilités d'analyse par actions, politiques publiques, ou équipements,
- et faciliter la production d'indicateur de pilotage pour rationaliser la dépense, mais aussi de produire les informations requises pour optimiser les dossiers de demande de subvention ou d'appels à projet.

A cet effet, des tableaux de bord opérationnels sont produits régulièrement (mensuellement ou trimestriellement) avec des indicateurs de pilotage communs à l'ensemble des directions et des indicateurs spécifiques pour chaque direction. Ces données, une fois produites, permettront d'analyser le coût des actions publiques et également d'en favoriser leur connaissance.

Plusieurs directions ont contribué à la constitution et la production d'un certain nombre d'indicateurs au second trimestre 2012 et cette démarche est actuellement en cours de généralisation à l'ensemble des directions de la Ville.

De surcroît, compte tenu des nouveaux projets d'organisation des directions et ces objectifs de comptabilité analytique, la structure budgétaire 2013 a été adaptée pour répondre à ces nouvelles exigences.

- L'orientation progressive vers un nouveau modèle de gestion

Compte-tenu du contexte national, du cycle de réforme administrative qui ouvre désormais sur le renforcement des méthodes de gestion, et des projets à mener à l'avenir, il est envisagé de redéfinir une nouvelle stratégie autour de grands axes structurant l'ensemble des flux financiers de la Ville. Ces réflexions portent pour le moment sur les axes suivants :

- Mise en place d'une fongibilité des crédits en fonction des économies réalisées. Cette possibilité vise à responsabiliser davantage les acteurs budgétaires et à renforcer cette stratégie de maîtrise des volumes budgétaires. Les directions opérationnelles devront réfléchir pour chaque action à des sources d'optimisation pérennes, comme par exemple, la réduction de charges de fonctionnement pour financer des opérations d'investissement ou bien l'optimisation des modes d'organisation pour développer des activités nouvelles.
- Création d'une politique d'achats optimisée : réflexion autour d'économies d'échelles, de groupements de commandes, de la durée des marchés publics (presque systématiquement de 1 an aujourd'hui), mise en place de la carte d'achat, création d'un référentiel de prix, de la mutualisation avec des partenaires de la Ville comme Est Ensemble, le Conseil Général, ou les organismes satellites de la Ville ...
- Recherche systématique de subventions, dans un premier temps pour tout projet nouveau, puis graduellement, appliqué à l'ensemble des activités existantes.
- Modernisation des services : recherche d'automatisation systématisée de certaines tâches d'exécution (projet de carte d'achat, projet SIRH, et développement de l'automatisation des simples tâches d'exécution). Une mise en œuvre systématique, cohérente et coordonnée reviendrait à de réelles économies dans le traitement administratif de ces tâches, libérant ainsi un temps de travail



certain.

## **C – POURSUITE DU PROCESSUS INTERCOMMUNAL ET SES CONSEQUENCES HUMAINES ET FINANCIERES**

### **1. Les options validées par la CLECT sur l'évaluation financière des transferts et les chantiers à finaliser**

Faisant suite à la définition de l'intérêt communautaire du 13 décembre 2011 et à la modification des statuts d'Est Ensemble, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées au transfert de la compétence « aménagement de l'espace communautaire », « développement économique », « équilibre social de l'habitat », « politique de la ville », « construction, aménagement entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » des communes membres à la Communauté d'agglomération Est Ensemble. Dans cette optique, le rapport de la CLECT définit les montants à déduire de l'attribution de compensation des neuf communes membres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, date effective des transferts. Ce rapport a été présenté le 20 décembre dernier aux membres de la CLECT, lequel a été ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du 17 janvier 2012.

La CLETC a décidé de retenir une méthode d'évaluation en corrélation avec la nature des charges transférées, ce qui donne pour Pantin les résultats suivants :

Le montant total des charges est de 7 817 384 € et se décompose comme suit :

- Les charges récurrentes liées à l'exercice des compétences : 1 713 748 €
- Les charges de personnel liées aux compétences : 5 316 430 €
- Les fonctions ressources : 372 150 €
- Les charges de gestion des ressources humaines : 159 493 €
- Les charges de mobilier et matériel : 42 454 €
- Les charges de maintenance : 213 109 €
- Les charges de GER (Gros Entretien Renouvellement) de ces mêmes équipements: 0 € pour 2012. Ce GER est un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. Pour établir ce GER, la CAEE a réalisé un ensemble de visites sur site permettant de définir les travaux à faire au cours des 60 prochaines années. Ces dépenses ont ensuite été indexées sur un taux de 4,36% (indice coût de construction) et actualisées à un taux de 4%, puis ramenées à un coût annuel. Toutefois, étant donné que ces dépenses étaient anciennement supportées sur le section d'investissement des budgets et que le GER sera désormais déduit de l'attribution de compensation en section de fonctionnement, la CLECT a proposé de ne pas prendre en compte le GER sur l'année 2012 et de lisser ensuite une montée en puissance progressive sur les 6 années suivantes.

Les recettes récurrentes s'élèvent quant à elles à un total de 797 769 €.

En conséquence, le montant de l'AC pour l'année 2012 s'élevait à 45 064 118 € et sera ensuite dégressif pour tenir compte du lissage prévu sur le GER, mais aussi, car l'ensemble des charges n'ont pu être entièrement évaluées avant la production du rapport 2012 de la CLECT.

En 2013, restent notamment à évaluer les charges suivantes :

- les charges récurrentes « environnement », « espaces verts », « habitat », « déplacements » et « politique de la ville »,
- les charges d'entretien – nettoyage –,
- les charges de personnel non permanent,
- les charges de fonctions ressources hors masse salariale.

### **2. La mise en œuvre des transferts**

Après une année 2012 en gestion provisoire, l'année 2013 se traduira par le transfert réel des agents,

comme suit :

- au 1er mars 2013, les compétences du développement économique et de l'emploi
- au 1er avril 2013, les compétences de l'aménagement et de l'habitat
- au 1er mai 2013, les compétences sportives (piscines) et cinématographiques (Ciné 104)
- et enfin, au 1er juin 2013, les compétences des enseignements artistiques (Conservatoire), de la lecture publique (Bibliothèques) et de l'accès aux droits (Maison de la Justice et des Droits).

Au total, 175 agents de la Ville seront transférés à la CAEE, soit 133,2 ETP.

### **3. Le maintien partiel d'une gestion provisoire**

Cette définition de l'intérêt communautaire a emporté de plein droit le transfert des services chargés de la mise en œuvre des compétences concernées. Cependant, afin d'assurer la continuité du service public et de préserver la bonne organisation des services dans l'attente des transferts de personnel, les services chargés de la mise en œuvre des dites compétences ont pu être mis à la disposition de la communauté d'agglomération. Pour ce faire, des conventions de mise à disposition des services ont été conclues entre la communauté d'agglomération et chaque commune membre. De façon provisoire, ces conventions particulières ont permis d'assurer la prise en charge des dépenses et des recettes, ainsi que des marchés mixtes et les remboursements respectifs correspondants; ainsi que les mandats de maîtrise d'ouvrage confiés aux communes pour la réalisation d'opérations de travaux. Ces conventions seront maintenues au moins durant le premier semestre 2013 et seront éventuellement avenantées si des besoins se faisaient ressentir pour assurer la continuité du service public.

## **CHAPITRE 3 :**

### **LES GRANDES MASSES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE POUR 2013**

#### **A – LES PRIORITES DE L'ACTION COMMUNALE POUR L'ANNEE 2013**

Dans la continuité des orientations définies en 2012, la préparation budgétaire 2013 réaffirme la priorité accordée à trois politiques publiques, pour lesquelles des crédits complémentaires seront alloués pour optimiser le service offert à la population.

En outre, pour parfaire l'offre de service public, une nouvelle maison de quartier ouvrira ses portes sur le quartier Hoche à compter de septembre 2013.

#### **1. Les espaces publics**

Le projet de territorialisation visant à la mise en place de référents par quartier monte en puissance depuis la fin 2012 avec le recrutement de plus de 3 responsables techniques de secteur sur les 5 prévus.

Par ailleurs, le numéro vert 080093500 est en fonctionnement depuis le 12 novembre 2012 et offre aux usagers un moyen simple et accessible de signaler les désordres constatés. Une campagne de sensibilisation des pantinois à la propreté de la Ville a été lancée en début d'année.

Enfin, les prestations de nettoyage des espaces publics ont été pérennisées et même renforcées. Afin de conserver du matériel neuf et performant, la location de laveuses de voirie a été reconduite et est passée de 103 k€ en 2012 à 229 k€ en 2013. De même, les fréquences des prestations de nettoyage ont été augmentées de 713 k€ initialement à 855 k€ annuels. Les opérations de type « Ma rue, j'en prends soin » devraient aussi être développées en 2013. Avec 8 opérations, ce budget est ainsi doublé.

#### **2. La tranquillité publique**

Après avoir fait l'objet de conventions avec des partenaires privés, le dispositif des médiateurs est désormais municipalisé et compte actuellement 5 agents déjà recrutés. En renforcement de la territorialisation, la médiation est un atout supplémentaire dans la gestion de proximité.

En outre, le projet de la direction de la Tranquillité Publique va évoluer cette année afin :

- d'être plus complémentaire avec la montée en puissance de la territorialisation des espaces publics ;
- d'assurer une plus grande efficacité des ASVP contre le stationnement illégal (mise en place de PV électroniques)

- de créer une brigade environnementale
- d'engager, aux côtés des services de l'Etat, les actions concourant à l'efficacité de la Zone de Sécurité Prioritaire et notamment traduite par la nouvelle convention de coordination avec la Police nationale

Les effectifs de la Police Municipale seront également augmentés et visent l'atteinte d'un objectif maximal de trente policiers.

### **3. La petite enfance**

En 2012, la Ville avait étudié la possibilité d'acheter des places dans des crèches privées afin de parfaire son offre et d'accueillir plus d'enfants. La préparation budgétaire 2013 concrétise ces projets et plus de 336 k€ sont inscrits pour permettre la réservation et l'ouverture progressive de 36 berceaux supplémentaires dans trois crèches différentes.

Le passage à l'alimentation bio est également intégré dans ces propositions budgétaires et engendre un surcoût estimé à 12 k€.

### **4. La poursuite et la réalisation des grands projets d'investissement de la Ville**

En l'état actuel de la préparation budgétaire, des arbitrages sont encore nécessaires afin de poursuivre notre stratégie financière reposant sur un niveau d'investissement élevé tout en contenant l'évolution de notre dette.

Toutefois, la Ville a depuis plusieurs années investi dans de grands chantiers afin de rénover ou réhabiliter son paysage urbain. L'année 2013 ne saurait être différente et sera donc une année inscrite dans la poursuite voire l'achèvement des grands projets d'investissement structurants, lancés au cours du mandat tels que :

- PRU des Courtilières : 6,1 M€,
- Lutte contre l'habitat indigne : 1,5 M€ la priorité des priorités devra cette année concerner l'îlot Sainte Marguerite, le 96 rue Jean Jaurès et le 4 rue Méhul,
- Protocole CGLLS au bénéfice de Pantin Habitat : 3,6 M€,
- Les ZAC - et notamment la ZAC Vilette Quatre Chemins pour 2 M€,
- Les travaux réalisés en matière d'économies d'énergie (406 k€), qui au delà de leur intérêt en matière de développement durable, permettront à la Ville de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour l'avenir.

De la même manière, l'année 2013 verra l'achèvement du Parc Stalingrad, qui, alliant préoccupation environnementale et qualité urbaine, offre ainsi aux Pantinois un parc de loisir et de promenade. La réhabilitation du gymnase Hasenfratz viendra compléter qualitativement l'offre en équipements publics du quartier des Courtilières et s'intégrera au vaste plan de rénovation du secteur. L'engagement de la réhabilitation de la piscine Leclerc signera le début d'un vaste chantier sur l'un des équipements emblématiques de la ville pour offrir à son terme, un complexe aquatique de grande qualité pour tous les publics.

## **B- LES BALANCES SYNTHETIQUES**

Dans la lettre de cadrage du budget, dans un souci de poursuite de la rationalisation de la dépense publique, les directions avaient pour objectif de respecter une baisse de 2%, hors masse salariale. Cette consigne a été globalement respectée.

Il convient de préciser que les chiffres figurant dans les tableaux ci-dessous constituent des prévisions d'inscriptions budgétaires. Ces données seront susceptibles d'être modifiées en fonction des arbitrages actuellement en cours. Par ailleurs, la complexité des nouveaux dispositifs prévus dans la loi de finances initiales 2012 rend difficile la fiabilité de ces prévisions, notamment en matière de péréquation (FPIC essentiellement). Ces éléments permettent cependant d'appréhender les grandes tendances et d'inviter au débat.

**Principales dépenses réelles de fonctionnement**  
**Evolution hors transferts de compétences à la CAEE**

	BP 2012	BP 2013*	Variation 2013/12 en %
Charges à caractère général	23 764 689	23 294 798	-1,98%
Autres charges de gestion courante	7 210 886	7 416 698	2,85%
Intérêts de la dette	3 810 000	3 635 000	-4,59%
Atténuation de produits	776 000	711 134	-8,36%
<b>Total des dépenses courantes hors personnel</b>	<b>35 561 575</b>	<b>35 057 630</b>	<b>-1,42%</b>

\* Arbitrages en cours

Comme en témoigne ce tableau, les charges à caractère général sont bien en diminution de 2%, et ce, malgré des hausses de tarifs non négligeables dont on ne peut que subir les effets. C'est notamment le cas pour les dépenses d'énergie et de fluides (impact budgétaire +.417 k€), ainsi que pour l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire (+4%, soit une augmentation en volume de 183 k€). Les crédits affectés aux politiques publiques définies comme prioritaires, hors masse salariale, ont même été financées par redéploiement interne des crédits.

Pour les autres charges de gestion courante, ce poste est en augmentation du fait de la révision des subventions allouées au CCAS et à la Caisse des Ecoles. En effet, en 2012, ces deux établissements publics avaient intégrés leur reprise de résultats des exercices antérieurs pour leur permettre de ne pas demander une subvention trop importante. Cette année, les excédents ayant été consommés en grande partie en 2012, elles sont respectivement en augmentation de 329 K€ pour la Caisse des Ecoles et de 116 k€ sur le CCAS.

Pour ce qui est des dépenses de personnel, comme nous l'avons évoqué précédemment, le budget 2013 est pour la première fois en diminution. Il passe de 66,59 M€ au BP 2012 à 65,45 M€ au projet de BP 2013. Cette variation à la baisse s'explique principalement par le transfert progressif de 175 agents à la CAEE. Toutefois, cette diminution importante de la masse salariale est compensée par des augmentations liées à des recrutements supplémentaires (50 emplois d'avenir, 6 postes à la police municipale, 2 ATSEM dans les écoles maternelles pour faire face à la réouverture de la scolarité aux enfants de moins de 3 ans et pour une ouverture de classe, le doublement de la régie voirie et la municipalisation des médiateurs,...) mais aussi par l'ajustement du régime indemnitaire suite au travail de la commission d'harmonisation avec les organisations syndicales (+310 k€).

Enfin, concernant les intérêts de la dette, ces derniers sont encore en diminution pour la cinquième année consécutive du fait du cercle vertueux du désendettement et des taux d'intérêt exceptionnellement bas.

**Principales recettes réelles de fonctionnement**  
**Evolution hors transferts de compétences à la CAEE et hors attribution de compensation**

	BP 2012	BP 2013*	Variation 2013/12 en %
Impôts et taxes	36 180 910	35 789 983	-1,08%
Dotations, participations et subventions	19 660 171	19 935 972	1,40%
Redevances et produits des services	8 503 717	8 315 437	-2,21%
Autres produits de gestion courante	358 693	420 571	17,25%
Atténuation de charges	1 150 000	1 210 000	5,22%
<b>Total des recettes courantes</b>	<b>65 853 491</b>	<b>65 671 963</b>	<b>-0,28%</b>

\* Arbitrages en cours

Ce tableau relatif à l'évolution des recettes confirme la raréfaction des ressources puisque nos recettes sont globalement en légère baisse. Au delà des éléments déjà évoqués sur le gel des dotations de l'Etat et la perte du FSRIF, les principales variations estimées sont les suivantes :

- Revalorisation forfaitaire des bases fiscales (+1,8%)
- -18% sur les compensations fiscales (-193 k€)
- Diminution des droits de mutation (-600 k€)
- Subvention pour les contrats d'avenir (+733 k€).

Néanmoins, les redevances semblent avoir légèrement été minimisées et un travail est actuellement en cours pour envisager une optimisation réaliste de celles-ci, appuyée sur l'état des réalisations 2012.

### **Sur le budget annexe de l'Habitat Indigne**

Comme pour le budget principal, des arbitrages sont encore susceptibles d'être apportés. Par ailleurs et dans un souci de saine gestion, la matière de la lutte contre l'habitat indigne et la complexité des procédures amènent chaque année à des taux de réalisation budgétaire qui ne sont pas du même niveau que les crédits ouverts, ni de la volonté politique. Aussi, et afin de ne pas gonfler artificiellement les inscriptions budgétaires, est-il proposé cette année une participation du budget principal vers le budget annexe plus proche de la réalité de l'exécution budgétaire, tout en préservant les marges de manœuvre nécessaire à une politique volontariste. Toutefois, en l'état actuel de la préparation budgétaire, les dépenses totales prévues s'élèvent à 3,2 M€ dont :

- Le poste des acquisitions foncières évalué à 1,8 M€.
  - Secteur Quatre-Chemins : l'action de la collectivité devra porter essentiellement sur l'Îlot Sainte Marguerite, le 96 rue Jean Jaurès pour 1,3 M€
  - 4 rue Méhul : 500 k€
- Le poste prestations de services (démolition, dépollution, et ingénierie foncière) à hauteur de 1,4 M€.
  - Secteur Quatre-Chemins essentiellement sur l'Îlot Sainte Marguerite, le 96 rue Jean Jaurès pour 1,3 M€ à nouveau
  - 4 rue Méhul 75 k€

Au niveau des recettes prévisionnelles et compte tenu de l'avancement opérationnel des actions menées, elles s'élèvent globalement à 1,7 M€ et concernent les subventions de l'ANRU, ANAH et CDC ainsi que les cessions foncières.

La participation du budget principal vers le budget annexe est donc aujourd'hui estimée à 1,5 M€

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Le pacte de confiance et de solidarité nous fait supporter un risque supplémentaire. En 2014 et 2015, les concours de l'Etat qui sont stables cette année pour la première fois depuis trois ans -je vous rappelle qu'ils ont baissé en 2010, 2011 et 2012- repartiront à la baisse en 2014 et 2015.

Je passe rapidement sur la valeur locative des locaux professionnels. Leur effet risque d'être positif sur les recettes de cette Ville en 2015.

La loi de décentralisation est en cours de discussion. Les élections départementales et régionales sont reportées en 2015. Le Conseil général deviendra le Conseil départemental, les cantons seront redessinés. Les élections municipales auront en revanche lieu dans un an.

Des structures existent en matière de transport, de déchets, d'eau, funéraire mais aucune institution n'existe sur la question du logement. Mme Lebranchu est venue à Pantin il y a un mois et Mme Dufлот a récemment rappelé l'idée du gouvernement qui consiste à créer dans la loi de décentralisation une autorité organisatrice du logement en Ile-de-France, au travers de la mobilisation pour le logement et des contrats de développement territorial, qui serait chargée de construire du logement. La problématique Île-de-France n'est pas la même que dans le reste du pays. La crise du logement n'est pas la même, elle est due au manque d'offres alors que dans certaines provinces françaises, il y a au contraire trop d'offres par rapport à la demande.

Des augmentations de TVA sont prévues pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec deux hausses : l'une sur les produits qui ne sont pas de première nécessité, dont le taux passera de 19,6 à 20 %, l'autre sur le taux intermédiaire de 7 % qui passerait à 10 %. Un vœu qui sera présenté à la fin de notre Conseil municipal demande que le

logement social ne soit pas porté de 7 à 10 % mais au contraire de 7 à 5 % puisque le taux de TVA sera réduit sur les biens de première nécessité en passant de 5,5 à 5 %.

Au total : moins 193 pour la DGF, plus 92 pour la dotation forfaitaire, plus 36 pour la DSU, les concours de l'Etat baissent de 65 000 € (quasi stabilisation), moins 600 sur le FSRIF, plus 300 sur le FPIC, soit une baisse de 237 K€. Lors de la discussion budgétaire 2014, à l'automne, les Parlementaires devraient aligner le FSRIF sur le même mode de calcul que le FPIC, ce qui devrait nous être favorable.

Quant aux orientations locales, je vous rappelle l'impact du recensement INSEE. Pantin est passée de 52 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier à 54 400. La moitié de cet accroissement est due à une erreur de l'INSEE qui avait oublié 500 logements aux Courtilières. Pantin est la Ville dont le nombre d'habitants a le plus augmenté au 1<sup>er</sup> janvier de cette année. L'INSEE a reconnu son erreur, nous avons déposé un recours gracieux devant le ministère, nous attendons la réponse. Si on ne peut pas donner suite à notre demande -comme ce sera, je pense, le cas parce que cela ouvrirait une jurisprudence compliquée pour l'Etat- nous pourrions aller devant la jurisprudence administrative et obtenir le remboursement de trois fois 330 000 €, correspondant à la perte 2010, 2011, 2012 sur la dotation globale de fonctionnement de Pantin. L'INSEE a corrigé son erreur pour l'avenir, ce qui nous permettra de toucher la DGF prévue en 2013. Elle ne peut cependant pas la corriger pour les années 2010, 2011, 2012.

Il existe une bizarrerie juridique dans ce pays : il n'est pas possible d'attaquer l'INSEE, c'est interdit par la loi. La seule solution est d'attaquer le ministère des Finances pour lui demander de rétablir le nombre d'habitants de Pantin pour ces années. L'INSEE a reconnu son erreur dans un courrier. En s'appuyant sur ce courrier, nous avons une chance raisonnable d'aboutir, mais pas tout de suite.

14 communes d'Île-de-France ont perdu le FSRIF d'une manière qu'elles estiment injuste. Nous nous sommes regroupés en collectif et nous avons présenté des amendements par le biais de nos parlementaires. Ils n'ont pas donné suite pour le moment mais nous avons bon espoir pour l'automne.

Quant aux actions municipales portant sur la situation budgétaire de la Ville, nous avons mis en place depuis 2008 une stratégie financière qui n'est pas nouvelle et qui reste la même, en trois stratégies :

- pas d'augmentation de la part communale des impôts locaux jusqu'en 2014,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- ramener le niveau d'endettement de la Ville sous 100 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

Le graphique page 17 met en évidence ce que l'on appelle l'effet de ciseau des dépenses et des recettes de fonctionnement de la Ville de Pantin. Nous avons réussi à maintenir notre capacité d'investissement en 2008 et 2009. En 2010, nos recettes et nos dépenses baissent, donc un maintien. En 2011 et 2012, sous l'effet conjugué de la baisse de nos recettes, de la suppression de la taxe professionnelle qui nous a beaucoup porté préjudice, la Ville de Pantin voit sa capacité d'investissement diminuer, ce qui risque de poser problème au début du prochain mandat. Je ne l'ai jamais caché au Conseil municipal.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent d'une manière régulière. Les charges à caractère général représentent entre 22 et 24 M€ de 2008 à 2012, elles ne bougent pas beaucoup. En revanche, les charges de personnel ont beaucoup augmenté en 2011 et 2012 : 64 M€ en 2011 et 67 M€ en 2012. Il s'agit de la réforme de l'administration et du régime indemnitaire qui, contrairement à ce que j'entends parfois, s'est traduite par une hausse des salaires de nombreux agents. Cela se retrouve dans notre budget. Nos dépenses sont maîtrisées sauf en ce qui concerne le personnel. Les intérêts de la dette sont passés en 2008 de 6,2 à 3,5 M€ en 2012. Nous prévoyons 3,3 M€ cette année. Double effet : le désendettement et la baisse des taux d'intérêt.

On constate de fortes variations dans l'évolution de nos recettes réelles de fonctionnement. La variation des moins 7 M€ de 2011 à 2012 se retrouve dans la redevance et produits des services. En 2012, nous avons eu 7 M€ de moins sur l'attribution de compensations, mais nous avons refacturé ce qui était mis à disposition à l'agglomération, qui nous l'a remboursé. Cela explique l'évolution plus forte sur ces deux postes. L'épargne de gestion s'est élevée à 14,2 M€ en 2008, 12,4 M€ en 2009, 12,4 M€ en 2010. La difficulté porte sur 2011 avec 11 M€ et 2012 avec 8,6 M€. Les 8,5 M€ de 2013 descendaient à 4 M€ dans les premiers calculs. Il faut absolument arriver à maintenir cette épargne sinon nous serons en grande difficulté dans les années à venir.

Les dépenses et recettes d'investissement : 36 M€ en 2008, 30 M€ en 2009, 30 M€ en 2010, 24 M€ en 2011, 29 M€ en 2012. Nous avons maintenu le rythme d'investissement dans cette Ville, il est celui que nous avions annoncé. Les années qui s'ouvrent pourraient être moins favorables. Les principales recettes réelles

d'investissements sont listées. J'attire l'attention sur l'année 2009 qui est particulière parce qu'entre la Chambre régionale des comptes et le pacte de relance, nous avons touché deux fois le fonds de compensation de TVA en une année. Quand on investissait, la TVA était remboursée deux ans après. Le plan de relance avait décidé de rembourser en 2009 ce qui avait été dépensé en TVA en 2007 et 2008. La dette de la Ville s'élevait à plus de 135 M€ en 2001. Aujourd'hui, elle dépasse à peine les 105 M€. Nous pouvons en être fiers. Nous avons remboursé 30 M€ de notre dette, soit une baisse de 27 % sur les quatre dernières années.

Il y a sur Internet la publication des Villes les plus importantes et du ratio d'endettement par habitant. Une personne m'a écrit, scandalisée de voir que Pantin était la 25<sup>ème</sup> Ville la plus endettée de France par habitant. Je lui ai répondu qu'en 2001, c'était la 3<sup>ème</sup> Ville la plus endettée de France par habitant. Nous sommes passés dans ce classement, de la 3<sup>ème</sup> à la 25<sup>ème</sup> place avec 52 200 habitants. Si l'on divise notre dette actuelle par 54 500 habitants, le ratio indiquera que nous sommes autour de la 30<sup>ème</sup> place des plus grandes villes de France.

Les journaux listent des Villes qui ont des emprunts toxiques. Pantin y figure pour un emprunt qui peut être considéré comme tel et qui représente 1,04 % de son endettement alors que les collectivités ont contracté 70 ou 80 % d'emprunts toxiques. L'emprunt de Pantin considéré comme toxique était basé sur des taux de change entre l'euro et le franc suisse. Pour le moment, il nous a coûté beaucoup moins cher que les autres emprunts. L'euro est une monnaie forte, comme le franc suisse, qui ne décroche pas. Pour le moment, cet emprunt ne nous coûte pas très cher, il nous rapporte de l'argent au contraire. Son échéance tombe en 2016.

Quant à la réforme administrative, les projets de direction sont tous terminés. La masse salariale est optimisée par le biais d'une commission de recrutement mise en place début 2012. Nous avons réussi à stabiliser le nombre d'employés communaux à Pantin. Vous avez la masse salariale pour 2011 et 2012, ainsi que le nombre de fiches de paie. Des variations importantes sont liées à des saisonniers, au conservatoire et aux personnes embauchées en juillet et août, celles de juillet étant payées en août et celles d'août en septembre, plus d'autres embauchées aux vacances de Noël et de Pâques.

Nous avons rationalisé la dépense et les modes de gestion avec la mise en place d'une commission des moyens. Nous avons réalisé de très grandes économies notamment sur les frais de téléphone, d'essence et les frais d'abonnement, qui dépassent les 0,3 M€. Nous avons mis en place de nouveaux outils de pilotage avec une comptabilité analytique et un contrôle de gestion préconisé par la Chambre régionale des comptes. Nous allons progressivement vers un nouveau modèle de gestion : la fongibilité des crédits en fonction des économies réalisées, des politiques d'achat optimisées. Auparavant, les services passaient leurs commandes en direct. Aujourd'hui, une direction ressources regroupe tous les achats par catégorie, ce qui permet d'obtenir de meilleurs prix et de réaliser des économies. La recherche systématique de subventions par la direction des finances et la modernisation des services font partie des nouveaux modèles de gestion.

La majorité municipale avait affiché cette priorité lors du séminaire qu'elle a organisé il y a deux ans. Il s'agit d'informatiser et de moderniser nos services. Nous avons pris beaucoup de retard, nous sommes en train de le rattraper. Cette modernisation nous permet de réaliser des économies importantes. Nous avons, par exemple, divisé le nombre d'imprimantes par quatre, que nous avons centralisées par étage. La consommation de papier a tendance à être divisée par trois.

Nous avons évoqué la CLECT lors du Conseil municipal du 17 janvier. Le montant total des charges transférées est de 7 000 817 €. L'attribution de compensation sera amputée de cette somme.

Concernant la mise en œuvre des transferts, il y a un changement depuis la rédaction de ce débat d'orientation budgétaire. Les travaux d'aménagement des locaux du Quadrium ont pris du retard. L'agglomération nous annonce qu'un certain nombre de transferts n'auront lieu que mi-mai au lieu du mois de mars, le temps que les travaux se terminent. Je pense au développement économique et à l'emploi, à l'aménagement et l'habitat. Le développement durable pourrait être accueilli dès le début du mois de mars. Il a été demandé de transférer les conservatoires le 1<sup>er</sup> juillet au lieu du 1<sup>er</sup> juin pour que ce soit calé sur la fin de l'année scolaire et pour éviter une éventuelle désorganisation au moment des transferts. Nous préférons le faire en juillet quand la saison est terminée.

Le maintien partiel d'une gestion provisoire reprend les conventions de gestion avec l'agglomération. On prend en charge, on paie et elle nous rembourse.

Les priorités de l'action communale en 2013 n'ont pas changé. Nous continuons à appliquer ce que nous avons décidé en 2011. S'agissant des espaces publics et de la territorialisation, trois responsables techniques de secteur sont arrivés sur les cinq prévus, deux sont en cours de recrutement. Nous avons mis en place le numéro vert depuis le 12 novembre dernier, 0 8000 93 500, allo espace public. Cela fonctionne. Nous avons une petite difficulté parce qu'une partie des demandes concerne le ramassage des ordures ménagères, donc l'agglomération Est Ensemble. Pour le reste, les personnes sont plutôt contentes de la réactivité. Quand une difficulté nous est signalée, nous intervenons dans les 48 heures. En général, les Pantinois sont satisfaits. Les prestations de nettoyage des espaces publics ont été renforcées avec les laveuses de voirie qui sont passées de 100 000 € à 230 000 € dans le budget 2013. Les opérations « ma rue j'en prends soin » vont passer de quatre à huit en 2013. Cela fonctionne, les riverains sont contents pour peu qu'on les prévienne suffisamment en amont.

Concernant la tranquillité publique, le dispositif des médiateurs est municipalisé. Cinq agents ont été recrutés. Nous allons poursuivre en 2013 avec la montée en puissance de la territorialisation de la police municipale qui sera scindée en deux brigades. Les ASVP bénéficieront de la mise en place de PV électroniques. Je suis favorable à l'idée de mettre un papillon informant de la verbalisation. Nous allons créer une brigade environnementale au sein de la police municipale car ce n'est plus possible. Certains comportements incivils ne sont plus acceptables et coûtent trop cher. Il peut y avoir des campagnes de propreté, de sensibilisation, un certain nombre d'informations dans Canal, la création d'un guide de la rue qui est en cours de conception mais à un moment, il y a la peur du gendarme. La personne qui déposera un tas sauvage, qui jettera un mégot ou un sac d'ordures dans la rue, devra faire l'objet d'une verbalisation. Il y aura une période de sensibilisation et la création d'une brigade environnementale de quatre agents, qui sera chargée de verbaliser pour non-respect de la propreté de l'espace public et rien d'autre.

La zone de sécurité prioritaire, en place depuis mi-janvier, est pilotée par le Préfet et la Procureure, et donne un certain nombre de résultats, notamment dans la lutte contre le trafic de drogue aux Quatre Chemins, avec la présence d'un détachement de CRS à l'intersection Pantin Aubervilliers du quartier des Quatre Chemins. J'ai reçu des mails et des lettres de Pantinois qui en sont très heureux.

La petite enfance était la troisième priorité en 2012. J'ai inauguré hier soir, avec M. Zantman, délégué à la petite enfance, et M. Vuidel, une crèche de 45 berceaux dans des locaux neufs rue Delizy, dans les Diamants. 45 familles ne sont donc plus confrontées à la difficulté de trouver un mode de garde pour leurs enfants, 15 sont réservés par la Ville. C'est la Ville qui a rendu cette initiative solvable. Il s'agit d'une SCOP, société coopérative ouvrière, tous les salariés sont intéressés par les bénéfices de la structure, le cas échéant. L'ambiance était excellente et les parents étaient heureux lors de l'inauguration. Une deuxième crèche de 35 berceaux devrait s'ouvrir, la maison bleue, dont 15 berceaux seront attribués par la Ville en fonction du quotient familial, avec l'aide de la CAF et du Président. Nous achèterons six berceaux dans la crèche d'entreprise Hermès. Au total, ce sont 36 nouveaux berceaux à Pantin attribués par la Ville. Avec les 45 berceaux, cela en fait 80 dans la ville. Des accords sont passés avec les entreprises. Parmi elles, nous avons eu la surprise de constater qu'une entreprise parisienne avait réservé un berceau pour des salariés qui habitent Pantin et qui laissent leurs enfants dans cette crèche pour aller travailler à Paris.

Le passage à l'alimentation bio a engendré un surcoût de 12 000 € pour la petite enfance.

Concernant la poursuite et la réalisation des grands projets d'investissement, il n'y a pas de nouveauté, nous poursuivons notre chemin. Contrairement aux espaces publics, à la tranquillité publique et à la petite enfance qui avaient été des priorités affirmées en 2011 pour la fin du mandat 2012 et 2013, il s'agit de grands projets qui ont structuré l'action de cette municipalité d'une manière constante depuis 2008, voire depuis plus longtemps pour certains d'entre eux. Pour le PRU des Courtilières, nous inscrivons 6,1 M€ cette année. La lutte contre l'habitat indigne fait l'objet d'une inscription de 1,5 M€ cette année en subvention d'équilibre au budget habitat indigne, avec une concentration sur l'îlot Sainte-Marguerite, le 96 avenue Jean Jaurès et le 4 Méhul. Nous inscrivons 3,6 M€ pour le protocole CGLLS de Pantin Habitat. Je vous signale que Pantin Habitat vient de faire valider son rapport intermédiaire qui court sur cinq ans, jusqu'en 2014. La CGLLS vient de valider les hypothèses de Pantin Habitat. L'application de ce protocole se passe bien. Il est possible qu'il nous écrive pour nous dire que nous n'augmentons pas suffisamment les loyers parce qu'il avait prévu une augmentation de 2 %, or nous ne l'avons jamais appliquée durant les trois premières années de ce protocole GLLS. Cela passe quand même.

Il nous faudra abonder de 2 M€ la ZAC, notamment la ZAC Villette Quatre Chemins. Je vous proposerai de rallonger de deux ans la concession avec la SEMIP parce que les travaux sont en cours et ne seront pas terminés avant 2015. Les presque 6 M€ que nous devons payer en fin d'opération peuvent être répartis en



2 M€ en 2013, 2 M€ en 2014 et 2 M€ en 2015. Les logements sociaux seront livrés en janvier/février 2014, et ceux de l'avenue Jean Jaurès et du nouveau supermarché Intermarché fin 2014 ou début 2015 au plus tard.

Les travaux en matière d'économie d'énergie s'élèvent à 406 000 €. C'est un investissement d'avenir. Nous avons changé les fenêtres de l'Hôtel de Ville qui se situent au nord, notamment celles des deux derniers étages pour que ce bâtiment qui est beau et ancien soit moins une « passoire énergétique ». Cela coûte cher aujourd'hui mais cela rapportera en termes de dépenses d'énergie.

2013 verra l'achèvement du parc Stalingrad. Les derniers arbres sont en cours de plantation, la clôture sera mise en place d'ici fin mars. Concernant la réhabilitation du gymnase Hasenfratz, nous bénéficions du plan de rattrapage des équipements sportifs pour la Seine-Saint-Denis en 2013. En 2014-2015, nous aurons un terrain synthétique sur le stade Marcel Cerdan.

La réhabilitation de la piscine Leclerc va commencer avec un complexe aquatique de grande qualité. Nous l'avons validée au bureau communautaire de la communauté d'agglomération il y a deux semaines. La Ville en paiera 50 %. Il s'agit de la construction d'un nouveau bassin de 25 mètres qui serait en contrebas du stade Saadi Carnot, avec un bassin plus petit pour les loisirs, les bébés nageurs et la gymnastique aquatique notamment des retraités. Ce serait fait en 2013 et 2014. En 2015 et 2016, nous réhabiliterions la piscine actuelle avec un bassin de 25 mètres et une fosse sur les 8,33 mètres qu'il reste. Cette réhabilitation commencera à la fin de l'année. Ce sera un vrai complexe aquatique. L'agglomération veut abandonner le bassin Baquet qui était isolé pour recentrer toutes les activités nautiques et aquatiques sur la piscine Leclerc. J'ai déjà demandé au Président et au directeur général des services de l'agglomération qui est *de facto* gestionnaire, qu'ils nous laissent la gestion du bassin Baquet pour que nous puissions l'inclure dans un projet d'ensemble du gymnase Baquet qui est un peu à l'étroit. Cela pourra être l'occasion d'avoir un projet quand ce bassin sera libéré.

Les balances synthétiques sont détaillées en page 27. Les charges à caractère général s'élèvent à 23 M€ et les autres charges de gestion courante à 7 M€, elles bougent peu. Les intérêts de la dette diminuent de 4,59 %. On ne s'attend pas à une baisse des intérêts. En revanche notre désendettement nous permet de gagner environ 0,2 M€. Au total, les dépenses courantes hors personnel passent de 35,5 à 35 M€, elles sont maîtrisées. Les autres charges de gestion courante sont en augmentation du fait de la révision à la hausse des subventions allouées au centre communal d'action sociale et à la Caisse des écoles.

Pour la première fois, le budget du personnel baissera de 66,5 à 65 M€ au projet de BP 2013, c'est en cours d'affinement. Dans le cadre des transferts à l'agglomération, 133,2 emplois équivalents temps plein seront transférés à l'agglomération et ne seront plus payés par la Ville à compter du 1<sup>er</sup> mai et du 1<sup>er</sup> juillet 2013, pour les agents qui travaillent dans les bibliothèques, au conservatoire, au cinéma, à la piscine, au développement économique, à la maison Revel et au développement durable ou dans l'habitat et l'aménagement qui seront transférés à l'agglomération Est Ensemble.

Les principales recettes de fonctionnement sont en baisse pour le moment. Nous attendons la communication des bases. Le bouclage de ce budget est très difficile, une réunion est programmée avec les deux Présidents de groupe de la majorité demain après midi. Nous allons devoir rendre des arbitrages difficiles car comme tous les ans, les demandes sont bien supérieures aux possibilités financières. Chaque année, nous avons l'impression que les choix sont plus difficiles. Avant la suppression de la taxe professionnelle en 2010, nous recevions la communication des bases de nos impôts mi-février, ce qui nous permettait de connaître fin mars, au moment du vote du budget, le montant des sommes que nous allions percevoir en taxes d'habitation, en taxes foncières et taxes professionnelles quand elles existaient. Aujourd'hui, nous ne les avons pas. J'ai travaillé avec les services sur une base de 1,8 % et j'ai rajouté 0,2 % en pensant que les livraisons de logements de 2012 pouvaient nous laisser espérer des recettes supplémentaires. Le secret espoir du Maire et d'une grande partie des élus est que cela augmente, parce que le nombre d'habitants et de logements augmentant, les taxes d'habitation et taxes foncières devraient être supérieures. Cela permettrait de retrouver des marges de manœuvre.

Les dotations, participations et subventions sont stables. Les redevances et produits des services sont en baisse de 2 %. Notre choix de ne pas augmenter les tarifs municipaux, notamment ceux de la cantine, font baisser ce poste régulièrement chaque année. Je vous proposerai en 2013 de ne pas augmenter la cantine et l'étude. Ce sont deux postes importants de dépenses pour les familles. Il faut leur permettre d'y avoir recours pour leurs enfants, sans aggraver la charge de ces familles.

Je vous ai parlé du budget annexe de l'habitat indigne. Le 4 Méhul, l'îlot Sainte-Marguerite et le 96 Jaurès font partie des priorités en termes d'acquisitions et de prestations de service.

Je vous propose de prendre acte du présent rapport qui se situe dans la droite ligne des précédents débats d'orientation budgétaire, ceux de 2011 pour 2012, de 2012 pour 2013 et de 2013 pour 2014, dans le cadre du dernier exercice budgétaire plein d'une mandature qui arrive à son terme, et qui permet globalement de tenir nos engagements de 2008 devant la population pantinoise.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. ZANTMAN.**- Mes chers collègues, mesdames, messieurs, le débat d'orientation budgétaire est un moment important qui donne l'opportunité de faire le point sur la situation de notre ville et de nos concitoyens. Cette analyse de notre groupe a pour ambition, tout en soulignant leurs préoccupations dans un contexte de crise, de déterminer quelles doivent être les priorités budgétaires de notre commune au regard des marges financières existantes.

Nous souhaitons remercier les services de la Ville pour le travail technique effectué sur le document préparatoire qui permet d'avoir une visibilité plus importante de la situation pantinoise dans un contexte mondialisé. Cette crise financière qui a débuté courant 2008 aux États-Unis et qui a contaminé les banques les unes après les autres, s'est conclue par un krach et des conséquences désastreuses pour notre économie en 2009 et 2010. Profitant de plans de soutien gouvernementaux, les établissements bancaires ont très vite redressé leur situation, ce qui est loin d'être le cas pour les autres acteurs économiques, avec des déficits budgétaires aux États-Unis ou en Europe qui atteignent des niveaux critiques. Malheureusement, la sphère financière semble avoir de nouveau pris l'ascendant sur la sphère industrielle.

En France, le projet de loi de finances pour 2013 a engagé le combat contre la crise économique et sociale et pour l'emploi. Ce budget défend le pouvoir d'achat des Français. Après l'annulation votée en juillet dernier de la hausse de 12 Md€ de TVA prévue par le précédent gouvernement, le nouveau gouvernement protège le pouvoir d'achat des ménages modestes et moyens dans la répartition des efforts financiers demandés. Ces efforts demandés sont concentrés sur les ménages les plus favorisés, qui ont bénéficié de la prolifération des niches fiscales sur les revenus et sur le patrimoine, instituées par la droite depuis dix ans. Le ralentissement de la consommation qui plombe les chiffres d'affaires des entreprises, est pris en compte par la préservation du pouvoir d'achat de la grande majorité des ménages. En concentrant l'effort sur les ménages aux taux d'épargne très élevés, le gouvernement assure le maintien de la consommation des plus modestes et des ménages moyens, levier crucial de lutte contre la crise économique.

Notre groupe des élus socialistes, radicaux et apparentés approuvent les priorités clairement posées par le gouvernement : le soutien à l'emploi, le logement, l'éducation.

Après ces observations d'ordre général, je vais évoquer les questions locales dans ce débat d'orientation budgétaire.

L'emprunt est l'une des principales ressources des finances locales. Pour construire un équipement public ou refaire une chaussée, les impôts locaux, dotations et subventions ne suffisent pas toujours. À Pantin, notre objectif est de poursuivre la politique de désendettement amorcée il y a dix ans. Pour 2014, l'objectif était de ramener le taux d'endettement sous la barre de 100 % des recettes de fonctionnement. En 2001, il était de 135 %, cet objectif a été atteint dès la fin de l'exercice 2010 avec un taux d'endettement de 98 %. Aujourd'hui, en poursuivant cette stratégie de désendettement, ce taux représenterait 80 % des recettes réelles de fonctionnement.

Depuis le début de notre mandat, notre stratégie financière est confirmée et nous devons être encore plus attentifs à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, et toujours plus judicieux dans le choix d'investissements au service des Pantinois et Pantinoises, en tenant cette année encore l'engagement pris devant les électrices et les électeurs de ne pas augmenter la part communale des impôts. Les priorités politiques définies en 2012 par la majorité municipale trouvent une traduction budgétaire pour 2013. La qualité de l'espace public est une de nos priorités qui continue à se concrétiser par la mise en place de la territorialisation des équipes en charge de l'espace public et par le recrutement de responsables techniques de secteurs. Les prestations de nettoyage seront renforcées en 2013 ainsi que les opérations de type « ma rue j'en prends soin », comme l'a souligné M. le Maire. Le budget a d'ailleurs été doublé afin de garantir des espaces publics plus propres.

À Pantin, comme ailleurs, nous avons aussi droit à la tranquillité publique, c'est pourquoi elle est au cœur de nos préoccupations. Comme la justice, la sécurité publique est une responsabilité de l'Etat, mais nous sommes déterminés à maintenir un climat serein dans notre ville. L'annonce du classement du quartier des Quatre Chemins en zone de sécurité prioritaire est une victoire pour notre territoire, pour ses élus et les citoyennes et citoyens qui y vivent. Outre une meilleure coordination avec l'ensemble des acteurs de terrain, la mise en œuvre de cette ZSP va permettre le renforcement des effectifs de police nationale sur ce territoire, ainsi que les moyens matériels qui leur sont alloués. Cette réponse donnée par le ministre de l'Intérieur est une reconnaissance de la spécificité des problèmes qui affectent nos communes.

Une autre priorité au cœur de ce budget 2013 est celle de la petite enfance. Pour les élus du groupe socialiste, radicaux et apparentés, la priorité donnée au développement des modes de garde collectifs, diversifiés, organisés au sein d'un véritable service public de la petite enfance, est le meilleur moyen de satisfaire les attentes des parents et les besoins des enfants. Cette priorité s'est d'ailleurs traduite cette année par l'ouverture de deux nouvelles crèches qui n'auraient pu avoir lieu sans l'acquisition par la Ville, de 30 nouveaux berceaux dans un premier temps.

Comme vous pouvez le constater, nous maintenons le cap fixé en 2008, celui de la solidarité et de la justice sociale. Notre action ne doit jamais perdre de vue la direction vers laquelle elle est orientée ici, elle se définit dans l'intérêt de Pantin et de ses habitants.

Je conclus en reprenant une phrase de Claudy Lebreton, Président de l'assemblée des départements de France, qui peut s'appliquer à notre ville : *« Seule la justice financière, l'égalité et des territoires et le principe de solidarité doivent guider notre réflexion et porter des propositions justes. »*

Merci.

**M. VUIDEL.**- Chers collègues, mesdames et messieurs, nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des éléments comptables qui fixent le cadre contraint dans lequel nous devons élaborer nos orientations de budget pour cette année 2013, elles ont été largement exposées dans la note présentée par M. le Maire.

Le contexte de crise internationale et européenne est connu. La crise économique et donc sociale n'a jamais atteint une telle ampleur. Les plus modestes sont touchés les premiers, et de plein fouet. Les derniers chiffres du chômage sont là pour en attester, et les prévisions à court terme sont sombres. La crise n'est malheureusement pas derrière nous. Certains, tel le philosophe Dominique Bourg, se refusent même maintenant à parler de crise, estimant que tous les éléments d'un effondrement de nos sociétés sont présents, car produire toujours plus et plus vite dans une logique de profit à court terme pour quelques-uns, tout en redistribuant toujours moins, n'est possible qu'en détruisant toujours plus la dignité de la personne et en épuisant encore plus vite les ressources et les milieux. On demande ensuite aux Etats de financer le « grand casino mondial » et ses banqueroutes récurrentes, et on demande aux collectivités locales de prendre en charge le coût et les effets de la crise !

Nous, écologistes, sommes intimement convaincus que les crises économiques, sociales, environnementales et démocratiques sont une seule et même crise, une crise énergétique, alimentaire, climatique où la spéculation continue à être maître du jeu et à ruiner une grande partie des efforts publics.

Cette crise n'est pas à reléguer au second plan. Dans ces domaines, les investissements que nous ne ferons pas aujourd'hui, se paieront très cher demain. Comment alors agir en choisissant l'austérité ? Quelle place pour nos politiques publiques aujourd'hui ?

Au plan national, l'effort global de redressement demandé aux collectivités par le gouvernement est un autre élément d'appréciation. Face au manque de recettes, on peut interroger certaines dispositions comme le crédit d'impôt de 20 Md€ aux entreprises, de manière non ciblée malheureusement, mettant le financier Mittal au même niveau que les entreprises vertueuses. On se réjouira d'autant plus alors des rares bonnes nouvelles comme la loi Duflot, par exemple, qui est une opportunité pour Pantin et son projet d'Ecoquartier. Les emprises ferroviaires du site retenues par le ministère dans la liste des terrains qui seront cédés à des conditions avantageuses, aux fins de construction de logement social, vont permettre de donner une nouvelle marge de manœuvre pour cette opération importante pour le bien-vivre à Pantin.

En tout cas, les conséquences des mesures d'économie de l'Etat ne poussent pas à l'optimisme pour les collectivités. Pour Pantin, comme il est souligné, cette baisse des recettes frôle les 9,5 % pour 2012. Avec la reconduction du gel des dotations de l'Etat, puis la diminution prévue pour les deux prochaines années, avec

la suppression de la dynamique fiscale, la raréfaction des ressources des communes s'installe durablement malgré quelques maigres retombées issues pour certaines de la réforme de la péréquation.

Ces contraintes imposées aux communes sont à mettre au regard de nos choix de gestion. Dans ce contexte, nous entendons poursuivre notre action, tout en continuant à respecter les quatre orientations prioritaires rappelées par M. le Maire : la stabilité des taux des impôts communaux, le maintien d'une capacité d'investissement importante, le désendettement de la Ville et la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ces choix sont ceux d'une responsabilité de maîtrise budgétaire et de politique publique à laquelle les écologistes souscrivent.

Pendant, cette quadruple ambition devient chaque année plus difficile à tenir. Nous sommes conscients de la difficulté des arbitrages qu'il nous faudra faire dans les prochaines semaines. C'est donc bien dans les priorités que nous donnerons à nos orientations, que le budget 2013 restera fidèle à notre projet politique et à notre projet de ville.

Même s'ils ne se traduisent pas en termes d'inscription budgétaire, les choix de stabilité des taux d'impôt communaux et de politique de désendettement de la Ville sont vertueux. Sur ce point, il serait intéressant d'évaluer le montant que la Ville n'a pas ponctionné aux habitants depuis que cette mesure de stabilité des taux est en place. La volonté de maintenir une capacité d'investissement importante pour 2013 porte sur des choix que nous soutenons sur le fond. Bien sûr, il s'agit des opérations de renouvellement urbain du PRU des Courtilières à la ZAC Villette Quatre Chemins, mais aussi des sommes allouées pour se débarrasser au plus vite de l'habitat indigne qui blesse encore la ville, ou encore de la subvention à Pantin Habitat pour l'aider dans sa mission au service du logement social. Le logement pour tous est et reste une priorité de la majorité municipale. Il faut le dire, le redire, même si nous sommes conscients que malgré notre volontarisme, il reste encore beaucoup à faire pour que chaque Pantinois puisse trouver à se loger dans de bonnes conditions dans la ville.

De la même façon, les réhabilitations du gymnase Hasenfratz et de la piscine Leclerc s'inscrivent à la fois dans la requalification des quartiers concernés et dans la qualité du service public aux usagers. Nous serons attentifs à la qualité des rénovations de ces équipements, mais aussi à ce qu'elles soient accompagnées d'un travail sur les attentes et les usages des Pantinois, pour que ceux-ci soient les plus pertinents possibles dans leurs orientations, leurs horaires et dans leurs propositions.

Quant à la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, elle est aussi évoquée dans l'investissement prévu pour réaliser des travaux d'économie d'énergie sur notre patrimoine communal. Ce choix de maîtrise des dépenses de fonctionnement est un exercice difficile qui doit garantir et développer le service rendu à la population, sans laisser filer les dépenses ni dégrader les conditions de travail et financières du personnel ou rogner sur les effectifs. Cette ligne d'investissement permettant de réduire nos consommations futures de fluides et d'énergies, doit nous permettre de nous extraire au mieux du renchérissement des coûts des énergies, prévu à court et moyen termes. Elle a donc toute sa place pour contraindre voire diminuer les charges de fonctionnement de la Ville, qui pourront alors être redéployées.

Nous insistons sur la nécessité d'augmenter cette part d'investissement au maximum, qui engage des économies à long terme et qui trouve aujourd'hui un prolongement dans le Plan climat énergie territorial à l'échelle d'Est Ensemble, avec comme première étape de ce Plan le financement du profil climat de notre ville. Il y a lieu d'être ambitieux, de rechercher les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques comme de systèmes de récupération des eaux de pluie. Ce sont des compléments nécessaires au démarrage, de sobriété, de performance sur le fonctionnement des installations, de chasse au gaspillage et de formation des personnels, point d'appui pour une administration éco-responsable. De la même façon, cette éco-responsabilité renvoie à l'aberration d'utilisation d'eau potable dans les usages tels que le nettoyage des rues ou l'arrosage des espaces végétalisés. Pomper l'eau du Canal de l'Ourcq, généraliser l'arrosage automatique avec une base télémétrique en fonction de la météorologie sont des investissements à étudier.

Comme dernier exemple, la parution toute récente du décret réglementant l'éclairage de nuit doit nous permettre de lancer un travail sur la régulation à mettre en place dans la gestion des équipements publics comme privés, dans la ville.

Nous devons garder à l'esprit, au travers des grandes priorités que nous nous fixons, que notre projet politique global s'exerce dans un territoire en mutation dans lequel la transition énergétique doit être au cœur de nos débats, la préservation des milieux et des ressources, des axes prioritaires. À côté de cette volonté

forte d'investissement, les orientations de ce budget 2013 mettent en avant les efforts pour améliorer notre espace de vie et les relations qui se développent dans l'espace public. Une politique du « mieux habiter », « mieux échanger », ne se fait pas en milieu dégradé. Les deux sont intimement liés.

L'effort se porte à la fois sur la qualité des prestations pour améliorer la propreté urbaine et l'augmentation de la présence humaine, pour améliorer cet espace public et tisser des échanges entre et avec les habitants. Ces axes sont prioritaires pour les écologistes, et pour être totalement efficaces, il faut qu'ils reposent également sur l'implication de la population. C'est à cette condition que nous garantirons une réussite et une pérennité de ces actions.

Il nous faut donc soutenir, encourager et multiplier les espaces d'échanges collectifs pour que les aménagements proposés puissent être réinterrogés en permanence. Les espaces d'échanges émergent aussi d'autres formes d'actions qui concourent à l'amélioration de l'espace et de la tranquillité. Nombreux sont nos concitoyens engagés dans des actions bénévoles citoyennes solidaires. Ils réfléchissent localement à des questions plus globales et proposent d'autres formes de liens. Ainsi, au sein des collectifs d'animation des nouveaux conseils de quartier, ou lors des réunions ouvertes aux habitants de ces mêmes conseils de quartier, un même besoin est ressorti dans les cinq quartiers de la ville. Celui de mettre en place un réseau d'échanges multiples pour créer du lien entre Pantinois, trouver des alternatives ingénieuses à la situation économique actuelle. Un réseau qui serait dédié à toutes les formes d'échanges : biens, services, compétences, savoirs. Les utilisateurs de ce réseau pourraient se rendre service mutuellement, compter sur les ressources inexploitées de leurs voisins au lieu de payer, valoriser les savoir-faire de chacun tout en facilitant les rencontres entre Pantinois. Réapparaît ainsi, sous une forme plus ambitieuse, la dynamique portée depuis plusieurs années par le réseau d'échanges de savoirs des Courtillères. Une de nos priorités doit être de développer ce type de dynamiques. Elles ont en plus l'avantage de ne pas être budgétivores, pour un bénéfice attendu qui peut être élevé.

Autre proposition : le succès des premiers jardins partagés doit nous inciter à permettre la culture maraîchère là où c'est possible, sur l'espace dont dispose la Ville, notamment dans les projets de réhabilitation des parcs. Certaines communes ont repris une initiative anglaise baptisée « incroyables comestibles » qui se propose de faire pousser sur tous les espaces publics disponibles des fruits et des légumes, et de les laisser en libre accès, faisant le pari de la responsabilisation des personnes. Si quelques sceptiques sont présents dans l'assistance sur la possibilité de mener à bien de telles initiatives et sur leurs résultats, je les invite à étudier les résultats et les effets de ces « incroyables comestibles » qui, comme d'autres idées, ont d'abord germé dans la tête d'un groupe de citoyens. Croyez-moi, ce type d'initiative est beaucoup moins anecdotique que cela peut paraître si nous voulons orienter nos actions individuelles et collectives dans une perspective de ville durable.

Enfin, comme priorité dans ce débat d'orientation budgétaire, nous retrouvons l'effort porté sur l'accueil de la petite enfance au travers du budget consacré aux places en crèche, ainsi que le développement de la part des produits biologiques et locaux pour l'alimentation dans les crèches, en complément de ce qu'il se fait déjà dans les écoles. Nous pouvons saluer à ce titre, le travail mené par le SIVURESC sur ce point.

Ne pas voir figurer la jeunesse pantinoise dans nos priorités, alors même que la Ville s'est fortement engagée sur les emplois d'avenir, résulte certainement d'un oubli. À Pantin, la volonté politique de permettre à la jeunesse de s'investir dans son avenir s'est concrétisée fortement depuis le début du mandat. Cette politique a créé une demande qui signe son succès. Pour 2013, des projets forts menés dans ce cadre mériteraient d'être rangés au rang des priorités de l'action communale. Nous parlons notamment du café associatif, cogéré par les associations de jeunes et le SMJ qui est dans notre programme municipal, ainsi que de l'ambition d'amarrer une péniche le long du canal d'ici la fin du mandat.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme BERLU.**- Les orientations budgétaires dont nous débattons ce soir sont présentées dans un contexte social national et local, morose. L'actualité quotidienne nous le rappelle avec ces cortèges de licenciements ou ces annonces inquiétantes sur le taux de croissance trop bas, ou les déficits publics trop hauts.

Ici, en Seine-Saint-Denis, cette crise qui frappe la société française est particulièrement ressentie. Nous avons eu l'occasion à la communauté d'agglomération Est Ensemble d'avoir un rapport sur les dynamiques sociales en Seine-Saint-Denis, établi par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme, dont je vous conseille la lecture. Il atteste, si nos impressions et contacts avec nos concitoyens ne nous avaient pas permis d'en prendre l'exacte mesure, des ravages d'une certaine économie qui n'a pas de boussole et a

malheureusement tendance, si on ne la freine ou ne l'oriente, à chercher surtout à maximiser les taux de profit de quelques-uns au détriment de la majorité. Ce n'est pas le récent courrier de Maurice Taylor, patron de Titan, au ministre du Redressement productif qui me démentira sur ce sujet.

Dans ce contexte, nos concitoyens ne sont pas épargnés. Je me permets d'évoquer quelques-uns des éléments qui ont été rapportés dans ce rapport sur les dynamiques sociales en Seine-Saint-Denis en général, dans la communauté d'agglomération Est Ensemble en particulier, et à Pantin plus particulièrement.

Le taux de chômage dans le département est le plus haut d'Île-de-France. Selon l'INSEE, c'est là qu'il a le plus augmenté dans les données récentes puisqu'il s'établit à 8,5 % de la population active en Île-de-France, à 12,2 % en Seine-Saint-Denis et à 18,9 % à Pantin. Nous avons eu l'occasion ce soir de rappeler les efforts faits par le gouvernement sur les emplois d'avenir et les contrats de générations sur lesquels nous nous investissons à Pantin, mais qui malheureusement n'auront pas d'effets immédiats sur la situation complexe de ces chômeurs. Les jeunes y sont plus nombreux que dans les autres départements, et plus touchés par le chômage qui s'élève à 23 % pour les moins de 30 ans. Les taux de pauvreté y sont plus élevés que dans le reste du département. 9,6 % des 15-24 ans sortent du système scolaire sans le Bac, près de 20 % sans diplôme. À l'échelle d'Est Ensemble, notre commune enregistre avec Bagnolet et Bondy, les plus basses médianes de revenus aux alentours de 14 000 €. C'est inférieur à celles d'Île-de-France. On compte 27,1 % de personnes de moins de 65 ans qui vivent dans des foyers à bas revenus contre 14,8 % en Île-de-France.

Les dernières données que je voulais évoquer avec vous ce soir, ont marqué l'ensemble des personnes présentes à la réunion : le taux de pauvreté des enfants vivant dans une famille à bas revenus est de 37,5 %. Quant au nombre de bénéficiaires des minima sociaux, il augmente et s'établit à 12 % contre 6 % en Île-de-France. Nous étions nombreux autour de la table à avoir l'intuition de ces chiffres.

Face à l'ampleur de cette crise qui touche particulièrement les plus fragiles, les choix stratégiques de notre majorité sont responsables, ambitieux et pertinents. Ils visent à favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale, ils mettent l'accent sur le souci de rendre un service public de qualité à chacun et chacune des usagers de notre ville. Notre souhait de ne pas augmenter les cantines en est une preuve parmi d'autres. Nous en avons eu de nombreuses ce soir.

Le souci d'un service de qualité pour tous s'inscrit dans tous les domaines, et plus particulièrement dans celui de la petite enfance et de l'amélioration du cadre de vie, par l'accent porté sur les espaces publics et la tranquillité publique, par la poursuite de la réalisation de grands projets qui concourt à donner de Pantin, l'image d'une ville dynamique, moderne, attractive qui croit en son avenir, investit pour demain, et prépare les conditions d'un vivre-ensemble satisfaisantes pour les générations actuelles et futures.

Ces priorités s'ajoutent aux interventions publiques. Monsieur Vuidel, vous sembliez craindre que des éléments n'apparaissent pas, mais ce ne sont que les priorités qui sont affichées. Nous poursuivons toutes les politiques publiques que nous menons depuis de nombreuses années, dans beaucoup de secteurs. La liste est trop longue pour les citer.

Ces orientations sont possibles parce que nous avons constamment le souci de la maîtrise de nos dépenses. Les principes qui régissent cette maîtrise sont la justice, l'égalité, l'utilité commune. Nous œuvrons aussi à notre désendettement et poursuivons la stratégie financière rappelée par M. le Maire, qui est une stratégie pertinente. On peut se demander combien de communes peuvent en dire autant sur le désendettement. Passer de la 3<sup>ème</sup> à la 25<sup>ème</sup>, voire à la 35<sup>ème</sup> place, c'est un saut conséquent même s'il reste encore des choses à faire. Nous pouvons le constater, dans ce contexte contraint, face à des incertitudes sur nos ressources, nos orientations sont la marque de notre ambition pour notre Ville et nos concitoyens.

**M. THOREAU.**- L'exercice des orientations budgétaires est intéressant, mais cela ne peut rester qu'un vœu pieux, malheureusement pour vous, Monsieur le Maire. Vous l'avez élaboré avec un PIB qui n'était pas confirmé et correspondait seulement aux ambitions de votre gouvernement.

Je m'étonne que vous n'ayez pas abordé le problème de l'aménagement du temps de travail de nos élèves, à moins qu'il ne soit plus à l'ordre du jour. Chaque commune s'est élevée contre ce projet de réaménagement des horaires scolaires. On n'en parle pas. Ne pensez-vous pas que cela puisse représenter un risque pour nos finances ? Avez-vous pensé à cette application du calendrier des écoles ?

**M. SEGAL-SAUREL.**- Je voulais apporter mon soutien à ces orientations budgétaires, notamment sur la priorisation faite aux espaces publics et au volet de la propreté. L'orientation consiste à faire encore mieux

que l'année précédente. Pour la propreté, nous aurons à embellir les rues de Pantin, pour huit d'entre elles puisque nous doublerons le chiffre de l'an dernier. Nous savons, aux dires des Pantinois, tout leur plaisir à voir des rues telles que la rue des Pommiers qui a été refaite. Des compliments nous ont été adressés, il faut remercier les équipes techniques. Je parle de celles de la propreté mais aussi des espaces verts, de la voirie, de la prévention et sécurité qui ont contribué à embellir ces rues.

Avec Mme Toullieux et Mme Rabbaa, nous allons mettre en place une initiation à la propreté pour les plus jeunes, pendant l'heure méridienne. J'espère que cela se fera au plus vite et que les enfants qui seront informés de ce qu'est la propreté, partageront cela avec leurs parents et feront respecter l'espace public. Je réitère mon soutien et ces orientations budgétaires.

**M. KERN.-** Pour répondre à M. Thoreau sur les rythmes scolaires, j'ai assisté à une douzaine de réunions. Une concertation est en cours. Ne vous inquiétez pas, nous allons consulter les parents. Nous sommes favorables au principe. Mme Rabbaa vous en parlera tout à l'heure puisqu'elle répondra de manière précise et complète à une question orale.

**M. THOREAU.-** Financièrement ?

**M. KERN.-** Je vous donnerai le document que nous avons adressé aux parents en début de semaine, qui reprend l'ensemble des propositions de la Ville et l'éventuel impact financier. Cet impact existe, notamment si les parents faisaient le choix du mercredi à partir de 9 heures. Il pourrait y avoir la cantine le mercredi midi parce qu'il semble difficile de renvoyer les enfants chez eux le midi. Le coût peut alors se chiffrer entre 0,3 et 0,4 M€ selon le nombre d'enfants accueillis.

La tranquillité, l'espace public et la petite enfance évoqués par MM. Zantman et Segal-Saurel, sont trois orientations fortes. Le pouvoir régalién d'une commune est d'abord d'avoir des rues bien entretenues, apaisées, dans lesquelles les citoyens peuvent se promener en toute tranquillité. Aujourd'hui, les comportements inciviques se multiplient. C'est compliqué et difficile. Le travail de conviction et de sensibilisation que nous pouvons faire atteint parfois ses limites. Malheureusement, il faut en venir à la peur du gendarme pour que cela bouge.

M. Vuidel évoquait l'idée de pomper l'eau dans le canal. Nous en discutons avec Paris, mais mon Directeur général adjoint chargé du patrimoine m'a appris que nous n'avions pas le droit de prendre l'eau du canal car elle appartient à Paris. Il faudrait payer une redevance à la Ville de Paris. Nous allons lui demander s'il est possible d'utiliser cette eau. Nos agents pourraient la pomper et s'en servir pour nettoyer les rues. Nous paierions sans doute beaucoup moins cher que l'eau potable. C'est une réflexion que nous menons actuellement.

Pour ce qui concerne les économies d'énergie, je suis d'accord avec vous. Lors des arbitrages que nous aurons demain après-midi, je pense qu'il ne faudra pas sacrifier ce poste qui est important pour l'avenir.

Au sujet de l'éclairage de nuit, je me suis aperçu début janvier que les rues étaient éclairées le matin alors qu'il commençait à faire jour. Si nous gagnions 15 minutes le matin et le soir, cela ferait 30 minutes par jour, multipliées par 365 jours, cela représente beaucoup d'économies. De plus, il existe différentes intensités de lumière. A partir de minuit, l'intensité lumineuse peut être diminuée de 30 %, puis être plus importante à partir de 5 heures du matin. Pendant quatre heures, la lumière pourrait être moins intense. De nombreuses communes le font. Cela représente des gains d'électricité et de coûts d'énergie importants. Il existe aussi des procédés comme les LED qui permettent de réaliser des économies d'énergie conséquentes. Nous nous en sommes servis pour les guirlandes de Noël, il faut le généraliser.

Nous sommes en train de discuter avec les services de l'aménagement d'une nouvelle rue. Si on éclairait à 6 mètres au lieu de 8, on aurait besoin d'une intensité moins forte. Ce sont des sources d'économies qui peuvent se faire au fur et à mesure du renouvellement des candélabres et des réhabilitations des rues.

Vous évoquiez les réseaux d'échanges, je vous annonce que Pantin aura sa page Facebook à partir de la semaine prochaine. Pour des raisons de loi électorale, je préfère que cela se fasse avant le 1<sup>er</sup> mars puisqu'à partir de cette date, nous allons entrer dans une période très réglementée : toute initiative nouvelle en matière de communication pourra tomber sous le coup de la loi. Nous mettrons cela en page lundi. Cela peut être l'amorce du réseau d'échanges que vous appelez de vos vœux. Nous l'avons évoqué lors des Assises de la jeunesse. Nous avons annoncé un Canal jeune mais nous ne le ferons pas parce que nous nous sommes rendu compte que ce n'était pas utile et qu'il fallait, au contraire, agir à travers les réseaux

sociaux et par SMS avec la jeunesse. Ce sera plus efficace, notamment pour les manifestations culturelles. Cela permettra de rappeler aux habitants qu'il y a une manifestation tel jour, cela ne coûtera pas cher et pourra être efficace en termes de fréquentation.

Je vous rejoins sur l'idée des jardins partagés. Nous avons en projet un ou deux lieux qui pourraient être mobilisés cette année. Votre vision idyllique, pourquoi pas ! Je sens la patte de Mme Pennanech-Moskalenko.

Nous avons eu une discussion sur les Assises de la Jeunesse qui tombent mal puisque c'est pendant la période préélectorale. L'idée de réorienter les crédits que nous avons évoqués, sur le café associatif ou sur la péniche est intéressante, d'autant que c'est subventionné à 75 %. L'un ou l'autre -à chaque année suffit sa peine !- pourrait être une structure de service public accessible à la jeunesse tout étant « sécurisée » par la présence physique d'un employé communal. Nous avons évoqué avec Mme Azoug l'idée de racheter une péniche pour l'amarrer, c'est une bonne idée. Je suis prêt à travailler sur l'une des deux orientations.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**Mme PENNANECH-MOSKALENKO.-** À propos de la péniche, quand une guinguette improvisée s'organise le week-end avec un bal public...

**M. KERN.-** Vous parlez des mois de juillet et août de cette année.

**Mme PENNANECH-MOSKALENKO.-** Cela pourrait peut-être aussi se faire au printemps. Il y a un mélange de générations très sympathique avec l'idée du bal. Les personnes âgées adorent, les jeunes aussi. Cela crée du lien et du plaisir. Une ville austère bien gérée, ce n'est pas forcément une ville qui a beaucoup de charme. Il faut du plaisir et de la beauté quelque part.

**Mme AZOUG.-** Je ne sais pas si les écologistes ont une vision idyllique de la ville, mais ils souhaitent fortement mélanger « le dur et le mou », comme ils aiment souvent le rappeler. J'ai plaisir à citer régulièrement l'ouvrage de Michel Serres « le temps des crises » qui évoque ces aspects.

Vous évoquez un mandat qui touche à sa fin pour beaucoup d'entre nous. Nous avons fait beaucoup d'efforts sur ce que l'on appelle « le dur », c'est-à-dire l'aspect urbanistique de la ville. En 2014, une nouvelle équipe municipale sera ici. Nous ne savons pas qui la composera mais pour cette dernière année, nous souhaitons fortement travailler davantage le liant et les relations humaines, et tout ce qui peut faire vivre notre ville par l'appropriation de la ville par ses habitants. Nous le rappelons à chaque débat d'orientation budgétaire.

L'idée de la péniche était inscrite dans le mandat, elle a évolué puisqu'il s'agissait initialement d'un espace autogéré par les jeunes. Nous croyons à cette concertation et à tout ce qui émane et émerge des populations. Nous sommes également très attachés à tout ce qui tourne autour de l'éducation populaire. Il ne s'agit pas seulement de donner la parole mais de faire. L'accompagnement doit bien sûr se faire par des professionnels formés. Cet aspect n'a pas suffisamment été évoqué mais nous en parlerons dans le débat sur la réforme des rythmes scolaires. L'action éducative et pédagogique passe par des personnels formés. Il n'y a pas qu'une famille d'acteurs concernant l'éducation, mais un ensemble de familles d'acteurs et des animateurs. Il a fallu quatre ans de discussions avec les équipes pour que les antennes jeunesse soient ouvertes le samedi depuis début de février. Le travail et la pédagogie du projet ont gagné. L'ensemble du personnel est convaincu.

Je ne veux pas m'égarer parce qu'on a tendance à penser que ce que disent les écologistes est compliqué. Ce n'est pas compliqué, la ville n'est pas blanche ou noire, la façon d'appréhender la ville n'est pas binaire mais elle est complexe. C'est avec toutes ces complexités pour améliorer la vie des citoyens, que ce débat d'orientation budgétaire nous semble important.

Je me suis demandé si nous aurions encore un débat d'orientation budgétaire l'an prochain. Oui, parce que nous devons voter le budget même si l'équipe municipale change par la suite. C'est donc l'avant-dernier, profitons-en pour aller jusqu'au bout de ce mandat.

**M. KERN.-** Pour répondre à votre remarque, on fait beaucoup de liant avec Pantin la Fête, la Fête de la musique, la saison culturelle. Cette équipe a créé beaucoup de manifestations dont on peut être fier. Que l'on ne s'adresse pas assez à la jeunesse... ! Il y a la saison jeune public et d'autres initiatives. Pour la



péniche, ce sont certes des professionnels mais c'est aussi de l'argent, et cela ne doit pas être simple à gérer. Je pense néanmoins que nous devons être capables de le faire.

Il serait curieux d'avoir un débat d'orientation budgétaire en février et qu'une équipe vote par une autre équipe en avril. Durant les années de renouvellement, le budget peut être voté jusqu'au 15 avril. Si les élections municipales ont lieu début mars, il paraît logique que la nouvelle équipe ait le temps de faire le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget dans les six semaines qui suivront, sauf si nous votons le budget en décembre. C'est le sempiternel débat : est-ce que l'on se sent le droit en 2014 de voter un budget qui engage la Ville alors que l'équipe sera au minimum remaniée, et au maximum totalement différente avec des orientations politiques différentes. C'est compliqué.

Je vous remercie de me donner acte que nous avons eu ce débat d'orientation budgétaire.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 ;

Vu la délibération N° 32 en date du 9 Février 2012 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'extension du transfert de ses compétences à la Communauté d'Agglomération Est Ensemble ;

Vu la délibération n°54 en date du 29 mars 2012, approuvant les différentes conventions de mise à disposition des services liés aux compétences transférées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-1733 du 13 juin 2012 modifiant les statuts de la communauté d'agglomération est-ensemble ;

Vu la délibération n°62 en date du 28 juin 2012, approuvant les différentes conventions de mise à disposition des services liés aux compétences facultatives transférées

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget principal de la commune doit avoir lieu avant l'examen du budget intégrant le débat sur le budget annexe de l'habitat indigne,

Entendu l'exposé de M. Bertrand Kern, Maire ;

**PREND ACTE** des orientations générales du budget principal et de son budget annexe de l'Habitat Indigne 2013 de la commune.

Gérard Savat étant absent, je vais présenter ses notes.

## **DIRECTION DES RESSOURCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES**

### **N°2013.02.21.03 - MARCHÉ DE FOURNITURE DE FIOUL DOMESTIQUE POUR LES BÂTIMENTS APPARTENANT À LA VILLE DE PANTIN ANNÉES 2013-2014-2015**

**M. KERN.-** Le présent marché a pour objet la fourniture de fioul domestique pour les bâtiments communaux appartenant à la Ville de Pantin, pour les années 2013-2014-2015. Ce marché public est passé en application des articles 33 3° alinéa et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ; il suit les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics relatif aux marchés à bons de commande.

Le marché est réparti en 5 lots :

**Lot 1 : Fourniture du fioul :** Centre de vacances Jean Lolive - 21500 SENAILLY

- Consommation estimée : 5 000 litres

**Lot 2 : Fourniture du fioul :** Centre de vacances du Mesnil - 61300 SAINT-MARTIN D'ECUBLEI

- Consommation estimée : 50 000 litres

**Lot 3 : Fourniture du fioul :** Centre de vacances - Le Revard - 73100 AIX LES BAINS

- Consommation estimée : 70 000 litres

**Lot 4 : Fourniture du fioul :** Parc de loisirs - Chemin de Montrognon - 95660 CHAMPAGNE-SUR-OISE

- Consommation estimée : 50 000 litres

**Lot 5 : Fourniture du fioul :** Théâtre du fil de l'eau à Pantin - Police municipale - 93500 PANTIN

- Consommation estimée : 70 000 litres

Les prix sont obtenus, après application d'un rabais sur le prix hebdomadaire "DIREM" publié par la Direction Générale de l'Energie et des matières premières en vigueur à la date de la commande.

Le rabais en euros par litre est ferme pendant toute la durée du marché.

La consultation s'est déroulée selon le calendrier suivant :

- 31/10/2012 : Envoi d'un avis d'appel à concurrence (AAPC) pour publication dans le VOAMP et le JOUE.
- 20/12/2012 : Date limite de remise des offres
- 27/12/2012 : Commission d'ouverture des plis
- 

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 4 février 2013, a retenu les attributaires suivants :

**Lot 1 : Fourniture du fioul :** Centre de vacances Jean Lolive - 21500 SENAILLY

CALDEO – 15, rue Lavoisier – 92023 NANTERRE CEDEX

**Lot 2 : Fourniture du fioul :** Centre de vacances du Mesnil - 61300 SAINT-MARTIN D'ECUBLEI

CALDEO – 15, rue Lavoisier – 92023 NANTERRE CEDEX

**Lot 3 : Fourniture du fioul :** Centre de vacances - Le Revard 73100 AIX LES BAINS

CALDEO – 15, rue Lavoisier – 92023 NANTERRE CEDEX

**Lot 4 : Fourniture du fioul : Parc de loisirs -** Chemin de Montrognon -95660 CHAMPAGNE-SUR-OISE

POPIHN – 7, rue de Versailles – 92140 CLAMART

**Lot 5 : Fourniture du fioul :** Théâtre du fil de l'eau à Pantin - Police municipale - 93500 PANTIN

POPIHN – 7, rue de Versailles – 92140 CLAMART

Il est demandé au Conseil Municipal :

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

Y a-t-il des questions ?

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant qu'en date du 31 octobre 2012, une procédure d'appel d'offres ouverte a été lancée en vue de la conclusion d'un marché pour la fourniture de fioul domestique pour des bâtiments appartenant à la Ville de Pantin pour les années 2013-2014-2015 en application des dispositions des articles 10, 33, 57 à 59 du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics et les articles 76 et 77 du Code des marchés publics relatif aux accords-cadres et aux marchés à bons de commande ;

Le marché est réparti en cinq lots :

Lot 1 : Fourniture du fioul : Centre de vacances Jean Lolive - 21500 SENAILLY

- Consommation estimée : 5 000 litres

Lot 2 : Fourniture du fioul : Centre de vacances du Mesnil - 61300 SAINT-MARTIN D'ECUBLEI

- Consommation estimée : 50 000 litres

Lot 3 : Fourniture du fioul : Centre de vacances - Le Revard 73100 AIX LES BAINS

- Consommation estimée : 70 000 litres

Lot 4 : Fourniture du fioul : Parc de loisirs - Chemin de Montrognon -95660 CHAMPAGNE-SUR-OISE

- Consommation estimée : 50 000 litres

Lot 5 : Fourniture du fioul : Théâtre du fil de l'eau à Pantin - Police municipale - 93500 PANTIN

- Consommation estimée : 70 000 litres

Après décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 février 2013 attribuant les marchés à :

- Lot 1 : Fourniture du fioul : Centre de vacances Jean Lolive - 21500 SENAILLY  
CALDEO – 15, rue Lavoisier – 92023 NANTERRE CEDEX

- Lot 2 : Fourniture du fioul : Centre de vacances du Mesnil - 61300 SAINT-MARTIN D'ECUBLEI  
CALDEO – 15, rue Lavoisier – 92023 NANTERRE CEDEX

- Lot 3 : Fourniture du fioul : Centre de vacances - Le Revard 73100 AIX LES BAINS  
CALDEO – 15, rue Lavoisier – 92023 NANTERRE CEDEX

- Lot 4 : Fourniture du fioul : Parc de loisirs - Chemin de Montrognon -95660 CHAMPAGNE-SUR-OISE  
POPIHN – 7, rue de Versailles – 92140 CLAMART

- Lot 5 : Fourniture du fioul : Théâtre du fil de l'eau à Pantin - Police municipale - 93500 PANTIN  
POPIHN – 7, rue de Versailles – 92140 CLAMART

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. Kern ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE M. le Maire** à signer les marchés, et toutes les pièces s'y rapportant, avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

**N°2013.02.21.04 - AVENANT N°1 AU MARCHÉ CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES RUE VICTOR HUGO**

**M. KERN.-** Un marché passé suivant une procédure adaptée a été notifié à la Société BECIA en date du 10/05/2012 afin de réaliser les travaux tous corps d'état dans le cadre du projet d'aménagement du Relais Assistantes Maternelles rue Victor Hugo.

Le montant de ce marché s'élève à 425 292,22 € HT, soit 508 649,49 € TTC, options comprises

Lors du déroulement de la phase chantier, il s'est avéré que certaines prestations n'avaient pas été prévues dans le marché initial. La réalisation de ces travaux supplémentaires est survenue suite à la découverte de galeries sous plancher existant (donnée inconnue avant démarrage des travaux).

Celles-ci concernent :

- La démolition d'un plancher sous véranda.....39 014,30 € TTC
- La réalisation d'un plancher porté.....66 092,10 € TTC
- Adaptations diverses.....19 718,08 € TTC

Parallèlement, certains travaux ont dégagé des sommes en moins-value, rattachées aux postes suivants :

- Non réalisation d'une fosse de relevage
- Diverses petites prestations

Ainsi, il y a donc lieu de passer un avenant en plus value d'un montant total de **98 086,63 euros T.T.C.** au marché conclu avec la Société Bécia, ce montant se décomposant de la façon suivante :

- Travaux supplémentaires..... 124 824,45 € TTC
- Postes en moins-value..... - 26 737,82 € TTC

Cet avenant en plus-value s'élève à 19,28% du marché initial et portera l'ensemble du marché passé au prestataire à la somme de 606 736,12 € T.T.C.

La Commission d'Appel d'Offres du 4 février 2013 a émis un avis favorable ;

Il est demandé au Conseil Municipal **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le présent avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

**M. KERN.**- Y a-t-il des questions ?

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20 ;

Vu le Projet d'Avenant n° 1 ;

Considérant qu'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) a été notifié à la Société BECIA en date du 10 mai 2012 afin de réaliser les travaux tous corps d'état dans le cadre du projet d'aménagement du Relais Assistantes Maternelles – rue Victor Hugo, pour un montant de 425 292,22 € HT, soit 508 649,49 € TTC, options comprises ;

Considérant que lors du déroulement de la phase chantier, la réalisation de prestations supplémentaires est apparue nécessaire, pour un montant de 124 824,45 € TTC du fait de sujétions techniques imprévues liées à la découverte de galeries sous plancher existant ;

Considérant que, parallèlement, certains travaux ont dégagé des sommes en moins-value soit - 26 737,82 € TTC

Considérant qu'il y a lieu de passer un avenant n° 1 pour prendre en compte l'augmentation relative à ces sujétions techniques imprévues qui s'élève à 98 086,45 € TTC, portant le montant du marché initial à 606 736,12 € TTC

Considérant l'avis favorable de la commission d'Appel d'Offres du 4 février 2013 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. Kern ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** l'avenant n° 1 ci-dessus indiqué.

**AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant avec la Société BECIA ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### **N°2013.02.21.05 - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF À LA DÉMOLITION DE PLUSIEURS IMMEUBLES D'HABITATION (HABITAT DÉGRADÉ) À PANTIN**

**M. KERN.**- En date du 7 janvier 2010, le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la démolition de plusieurs immeubles d'habitation, a été notifié à la Société BURGEAP - 92772 Boulogne Boulogne-Billancourt – pour une durée de un an, reconductible 3 fois, par période successive de douze mois.

Un premier avenant ayant pour objet d'ajouter des prestations supplémentaires, concernant l'immeuble sis 54, rue du Pré-Saint-Gervais, visé par un projet de démolition, a été conclu suite à la délibération du conseil

municipal en date du 24 mai 2012.

Le présent avenant a pour objet, de permettre le remplacement de la prestation prévue au 26, rue du Pré-Saint-Gervais - 53, rue des Sept Arpents, par une prestation portant sur la démolition du hangar situé en fond de parcelle au 36, rue des Sept Arpents. Le présent avenant n'entraîne pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Il est demandé au Conseil Municipal **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le présent avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

**M. KERN.**- Y a-t-il des questions ?

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Projet d'Avenant n° 2 ;

Considérant qu'en date du 7 janvier 2010, le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la démolition de plusieurs immeubles d'habitation, a été notifié à la Société BURGEAP – 92772 Boulogne Boulogne-Billancourt – pour une durée de un an, reconductible 3 fois par période successive de douze mois ;

Considérant qu'un premier avenant ayant pour objet de rajouter des prestations supplémentaires au marché a été conclu, suite à la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2012 ;

Considérant qu'il y a lieu de passer un avenant n° 2 afin de permettre le remplacement de la prestation prévue au 26, rue du Pré Saint Gervais - 53, rue des Sept Arpents, par une prestation portant sur la démolition du hangar situé en fond de parcelle au 36, rue des Sept Arpents ;

Considérant que le présent avenant n'entraîne aucune incidence financière sur le montant du marché ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'Appel d'Offres du 4 février 2013 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. Kern ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** l'avenant n° 2 ci-dessus indiqué.

**AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant avec la Société BURGEAP ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

## **DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE**

### **DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT**

**N°2013.02.21.06 - PROTOCOLE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DU FORT D'AUBERVILLIERS ENTRE L'AFTRP, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PLAINE COMMUNE, LES COMMUNES D'AUBERVILLIERS ET DE PANTIN**

**M. KERN.-** Les terrains du Fort d'Aubervilliers sont situés sur la commune d'Aubervilliers, et sont propriété de l'AFTRP. Le principe d'une ZAC d'initiative AFTRP a été validé en juin 2011. Le périmètre de la ZAC concerne pour une part marginale le territoire pantinois : la partie nord-ouest des Fonds d'Eaubonne (entre les jardins partagés et l'avenue de la Division Leclerc), l'emprise du chemin des Pouilleux et la bande de territoire pantinois sise au nord-ouest de ce chemin, au sud des logements et ateliers des gendarmes.

Le calendrier de création de la ZAC est le suivant :

mars à décembre 2012 :	concertation préalable à la création de la ZAC
septembre 2012 à février 2013 :	études préalables à la création de la ZAC
mars 2013 :	transmission du dossier de création aux collectivités
de mars à juin 2013 :	avis des collectivités (dont la Ville de Pantin)
juin 2013 :	création de la ZAC du Fort d'Aubervilliers

L'AFTRP, la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune et la Commune d'Aubervilliers avaient signé le 8 février 2010 un protocole relatif aux études préalables à mener dans le cadre de la ZAC. Ce protocole est venu à échéance après prorogation le 8 février 2012.

Il vous est proposé d'approuver, en suite de ce protocole, un protocole régissant les relations entre L'AFTRP, la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, la Commune d'Aubervilliers et la Commune de Pantin jusqu'à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC du Fort d'Aubervilliers. Ce protocole prévoit notamment ;

- l'imputation financière dans le bilan de la ZAC des études relatives à la création de la ZAC
- la reconduction des comités techniques et de pilotage, élargis à la Ville de Pantin

Ce protocole n'a pas vocation à perdurer au delà de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC. Une convention, à signer avant l'approbation du dossier de réalisation, déterminera les modalités d'association et de participation financière des collectivités à la ZAC d'initiative AFTRP.

Le protocole est joint en annexe à la présente note.

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** le protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers entre l'AFTRP, la Communauté d'Agglomération Est Ensemble, les communes d'Aubervilliers et de Pantin.

**D'AUTORISER** M. le Maire à le signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Ce protocole permet de faire rentrer Pantin dans le comité de pilotage. Gérard Savat était invité à cet aménagement du Fort, en tant que premier adjoint chargé de l'urbanisme et de l'aménagement. Il sera dorénavant membre du comité de pilotage, si nous le décidons. Le Fort d'Aubervilliers est un beau projet qui a des impacts sur le quartier des Courtillières.

Y a-t-il des questions ?

**M. THOREAU.-** Pouvez-vous nous éclairer en deux mots sur les projets qui seront lancés sur le Fort d'Aubervilliers.

**M. KERN.-** Il y a du logement, des bureaux. Ils reconstruisent totalement la ville et gardent des témoignages du passé.

**M. PERIES.-** L'idée est de préserver les domaines historiques tout autour de la zone du Fort. Il y a un fort taux d'habitation. Cela impacterait le quartier des Courtillières au niveau de l'arrivée sur l'avenue de la division Leclerc.

**M. HENRY.-** D'après nos informations, 2 000 logements y seraient construits, ce qui pose un problème de densification extrême du quartier qui est déjà relativement dense.

**M. PERIES.-** Le chiffre de 2 000 logements comptabilise ce qui va se faire sur le Fort mais aussi l'ensemble de la rénovation du quartier qui est plus large, notamment toute la partie qui se trouve derrière le Crédit Lyonnais et le petit centre commercial.

**M. KERN.-** Le plan m'a été présenté, ce n'était pas de la ville dense, c'était plutôt sympathique. Les questions environnementales sont liées aux activités au 20<sup>ème</sup> siècle, notamment à l'époque des époux Curie qui pose de lourds problèmes de dépollution. Je peux demander à Gérard Savat de vous transmettre les éléments.

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers entre l'AFTRP, la Communauté d'Agglomération Est Ensemble, les communes d'Aubervilliers et de Pantin, ci-annexé ;

Après avis favorable de la Commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. Kern ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** le protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers entre l'AFTRP, la Communauté d'Agglomération Est Ensemble, les communes d'Aubervilliers et de Pantin.

**AUTORISE** M. le Maire à le signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.

#### **N°2013.02.21.07 - GRAND PROJET DE QUARTIER DES QUATRE CHEMINS / CONVENTION RÉGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN / AUTORISATION DU MAIRE À DÉPOSER DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION CONCERNANT LE PARC DIDEROT**

**M. KERN.-** La convention régionale de renouvellement urbain signée le 7 mars 2008 et dont les avenants n°1 et 2 ont été notifiés respectivement le 12 juin 2009 et le 13 juillet 2010 prévoit le concours financier de la Région Ile-de-France au PRU des Quatre-Chemins, au PRU des Courtillières et au CUCS Hoche, pour un montant global de 4 604 475 euros réparti comme suit :

- PRU des Quatre-Chemins : 1 491 975 €
- PRU des Courtillières : 2 812 500 €
- CUCS Hoche-Sept-Arpens : 300 000 €

L'engagement de la région s'entend pour les opérations pour lesquelles un dossier de demande de subvention sera déposé avant le 31 juillet 2013.

La subvention peut être affectée aux opérations d'aménagement et aux acquisitions foncières.

Dans le cadre du PRU des Quatre-Chemins dont l'avenant général est actuellement en cours de signature après approbation du Conseil Municipal du 22 novembre 2012, est prévu l'aménagement du parc Diderot, en deux temps :

- d'une part l'extension du parc actuel permise par l'acquisition d'un terrain auprès de la société OGIF, pour un montant de 350 000 € HT
- d'autre part l'aménagement du parc ainsi étendu

Le coût total de cette opération est estimé à 3 828 259 € HT.

La subvention régionale pourra d'une part être sollicitée pour l'acquisition foncière permettant l'extension du parc ;

La subvention régionale pourra d'autre part être sollicitée pour l'aménagement du parc Diderot ;

La subvention régionale pourra atteindre 55% de l'opération « aménagement du parc Diderot », déduction faite de la subvention ANRU relative à cette opération, et dans la limite du plafond de subvention régionale alloué au PRU des Quatre-Chemins, soit 1 491 975 euros. Seuls les dossiers considérés comme complets transmis avant le 31 juillet 2013 bénéficieront des crédits régionaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**AUTORISER** M. le Maire à solliciter le soutien financier de la Région dans le cadre de l'enveloppe de crédits allouée au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain pour l'acquisition nécessaire à l'extension du parc Diderot dans le cadre du PRU des Quatre-Chemins,

**AUTORISER** M. le Maire à solliciter le soutien financier de la Région dans le cadre de l'enveloppe de crédits allouée au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain pour l'aménagement du parc Diderot dans le cadre du PRU des Quatre-Chemins,

**AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Je vais interroger la population pour savoir si elle accepte la création d'un groupe scolaire à Diderot en maintenant la superficie du parc.

Y a-t-il des questions ?

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 13 février 2008 approuvant la convention régionale de renouvellement urbain prévoyant le concours financier de la Région Ile-de-France au PRU des Quatre-Chemins, au PRU des Courtilières et au CUCS Hoche, pour un montant global de 4 504 475 euros,

Vu la délibération du 19 mai 2009 approuvant l'avenant n°1 à la convention régionale de renouvellement urbain, portant le montant global de subvention à 4 604 475 euros,

Vu la délibération du 15 décembre 2009 approuvant l'avenant n°2 à la convention régionale de renouvellement urbain,

Vu la convention régionale de renouvellement urbain signée le 7 mars 2008, et ses avenants n°1 et n° 2 notifiés respectivement le 12 juin 2009 et le 13 juillet 2010,

Vu l'avenant n°2 à la convention relative au projet de rénovation urbaine des Quatre-Chemins, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2012,

Considérant qu'une enveloppe de 1 491 975 € est réservée pour les opérations du PRU des Quatre-Chemins dans le cadre de cette convention,

Considérant que cette subvention peut être affectée aux opérations d'aménagement et aux acquisitions foncières,

Considérant que le montant total relatif à l'aménagement du parc Diderot est estimé à 3 828 259 € HT, incluant une acquisition foncière à hauteur d'environ 350 000 € HT,



Considérant qu'un dossier de demande de subvention devra être déposé auprès de la région pour l'acquisition foncière permettant l'extension du parc Diderot préalablement à son aménagement,

Considérant en outre qu'un dossier de demande de subvention relatif à l'aménagement du parc Diderot pourra être déposé auprès de la région,

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. Kern ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE M. le Maire** à solliciter le soutien financier de la Région dans le cadre de l'enveloppe de crédits allouée au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain pour l'acquisition foncière permettant l'extension du parc Diderot préalablement à son aménagement dans le cadre de la mise en œuvre du PRU des Quatre-Chemins.

**AUTORISE M. le Maire** à solliciter le soutien financier de la Région dans le cadre de l'enveloppe de crédits allouée au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain pour l'aménagement du parc Diderot dans le cadre de la mise en œuvre du PRU des Quatre-Chemins.

**AUTORISE M. le Maire** à signer tous documents s'y rapportant.

#### **DIRECTION DE L'URBANISME**

#### **N°2013.02.21.08 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLU DE LA VILLE DE PANTIN**

**M. KERN.-** Le Conseil Municipal a approuvé le 10 juillet 2006 son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document s'applique aux différentes demandes d'autorisations en droit des sols (les permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables, etc). Le PLU a fait l'objet de plusieurs procédures de gestion, grâce aux retours d'expérience d'instructions de permis de construire. La dernière procédure a été approuvée le 22 septembre 2011.

Le projet de modification n°3 du PLU fait l'objet de la présente note. Ce dernier est mis en œuvre pour instaurer :

- des ajustements de règles afin d'offrir une plus grande souplesse d'expression architecturale, favoriser certains types d'implantation, notamment des ajustements concernant le périmètre de la ZAC du Port pour la hauteur et l'emprise des bâtiments;
- des prescriptions récentes communiquées par la Préfecture de Seine-Saint-Denis, s'appliquant à des projets de construction à proximité des canalisations de matières dangereuses;
- des ajustements généraux du règlement et du zonage : il s'agit d'adaptations techniques, précisions ou mises à jour au regard de l'évolution du code de l'urbanisme, qui concernent l'ensemble du document d'urbanisme, ainsi que la rectification d'erreurs matérielles;
- des propositions visant à optimiser la prise en compte du volet environnemental au sein des futurs projets sur le territoire communal (isolation par l'extérieur notamment)
- une mise à jour et une mise en cohérence du rapport de présentation et des listes et pièces annexées au règlement avec les modifications du PLU.

Conformément au code de l'urbanisme et notamment son article L.123-13-1, le plan local d'urbanisme fait l'objet d'une procédure de modification lorsque la commune envisage de modifier le règlement du PLU. La procédure de modification est engagée à l'initiative du Maire qui établit le projet de modification et le notifie au préfet et aux personnes publiques associées mentionnées au premier alinéa du I et au III de l'article L. 121-4, avant l'ouverture de l'enquête publique.

Le projet de PLU modifié a été soumis pour un mois à enquête publique. Madame ANGELINI-SOUDIERE, Commissaire-Enquêteur, a rendu son rapport à l'issue de l'enquête, le 3 décembre 2012, et a émis un avis favorable sans réserve sur le projet.

Le projet de PLU modifié est consultable en totalité en version papier au Secrétariat Général. Il est également transmis à tous les Conseillers municipaux en version numérique sur CD-ROM.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du projet de modification n°3 du PLU de la Ville ainsi que des sept recommandations suggérées par la Commissaire Enquêteur (cf annexe à la présente note).

A l'issue de cette prise de connaissance du projet de modification n°3 du PLU de la Ville ainsi que des sept recommandations émises par la Commissaire Enquêteur et de la proposition de leur prise en compte ou non au sein du PLU (cf annexe à la présente note), le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet de PLU n° 3, éventuellement modifié.

Vous avez dû recevoir un CD qui permet d'économiser du papier.

**M. KERN.-** Y a-t-il des questions ?

**M. HENRY.-** J'aurais souhaité que la note soit plus explicite notamment sur le fait de favoriser certains types d'implantation « par des ajustements de règle ». Ce n'est jamais décrit. Je n'ai pas eu le temps de consulter le CD puisque les documents sont arrivés cinq jours avant le Conseil municipal.

**Mme VEYRIE.-** Cette expression fait référence à la forme des bâtiments qui sont envisagés par l'architecte urbaniste coordinatrice de la ZAC du Port, l'idée étant de pouvoir faire bénéficier un maximum de logements, de l'ensoleillement naturel. Compte tenu de la forme allongée de ce secteur d'aménagement, il était important de ménager des vues et donc des implantations en forme de peigne, ce que ne permettait pas le règlement du Plan Local d'Urbanisme actuel.

**M. KERN.-** Cela ressemble à une banane, le long du canal.

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code l'Urbanisme et notamment les articles L123-1 et suivants, et R123-1 et suivants;

Vu l'article R123-22 du code de l'urbanisme relatif à la procédure de mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2006 approuvant le PLU de Pantin ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 octobre 2008 approuvant la modification n°1 du PLU ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1er avril 2010 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 novembre 2010 approuvant la modification n°2 du PLU;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2011 approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU ;

Vu la décision n° E12000020/93 en date du 3 juillet 2012 portant désignation de Madame le Commissaire Enquêteur ;

Vu l'arrêté municipal n° 2012/319 en date du 5 juillet 2012 soumettant à l'enquête publique relative au projet de modification n°3 du PLU ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 06/09/2012 au 08/10/2012 en application de l'arrêté précité ;

Vu la demande de prorogation d'un mois du délai de rendu du rapport demandé par la Commissaire

Enquêteur le 5 novembre 2012 ;

Vu la réponse favorable de Monsieur le Maire de Pantin concernant la prorogation de ce délai en date du 12 novembre 2012 ;

Vu le rapport du Commissaire-Enquêteur déposé à la Ville de Pantin en date du 3 décembre 2012, et notamment ses conclusions présentant un avis favorable sans réserve à la modification n°3 du PLU ;

Considérant les sept recommandations formulées par la Commissaire-Enquêteur dans ces mêmes conclusions ;

Considérant que parmi ces sept recommandations, certaines abordent des sujets non présents au sein du projet de modification n°3 du PLU mais que le Conseil Municipal souhaite y accorder une attention particulière ;

Considérant le projet de modification n°3 du PLU ci annexé ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**PREND ACTE** du rapport, des conclusions et de l'avis motivé du commissaire-enquêteur, daté du 3 décembre 2012;

**PREND ACTE** de la recommandation du Commissaire Enquêteur portant sur les baies constituant l'éclairage premier de pièces principales, et étudiera une adaptation de la règle en la matière lors d'une prochaine procédure de gestion du PLU, tout en maintenant les principes garantissant le confort des logements, la bonne insertion environnementale des projets et l'attention portée aux pratiques de type « marchands de sommeil » ;

**PREND ACTE** des demandes des habitants, concernant les projets sur le site du Port de Pantin et de création de voirie nouvelle dans le quartier du Petit Pantin et entend poursuivre la concertation déjà pratiquée sur les projets, ces derniers étant portés tant par la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (ZAC du Port) que par la Ville (voirie de jonction entre les rues Arago et Lépine) ;

**PREND ACTE** de la nécessaire procédure de mise à jour des annexes (pièce 5) du PLU que la Ville de Pantin a déjà sollicitée auprès de l'Unité Territoriale de Seine-Saint-Denis au sein de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, par courrier daté du 18 décembre 2012, afin d'intégrer en une seule et même procédure :

- les recommandations à respecter aux abords des lignes électriques souterraines, ainsi que la carte de localisation des ouvrages électriques, transmises par Réseau de Transports d'Électricité (RTE);
- la carte et le tableau des servitudes d'utilité publique de l'État mis à jour. Il appartient à l'État d'intégrer ou non la présence d'ouvrages électriques gérés par RTE et les servitudes radioélectriques de Télédiffusion Diffusion de France (TDF);
- l'annexe corrigée des déchets ménagers et des déchets industriels banals;

**PREND ACTE** de la communication du document graphique par l'Inspection Générale des Carrières dont le contenu et la précision ne permet pas son intégration dans le projet de modification n° 3 du PLU, compte tenu des documents existants au sein du PLU, notamment le Plan de Préventions des Risques, opposables aux demandeurs ;

**PREND ACTE** de la demande par RTE de déclassement des Espaces Boisés Classés existants sur la Ville, mais sursoit à l'examen de cette demande, tant que les documents graphiques complémentaires sollicités par la Ville ne permettront pas une analyse de l'opportunité et des conséquences de cette demande qui touche à un élément de protection essentiel du cadre boisé classé de la Ville de Pantin ;

**PREND ACTE** de la demande du Syndicat des Eaux d'Île-de-France relative aux participations à la réalisation d'équipements publics, mais ne réserve pas une suite favorable à cette demande, compte tenu du régime actuel applicable en la matière (Taxe d'Aménagement et Versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité hors ZAC et participations de l'aménageur ainsi que Versement pour Dépassement du

Plafond Légal de Densité en ZAC) ;

**APPROUVE** le projet de modification n°3 du PLU, tel qu'annexé à la présente délibération, compte tenu de toutes les recommandations émises par la Commissaire Enquêteur et des réponses qui y ont été apportées ;

**AUTORISE M.** le Maire à procéder à toutes les mesures de publicité et de transmission nécessaires.

La présente délibération fera l'objet des publications et d'informations conformément au code de l'Urbanisme, notamment ses articles R.123-24 et R.123-25.

## DÉPARTEMENT PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

### **N°2013.02.21.09 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE THERMOFRIGOPOMPE SUR NAPPE D'EAU SOUTERRAINE À PARTIR DE CINQ FORAGES GÉOTHERMIQUES À L'YPRÉSIEN POUR LA RÉALISATION DE LA CITÉ DES MÉTIERS HERMÈS À PANTIN**

**M. LEBEAU.-** Dans le cadre de la réalisation de la Cité des Métiers Hermès, la SCI Auger Hoche envisage d'étendre ces ateliers sur une surface d'environ 25 000 m<sup>2</sup> située entre l'avenue Hoche et la rue Auger. Le projet consiste en l'édification de 2 nouveaux bâtiments et d'une galerie de transfert pour lesquels la SCI Auger Hoche souhaite mettre en place un système de chauffage géothermique par thermofrigopompe sur la nappe de l'Yprésien à partir de 5 forages géothermiques.

Contexte réglementaire : ce projet est soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau sous les rubriques suivantes :

1.1.2.0. : « prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant supérieur ou égal à 200 000 m<sup>3</sup>/an ».

5.1.1.0 : « réinjection dans une même nappe des eaux prélevées pour la géothermie, l'exhaure des mines et carrières ou lors des travaux de génie civil, la capacité totale de réinjection étant supérieure ou égale à 80m<sup>3</sup>/h ».

Une enquête publique se déroule en mairie de Pantin du 09 janvier au 08 février 2013.

Éléments techniques : Prélèvement au droit des forages de captage à un débit maximum de **155m<sup>3</sup>/h pour un volume annuel de 419 750 m<sup>3</sup>/an.**

Le dispositif de captage-rejet permettant l'alimentation en eau souterraine de la pompe à chaleur sera constitué de 2 forages de captages (F3 et F4), et 3 forages de rejet (F1 F2 F5). La profondeur des forages se situe entre 100 et 109 /TN.

L'existence du risque de dissolution du gypse antéludien interdit l'utilisation de la nappe du Lutétien pour la géothermie, c'est pourquoi la SCI Auger s'est orientée sur la nappe de l'Yprésien.

#### Influence hydrodynamique sur la nappe

- Plan quantitatif : **bilan en eau sur la nappe nulle** (débits réinjectés identiques aux débits prélevés)

- La qualité des eaux réinjectée sera la même que celle des eaux prélevées puisque les eaux pompées ne seront jamais en relation avec l'atmosphère. Le dispositif de pompage réinjection **fonctionne en circuit fermé.**

Cependant, les résultats des analyses physico-chimiques montrent à la base un faciès de l'eau sulfaté, calcique, dur. L'eau est incrustante et fortement corrosive. **Attention au risque de corrosion du béton (sulfate) qui pourrait engendrer des fuites et des dissolutions du gypse.**

#### Mesures de protection afin de garantir la pérennité de la ressource en eau

Les forages disposeront d'une tête de puits enterrée, munie d'un tampon étanche et d'une plaque d'identification scellée dans la dalle de propreté en béton. Cela permet aussi de prévenir les éventuelles infiltrations d'eau, actes de malveillance, pollution accidentelle.

Les forages de pompage seront isolés de l'environnement extérieur et des nappes sus jacentes par un tube métallique. L'espace annulaire entre les formations à isoler et le tube métallique sera cimenté sous pression. La cimentation permet d'éviter la communication des différentes nappes et de se prémunir des risques de dissolution du gypse.

#### Moyens de surveillance pendant la phase exploitation

- Enregistrement en continu du débit prélevé à la nappe, du niveau piézométrique au niveau des forages, de la température de l'eau prélevée et de l'eau réinjectée.
- Suivi semestriel des paramètres physicochimique et bactériologique des eaux transitant par l'échangeur de la pompe à chaleur afin de définir les **risques de corrosion, de colmatage et de prolifération bactérienne**.
- Les ouvrages feront l'objet d'une **maintenance régulière**

### **Conclusion**

D'après le dossier d'autorisation, les incidences hydrodynamiques et thermiques du projet de captage-rejet sur les eaux souterraines devraient être limitées, notamment sur les ouvrages de captages AEP (Alimentation Eau Potable) de Pantin situés à environ 100 mètres au Nord Est du projet (projet de remise en état des captages AEP de Pantin).

Au-delà d'une distance de 1 000 mètres du dispositif de captage-rejet, l'influence sur la nappe est quasi-nulle au plan hydrodynamique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sous réserve :

- d'obtenir les comptes rendus de création du forage F5 (F5 non réalisé lors de l'élaboration du dossier d'autorisation)
  - que toutes les mesures nécessaires soient prises afin de se prémunir des risques de dissolution du gypse antéludien
  - que toutes les mesures soient prises afin de se prémunir du risque de corrosion du béton
- de ne pas générer de nuisances sur les captages AEP de pantin

La société Hermès qui va s'étendre sur 25 000 m<sup>2</sup> entre Hoche et Auger souhaite développer un approvisionnement par la géothermie, pour son réseau de chauffage. Il y aura cinq forages de géothermie, dont deux pour pomper de l'eau dans la nappe yprésienne qui se situe à 100 mètres dans nos souterrains. Cette eau sera remontée en température et injectée dans leur réseau de chauffage, puis deux autres forages voire trois, renverront l'eau remise à température de la nappe, c'est-à-dire entre 5 et 10 degrés, en circuit fermé, donc sans aucune modification de volume et de qualité de l'eau pour la nappe de l'yprésien.

Le seul risque important sur ce type d'installation, c'est la dissolution du gypse. Ils forent dans la nappe yprésienne, ce qui garantit qu'il n'y a pas de risque de dissolution du gypse, puisque celle-ci ne peut se faire que jusqu'à 50 mètres à la nappe lutécienne, or le forage garantit qu'il n'y aura pas de fuites entre les deux nappes, et donc pas d'échanges ni de risques pour l'eau. Cependant, nous demandons un certain nombre d'éléments pour donner un avis favorable à ce dossier.

A la suite du bureau municipal, nous avons contacté le SEDIF puisqu'une zone de captage est actuellement hors service à moins de 200 mètres. Le SEDIF nous confirme qu'il n'y a pas de risque et il n'émet pas d'opposition à la mise en place de cette installation. S'agissant de géothermie, à titre personnel, je ne suis que favorable à ce type d'implantation.

**M. KERN.**- Y a-t-il des questions ?

**M. WOLF.**- Une question technique car le procédé semble intéressant : qu'est-ce que le procédé par thermofrigopompe ?

**M. LEBEAU.**- Il y a eu un forage pour aller chercher de l'eau dans la nappe qui est à une température de 5 à 10 degrés, mais cela ne suffit pas pour chauffer un bâtiment. La thermofrigopompe va ramener l'eau à la température nécessaire pour chauffer le bâtiment, puis éjecter l'eau ainsi réchauffée dans le réseau. Les trois autres captages vont renvoyer l'eau dans la nappe après l'avoir refroidie. Le bilan est nul.

**M. THOREAU.**- C'est très bien pour l'hiver. L'été, on pompera de l'eau à 5 ou 10 degrés pour refroidir le bâtiment et on injectera l'eau. Comment l'eau sera-t-elle rafraîchie avant de la réinjecter ?

**M. LEBEAU.**- Le troisième forage va faire l'opération inverse.

**M. HENRY.**- Le dossier appelle plusieurs observations. L'explication qui vient d'être donnée sur le fonctionnement de la thermofrigopompe est intéressante. Connaît-on l'économie d'énergie réalisée quand on réchauffe de l'eau pour chauffer un bâtiment et qu'on la refroidit ? Je ne suis pas sûr que ce soit

écologiquement et durablement efficace. Il eût été intéressant qu'Hermès s'occupe de géothermie profonde, cela aurait permis de dégager plus de chaleur.

Le SEDIF n'a pas émis d'avis défavorable et n'a pas imposé un périmètre de précaution autour de ces zones de captage situées à 100 mètres de profondeur. Il aurait été intéressant d'avoir un plan des zones de captage d'eau du secteur. Il s'agit de notre eau potable et les perturbations hydrodynamiques des nappes sont préjudiciables pour la suite.

La Ville s'est-elle entourée d'experts pour avoir un avis indépendant ? Cette question d'eau potable n'est pas négligeable. Il me semble que c'est la première autorisation de thermofrigopompe sur le territoire. Etant donné la taille des bâtiments qui se construisent à l'heure actuelle, on n'est pas à l'abri d'une ou deux autres demandes demain, et d'être obligé d'y céder rapidement.

**M. KERN.-** La haute autorité de l'environnement régionale est consultée, c'est obligatoire. L'enquête publique est terminée et il y a un contrôle préfectoral. En interne, nous ne disposons pas des compétences pour décider de la faisabilité d'une installation de thermofrigopompe.

**M. HENRY.-** Mais on donne quand même un avis favorable.

**M. KERN.-** Nous émettons un avis favorable au vu des documents qui nous ont été transmis.

**M. LEBEAU.-** Que ce soit pour les établissements classés ou ce type d'installation, on émet un avis favorable, défavorable ou avec réserve, en fonction d'un dossier technique qui est analysé par la personne qui s'occupe de la gestion des risques dans les services de la Ville de Pantin. Ce ne sont que des avis consultatifs, ils sont travaillés en amont par des autorités compétentes en la matière. C'est sur cette base que nous sommes amenés à émettre ces avis.

**M. KERN.-** Sous quatre réserves.

**M. HENRY.-** Que fera-t-on demain si on reçoit d'autres demandes d'installations de thermofrigopompe pour pomper dans la nappe servant à la distribution d'eau potable ? Ce n'est pas une question anodine.

**M. KERN.-** C'est soumis à autorisation du Préfet de Région, la DREAL est saisie, c'est réglementé. Elis avait un droit de pompage pour sa blanchisserie et a demandé le transfert de ce droit de pompage dans la nappe lorsque l'entreprise s'est installée au bord du canal. Il y a une enquête publique. Pour Saint-Exupéry aussi, paraît-il.

Je reconnais qu'en interne, une Ville comme Pantin ne peut pas avoir la compétence technique pour juger du bienfondé d'une telle installation. Nous nous en remettons aux ingénieurs et aux avis des services de l'Etat spécialisés sur ces questions.

C'est un avis favorable sous réserve puisque quatre réserves sont listées : obtenir les comptes-rendus de création du forage, prendre toutes les mesures afin de se prémunir des risques de dissolution du gypse, prendre toutes les mesures pour se prémunir du risque de corrosion du béton, ne pas générer de nuisances sur les captages AEP de Pantin.

**M. HENRY.-** Quand l'eau refroidie sera réinjectée...

**M. KERN.-** C'est une obligation pour ne pas changer l'équilibre de la nappe.

**M. HENRY.-** Qui contrôlera le degré de rejet des eaux ? Quel est le système de contrôle ?

**M. KERN.-** Je pense que c'est la DREAL. Philippe Lebeau se renseignera et vous dira qui contrôlera la température de l'eau qui sera réinjectée.

**M. THOREAU.-** Je suis désolé mais donner un avis favorable sur une délibération telle qu'elle est présentée, ce n'est pas de bon augure selon moi. Je rappelle que le dernier avis favorable que nous avons donné concernait l'usine de méthanisation, or nous nous sommes fait bernier. Vous étiez le premier à le reconnaître. Le dossier étant ce qu'il est, je ne vois pas pourquoi on donnerait une autorisation favorable. Je ne donnerai pas un avis favorable.

**M. KERN.-** Y a-t-il d'autres prises de position ?

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'environnement, livre I , titre II « information et participation des citoyens », notamment les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants, et livre II, titre Ier « eaux et milieux aquatiques et marins », notamment les articles L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants ;

Vu la demande d'autorisation présentée par la SCI Auger Hoche, 12-22 rue Auger, 93500 Pantin, reçue le 23 avril 2012 au guichet unique de la police de l'eau et enregistrée sous le n°75-2012-00054, relative à l'exploitation d'une thermofrigopompe sur nappe de l'Yprésien à partir de 5 forages géothermiques dans le cadre de la réalisation de la Cité des Métiers Hermès à Pantin, figurant à la nomenclature de l'article R.214-1 sous les rubriques suivantes :

- 1.1.2.0. : Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant supérieur ou égal à 200 000 m<sup>3</sup>/an ».

- 5.1.1.0 : Réinjection dans une même nappe des eaux prélevées pour la géothermie, l'exhaure des mines et carrières ou lors de travaux de génie civil, la capacité totale de réinjection étant supérieure ou égale à 80m<sup>3</sup>/h ».

Vu la lettre du 10 juillet 2012 du service en charge de la police de l'eau à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (Unité territoriale eau/Cellule Paris Proche Couronne), déclarant le dossier complet et recevable ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-3545 du 30 novembre 2012 portant ouverture d'une enquête publique du mercredi 09 janvier 2013 au vendredi 08 février 2013 inclus en mairie de Pantin ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	35
<b>POUR :</b>	35 dont 9 par mandat MM. KERN, SAVAT, VUIDEL, Mme BERLU, MM. PERIES, LEBEAU, BRIENT, Mmes MALHERBE, RABBAA, M. CLEREMBEAU, Mme PLISSON, M. AMSTERDAMER, Mmes AZOUG, TOULLIEUX, PENNANECH-MOSKALENKO, PEREZ, M. BENDO, Mme ARCHIMBAUD, MM. ASSOHOUN, SEGAL-SAUREL, ZANTMAN, Mme NOUAÏLLE, Mme NGOSSO, M. BADJI, Mme KERN, MM. GODILLE, CODACCIONI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, MM. BIRBES, NEDAN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. YAZI-ROMAN, Mme BEN KHELIL, M. BEN CHERIF, Mme ROSINSKI
<b>ABSTENTIONS :</b>	5 dont 1 par mandat MM. THOREAU, WOLF, HENRY, Mme EPANYA, M. TOUPOUSSANT

**EMET UN AVIS FAVORABLE**, à cette demande d'autorisation d'exploiter au vu des conclusions du dossier d'autorisation attestant que les incidences du projet sur le milieu naturel et les ouvrages proches captant la nappe de l'Yprésien seront faibles,

- Sous réserve d'obtenir les comptes rendus de création du forage f5 (f5 non réalisé lors de l'élaboration du dossier d'autorisation),

- Sous réserve que toutes les mesures soient prises afin de se prémunir des risques de dissolution du gypse anteludien - risque de corrosion du béton

- Sous réserve de ne pas générer de nuisance sur les captages AEP de Pantin

Départ de Mme GHAZOUANI-ETTIH à 22 h.

## **DIRECTION DES ESPACES PUBLICS**

### **N°2013.02.21.10 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) - ANNÉE 2011**

**M. SEGAL-SAUREL.-** Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la rapport d'activité du SIPPEREC doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Les faits et points marquants de l'activité du SIPPEREC au cours de l'année 2011 peuvent être résumés comme suit :

#### **A - Service de distribution**

Le SIPPEREC a constaté une amélioration de la qualité de distribution. En effet, la durée moyenne de coupure s'est légèrement redressée en 2011. Le temps de coupure moyen était de 28 minutes par abonné en 2011 soit 9 minutes de moins qu'en 2010. L'importance des coupures pour travaux ne cesse néanmoins d'amplifier. Cette situation est liée au fait qu'ERDF ne réalise plus les travaux sous tension et ne procède plus à la mise en place de groupe électrogène. Il suspend donc l'alimentation des usagers pour les travaux sur le réseau BT.

Depuis plusieurs années, le SIPPEREC refuse d'approuver les comptes-rendus d'activité d'ERDF et d'EDF considérant qu'ils ne reflètent pas l'économie de la concession et manquent de transparence. C'est encore le cas pour l'année 2011.

#### **B - Service public de fourniture**

17 532 familles ont bénéficié du service minimum avec une puissance limitée à 1 kVA. Le FSL a permis d'aider 27 138 familles avec une moyenne de 105 € par famille. EDF fait état de 31 769 foyers bénéficiant du tarif de première nécessité (TPN) contre 29 560 l'année précédente. A Pantin, 1 085 familles bénéficient de ce tarif Hausse du nombre des coupures de service pour cause de facture impayée ou autres (7 286 en 2011, 5 222 en 2010).

Depuis le 1er janvier 2011, la TLE s'intitule taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Elle n'est plus calculée sur les montants facturés mais sur les quantités consommées. Le SIPPEREC contrôle et perçoit cette taxe (809 283 € en 2011, soit une diminution de 2,33 % par rapport à 2010).

Le 22 septembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la signature avec le SIPPEREC d'une convention de mise à disposition de services relative aux opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité.

10 dossiers ont été transmis pour analyse technique au SIPPEREC. Suite à l'avis du SIPPEREC, 7 dossiers ont été annulés par EDF. Sur un montant total de 66 778 € demandé par EDF, la Ville a seulement payé 16 371 € pour les 3 dossiers restant.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités du SIPPEREC pour l'année 2011.

Grâce à un recours du SIPPEREC, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté du 13 août 2009 sur les tarifs réglementés de vente de l'électricité qui ont permis d'établir les factures des usagers du 15 août 2009 au 13 août 2010, les tarifs bleus, jaunes et verts ayant été jugés illégaux. Avec la Présidente du SIPPEREC, Mme Peyge, nous pouvons nous féliciter de cette décision qui constitue une première étape pour une réelle transparence des tarifs de l'électricité. Cela ne concerne pas seulement les collectivités mais l'ensemble de la population. Les factures de tous les usagers pour la période du 15 août 2009 au 13 août 2010 seront recalculées à partir de la nouvelle grille que doit définir le gouvernement. J'espère qu'il fera de bons calculs.

**M. KERN.-** Il faut prendre acte de ce rapport d'activité du SIPPEREC. Y a-t-il des questions ?

**M. HENRY.-** J'ai lu en bas de la note que la convention de mise à disposition de services relatifs aux



opérations de raccordement avait engendré des économies. L'existence de ce service d'aide à la collectivité a permis de réaliser 50 000 € d'économies pour la Ville sur les raccordements EDF. C'est intéressant en termes de synergie des collectivités.

J'ai l'impression que le SIPPAREC s'était intéressé au câble et à son installation. Qu'en est-il ?

**M. SEGAL-SAUREL.-** Les services techniques pourraient mieux vous répondre que moi parce que je n'ai pas suivi totalement ce dossier. Je sais qu'un autre syndicat s'est formé avec le nord de Paris pour les télécommunications.

**M. GARDEY.-** Je n'ai pas d'informations précises à vous donner. Je vais regarder et je répondrai à M. Henry.

**M. HENRY.-** Les multiples opérateurs ont des réseaux qui avancent plus ou moins vite et pénalisent le développement des circulations à haut débit. S'il y avait de la fibre partout, cela irait mieux pour l'ensemble des utilisateurs. Pantin n'est pas bien desservi partout de ce point de vue. Y a-t-il un état de la situation avec les opérateurs ?

**M. KERN.-** Pour le câble, c'est un échec. Numéricable et NOOS avaient câblé environ 60 % de Pantin, mais cela ne se développe plus. Ce n'était pas rentable. En revanche, Orange est en train d'installer la fibre optique à Pantin. Il devait faire tout ce qui se trouve au sud de la RN 3, mais je ne sais pas où en sont leurs travaux.

**M. GARDEY.-** Orange a un projet de mise en place de fibre sur différents secteurs de la ville. Nous étudions avec eux le positionnement des armoires sur les voiries, notamment pour permettre de desservir la fibre, pour qu'elles laissent l'accessibilité, notamment PMR, sur les différents axes. C'est en cours avec eux.

**M. HENRY.-** Quand je souhaite avoir connaissance d'éléments, c'est pour l'ensemble du Conseil municipal. Il faudrait faire passer une note d'information sur la construction de ce réseau qui apporterait un plus à ceux qui ne sont pas bien desservis, dont moi entre autres.

**M. KERN.-** Une étude de la direction des services de l'information est prévue au budget 2013, afin de cartographier la fibre optique sur Pantin et de savoir où nous en sommes et quelles zones sont desservies. Nous disposerons donc d'éléments précis dans le cadre du budget 2013.

**M. WOLF.-** Je serais intéressé par cette information car les trois immeubles où j'habite ont déjà fait voter en assemblée l'autorisation pour le syndic d'installer la fibre optique. Quasiment 450 logements sont demandeurs.

**M. KERN.-** Orange le fait à ses propres frais. Il sait que cela représente des clients. Il y aura une cartographie, c'est inscrit au budget 2013.

Vous me donnez donc acte que vous avez eu le rapport SIPPAREC.

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39 ;

Vu la circulaire n° 2012-30 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication transmettant le rapport d'activité 2011 du syndicat,

Vu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communications pour l'année 2011,

Vu le compte administratif arrêté par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communications pour l'année 2011,

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. SEGAL-SAUREL

**PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2011.

#### **N°2013.02.21.11 - DÉNOMINATION D'UNE PLACE DANS LA ZAC CENTRE VILLE**

**M. KERN.-** L'aménagement de la ZAC Centre ville prévoit la création d'espaces publics, notamment la création d'une voie piétonne, uniquement accessible aux véhicules du marché alimentaires et aux véhicules de secours, au pied des bâtiments Hermès, entre la rue Hoche et la rue Auger.

Cette voie a été dénommée par le Conseil Municipal du 17 janvier 2013 : ALLEE DES ATELIERS;

Le deuxième espace public est une place de marché de plein vent. Elle aura des douilles au sol pour la pose des auvents du marché. La place sera livrée pour l'été 2013.

Il est proposé de dénommer cette place OLYMPE DE GOUGES conformément au plan annexé.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'**APPROUVER** la dénomination de cette nouvelle place conformément au plan ci-annexé.

On connaît cette femme pour avoir fait la Déclaration de la femme et de la citoyenne. Je voulais toutefois vous communiquer d'autres informations.

Olympe de Gouges est née à Montauban en 1748. Elle se signale en 1785 avec une pièce sur l'esclavage des noirs, alors que le Code noir édicté sous Louis XIV était la norme en vigueur. En pleine monarchie absolue, il fallait beaucoup de courage pour le faire, sachant qu'une partie de la noblesse française tirait ses revenus de l'exploitation de la traite des noirs, avec le commerce triangulaire à partir de Nantes, certains d'entre eux avaient des plantations dans un certain nombre de nos colonies. Elle a été la première à demander l'instauration du divorce, la suppression du mariage religieux qu'elle appelait le « tombeau de l'amour ». Elle voulait le remplacer par un contrat d'union civile en 1790 -le pacs avant l'heure !- et a milité rapidement pour que soient reconnus les enfants nés d'une inclination particulière, les enfants adultérins, ce que l'on appellerait aujourd'hui la reconnaissance des enfants hors mariage. Entre la défense de l'esclavage et des noirs, le divorce, les enfants nés hors mariage et l'union civile, on peut penser que cette femme avait une forte personnalité et une sacrée vision des choses pour l'époque.

Elle a écrit quelque chose qui ne lui a pas porté chance par la suite. Elle écrivait régulièrement aux conventionnels de la convention en 1790, 1791 et 1792, et elle se battait pour les droits des femmes. Une phrase l'a rendue célèbre : « La femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit également avoir celui de monter à la tribune. » Elle écrivait cela aux députés de la convention. C'était une adepte de la parité avant l'heure. Elle était proche des Girondins et elle soupçonna Robespierre d'aspirer à la dictature. Elle fut jugée par le tribunal révolutionnaire. Quelques jours après les Girondins, elle est montée sur l'échafaud et a été guillotinée à 45 ans, le 3 novembre 1793. À l'époque, beaucoup de ceux qui prenaient des positions politiques finissaient sur l'échafaud.

Cette femme était remarquable et avait, au-delà de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, une vision sur l'esclavage, la question du mariage, du divorce, de la reconnaissance des enfants hors mariage. Je trouve par ailleurs que « place Olympe de Gouges » sonne bien.

Je vous propose donc ce soir de donner à la nouvelle place de Pantin qui se trouve rue Hoche le nom de « Place Olympe de Gouges ».

Y a-t-il des questions ?

**Mme MALHERBE.-** Au-delà de la plaque avec son nom, serait-il possible d'y faire figurer une explication sur cette femme remarquable ?

**M. KERN.-** Oui. Je pense que l'on peut noter : « Auteur de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Femme de lettres devenue femme politique et polémiste. »

**M. PERIES.-** Il existe dans un certain nombre de villes, sur des sites remarquables, des rames plus explicites et plus longues dans le texte. Il faudrait prévoir à l'avenir la possibilité d'inscrire des explications. Cela peut être le cas pour la rue d'Estienne d'Orves, Olympe de Gouges, Cornet.

**Mme PENNANECH-MOSKALENKO.-** Les habitants le demandent.

**M. KERN.-** Nous avons dorénavant un code avec la directrice de la communication. Nous ne mettons plus de nom sans citer au moins les dates de naissances et de décès et de qui il s'agit.

**Mme RAGUENEAU GRENEAU.-** La Ville de Paris fait de très belles rames. Olympe de Gouges est soulignée dans une des rues du Faubourg Saint Honoré parce qu'elle y a vécu. Il faut dépasser les simples repères chronologiques de dates de naissance et de décès pour souligner qu'elle a été l'une des premières femmes libres, à le proclamer et à le vivre en tant que tel.

**M. KERN.-** Je suis d'accord pour réfléchir à cette disposition.

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Considérant les travaux d'aménagement d'espaces publics dans le cadre de la ZAC Centre Ville notamment la création d'une nouvelle voie piétonne, entre la rue Hoche et la rue Auger et d'une place du marché de plein vent ;

Considérant la dénomination de la nouvelle voie piétonne par le Conseil Municipal du 17 janvier 2013 : Allée des Ateliers ;

Considérant qu'il convient de dénommer la place qui sera destinée au marché alimentaire ;

Considérant le choix de la Ville de Pantin de dénommer cette place : PLACE OLYMPE DE GOUGES ;

Considérant la consultation du Conseil de Quartier ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. Kern ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la dénomination de cette place : PLACE OLYMPE DE GOUGES conformément au plan ci-annexé.

## **DÉPARTEMENT SOLIDARITÉS ET PROXIMITÉ**

### **DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE**

#### **N°2013.02.21.12 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)**

**Mme MALHERBE.-** Le Fonds Solidarité Logement prévu dans la loi n°90-449 du 31/05/1990 est placé sous la responsabilité du Département depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Il inclut depuis cette date, les aides pour impayés d'énergie.

Il vise, en complémentarité avec d'autres aides de droit commun, à permettre l'accès au logement et le maintien dans les lieux des plus démunis

La gestion financière du dispositif est assurée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les critères d'attribution des aides figurent dans le règlement en vigueur sur l'ensemble du département. Selon les situations, elles peuvent être de natures différentes et prendre l'aspect :

– d'un prêt, d'une subvention ou d'une garantie de loyers,

d'un avis de relogement prioritaire, d'une orientation en résidence sociale ou d'une mesure d'accompagnement social lié au logement.

L'étude des dossiers se fait dans le cadre d'une commission. Cette dernière est un lieu de partenariat local entre les acteurs du social et du logement.

Elle est compétente pour prendre des décisions en matière d'aides financières individuelles et d'accompagnement social lié au logement pour l'accès et le maintien des ménages résidant ou accédant au logement sur son territoire, dans le respect des conditions et des critères d'octroi définis par le règlement départemental du FSL.

Le Département souhaite maintenir l'existence de commissions locales dans les villes qui le souhaitent. La signature d'une convention est nécessaire, elle formalise les conditions de fonctionnement de la commission ainsi que les engagements du Département et de la Commune.

Le Département s'engage à fixer annuellement le montant de l'enveloppe budgétaire (pour mémoire en 2012 : 241 974 €). Il assure la formation des agents communaux désignés pour assurer le secrétariat du FSL. Il permet l'accès, via une connexion internet, au progiciel destiné au traitement des dossiers. Il fournit un bilan annuel (quantitatif et qualitatif) sur la mise en œuvre du dispositif sur le territoire qu'il transmet à la commission locale.

La Commune s'engage à mettre les moyens humains et matériels nécessaires pour le traitement et l'instruction des dossiers qui lui sont présentés. Elle crée un secrétariat local et désigne un correspondant chargé du FSL, interlocuteur du Département.

La convention est d'une durée de 3 ans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** la convention avec le Département de Seine-Saint-Denis portant sur les modalités de mise en œuvre du Fonds Solidarité Logement

**D'AUTORISER** M. le Maire à la signer.

**M. KERN.-** Y a-t-il des questions ?

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 instaurant le Fonds de Solidarité Logement ;

Considérant que le dispositif est placé sous la responsabilité des Départements depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant que le Département de la Seine Saint-Denis entend maintenir l'existence des commissions locales dans les villes qui le souhaitent ;

Considérant l'intérêt que la Ville de Pantin porte au dispositif FSL, qui permet l'accès au logement et le maintien dans les lieux des ménages les plus démunis, et ce depuis le 14 février 1995, date de la première convention de partenariat ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Malherbe ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec le Département.

**AUTORISE M. le Maire** à signer la convention de partenariat pour la période 2013-2015.

**N°2013.02.21.13 - REVALORISATION DES TARIFS DES REPAS SERVIS DANS LES "ESPACES RESTAURATION" ET DANS LE CADRE DU SERVICE DU PORTAGE DES REPAS**

**M. BRIENT.-** Dans le cadre des services de maintien à domicile, deux types de prestation repas sont proposés aux personnes âgées de plus de 60 ans : Les Espaces de Restauration et le Portage de Repas.

Quatre « Espaces de Restauration » sont ouverts aux séniors : « L' Espace Cocteau », «L'Espace des Courtilières », « L'Espace Pommiers » et « L'Espace Pailier ». Environ 110 usagers réguliers ou occasionnels fréquentent les structures et près de 17000 repas ont été servis en 2012. Une tarification au quotient familial, constitué de 3 tranches, a été adoptée par le Conseil Municipal le 23 juin 2009.

Le service du portage de repas est proposé aux personnes en perte d'autonomie et déjà bénéficiaires d'une prestation d'auxiliaires de vie sociale. Environ 40 personnes sont servies tous les jours de la semaine. 11000 repas ont été facturés pour 2012. Il n'est pas appliqué un quotient familial, dans la mesure où le plan d'aide établi dans le cadre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie intègre la prestation « portage de repas ».

Les repas sont préparés par le SIVURESC.

Depuis 2009, la tarification des repas délivrés aux séniors est restée inchangée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants, pour une mise en application au 1er avril 2013 :

**Pour les Espaces de restauration :**

TRANCHES	QUOTIENT	Repas classiques		Repas festifs	
		Tarification actuelle	Tarification 2013	Tarification actuelle	Tarification 2013
1	0 à 560€	1,70 €	1,80 €	5,00 €	6,00 €
2	560,01 à 920€	2,50 €	2,60 €	7,50 €	8,50 €
3	Plus de 920€	3,35 €	3,50 €	10,00 €	11,00 €

**Pour le Portage :**

Tarif unique à **5,00€** (4,50€ actuellement)

**M. KERN.-** Y a-t-il des questions ?

**Mme EPANYA.-** La dernière augmentation des tarifs date effectivement de 2009. Cependant, elle nous paraît inopportune au moment où le pouvoir d'achat de l'essentiel des catégories de la population baisse, voire stagne au mieux, puisque tout augmente. Les tarifs n'ont certes pas augmenté depuis longtemps, mais il nous semble inopportun d'appliquer une hausse en cette période où les familles et particulièrement les personnes âgées sont en difficulté avec un niveau de retraite qui diminue.

**M. KERN.-** Il y a trois quotients. Pour les retraités qui sont un peu à l'aise, l'augmentation est de 15 centimes d'euro. Pour les autres, elle n'est que 10 centimes sur quatre ans. Cela fait 2 centimes et demi par année, ce n'est pas grand-chose.

**M. BRIENT.-** Comme l'a dit Mme Epanya, tout augmente. En l'occurrence, on est bien en-dessous des tarifs

et du coût réel, et l'augmentation représente peu. Il s'agit de 150 convives. Cela ne va pas rapporter à la Ville, c'est symbolique. Les personnes âgées qui gagnent le plus paient 3,5 € pour un repas qui vaut 5 € ou 6 €.

**M. KERN.**- Le coût de la nourriture a augmenté bien plus que ces 10 centimes. L'effort de la Ville est accru.

**Mme EPANYA.**- Vous dites vous-même que le but n'est pas que cela rapporte à la Ville, mais cela aura un coût pour les familles même si l'augmentation est faible. Tous les biens de première nécessité augmentent (le gaz, l'électricité). Au regard de la stagnation des revenus et de l'augmentation du coût de la vie, il serait bon de ne pas augmenter les tarifs.

**M. BRIENT.**- J'ai fait un sondage auprès des personnes âgées concernées, cela ne les choque pas. Elles s'attendaient même à une réévaluation plus élevée.

**M. KERN.**- C'est la première proposition qui m'a été faite et je l'ai refusée après avoir consulté M. Brient.

**M. VUIDEL.**- Puisque les personnes y mangent les jours ouvrés, soit une vingtaine de repas par mois, cela fait 2 € par mois.

**M. THOREAU.**- C'est un ticket à gratter !

**M. KERN.**- Un ticket à gratter, c'est de l'argent perdu. Il s'agit de manger.

**M. HENRY.**- Le tarif au portage n'a pas augmenté depuis quatre ans mais l'augmentation est de plus de 10 % en une fois, cela me gêne. Il eut été préférable d'augmenter régulièrement chaque année, en fonction du coût de la vie et de l'effort fait par la Ville. Une augmentation de 10 % d'un seul coup, c'est exagéré.

On se trouve dans l'exercice pratique de la solidarité au moment où la crise s'abat sur tout le monde. Cela ne concerne effectivement que 150 personnes, mais celles qui sont au portage vont subir une augmentation de 10 % de plein fouet. Cela ne représente pas des sommes importantes mais quand même.

Quand on contraint les dépenses de fonctionnement d'une collectivité, on est à un moment obligé d'aller chercher de l'argent ailleurs. C'est l'exercice pratique que vous êtes en train d'appliquer.

**M. KERN.**- C'est un peu simpliste et ce n'est pas ce que nous faisons, je ne peux pas vous laisser dire cela, nous n'avons pas augmenté depuis quatre ans.

Vous avez sans doute raison, nous aurions dû augmenter tous les ans. Je le dis aux services. Nos augmentations doivent être annuelles et rester mesurées, elles doivent être inférieures à l'inflation mais être réelles.

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2009 approuvant l'instauration d'une grille de tarifs établis selon les ressources pour les repas servis dans les Espaces Restauration et la revalorisation des tarifs du portage des repas à domicile.

Considérant l'augmentation des tarifs des repas, facturés par le SIVURESC,

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. Brient ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	40
-----------------------------	----

<b>POUR :</b>	37 dont 10 par mandat MM. KERN, SAVAT, VUIDEL, Mme BERLU, MM. PERIES, LEBEAU, BRIENT, Mmes MALHERBE, RABBAA, M. CLEREMBEAU, Mme PLISSON, M. AMSTERDAMER, Mmes AZOUG, TOULLIEUX, PENNANECH-MOSKALENKO, PEREZ, M. BENDO, Mme ARCHIMBAUD, MM. ASSOHOUN, SEGAL-SAUREL, ZANTMAN, Mme NOUAÏLLE, Mme NGOSSO, M. BADJI, Mme KERN, MM. GODILLE, CODACCIONI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, MM. BIRBES, NEDAN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. YAZI-ROMAN, Mme BEN KHELIL, M. BEN CHERIF, Mme ROSINSKI, MM. THOREAU, WOLF
<b>CONTRE :</b>	3 dont 1 par mandat HENRY, Mme EPANYA, M. TOUPOUSSANT

**APPROUVE** la nouvelle grille des tarifs pour les repas servis dans les « Espaces restauration » comme suit :

TRANCHES	QUOTIENT	Repas classiques	Repas festifs
1	0 à 565,01€	1,80 €	6,00 €
2	565,02 à 925€	2,60 €	8,50 €
3	Plus de 925€	3,50 €	11,00 €

**APPROUVE** le tarif unique pour le portage de repas fixé à 5,00 €.

**DIT** que ces mesures prendront effet au 1er avril 2013.

## **DIRECTION DE LA SANTÉ**

### **N°2013.02.21.14 - RAPPORT 2011/2012 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES (CCAPH) DE LA VILLE DE PANTIN**

**Mme BERLU.- Rappel :**

La loi pour «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées», adoptée le 11 février 2005, demande aux communes, dans son article 46, de créer une Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH).

La CCAPH de la Ville de Pantin a été créée en mai 2007. Depuis cette date, plusieurs rapports ont établi le bilan des actions entreprises.

**Le rôle de la commission est :**

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire concerné, de la voirie, des espaces publics et des transports
- d'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

**Le rapport 2011-2012 de la CCAPH de Pantin**

Le présent document fait le point sur les avancées en matière d'accessibilité en 2011 et 2012. Ces avancées ont été rendues possibles par l'implication constante des services de la Ville avec le soutien de Pantinois en situation de handicap. Elles concernent :

- Les travaux d'accessibilité dans les bâtiments recevant du public
- L'évolution du taux d'accessibilité de la voirie avec le suivi des mesures prises dans le PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)
- L'état d'accessibilité des lignes du bus
- L'accessibilité des logements

Ce rapport est présenté au Conseil Municipal avant transmission au Préfet, au Président du Conseil Général, au Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, des installations et lieux de travail concernés par le rapport. Il est disponible à

tout Pantinois en faisant la demande.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte dudit rapport.

Une baisse du taux d'accessibilité de la voirie a été diagnostiquée parce qu'en 2006, seule la moitié du territoire de la voirie l'était alors que la totalité l'est en 2012. Il s'agit donc d'une augmentation, ce que le tableau ne laisse pas penser. (Cf. page 11)

**M. LEBEAU.-** Je vais être bref, Nathalie Berlu a déjà beaucoup dit. L'effort porté par la Ville de Pantin en termes d'accessibilité de la voirie et de ses bâtiments publics est important. Ne serait-ce que sur la voirie, le taux national des villes de même acabit est de l'ordre de 58 à 62 % suivant les cas. Nous sommes à 70 %. C'est un travail que nous avons commencé il y a quelques années, que nous comptons poursuivre en 2013.

J'ajoute une petite suggestion mais je crois que Nathalie Berlu y travaille déjà. Selon la logique de la chaîne des déplacements à destination des personnes à mobilité réduite ou porteuses de handicap, il ne doit pas y avoir de rupture de déplacement d'un endroit à l'autre. C'est pourquoi, au même titre que l'on souhaite cartographier et diffuser le taux d'accessibilité et les équipements accessibles dans la ville, il faut que cette même carte indique les cheminements d'accessibilité par la voirie.

**M. KERN.-** Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment l'article 46 portant obligation pour les collectivités locales de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) ;

Vu la signature en 2005 d'une charte Ville / handicap par la Ville de Pantin ;

Vu la création, en octobre 2007, de la Commission Communale pantinoise pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées ;

Vu les rapports établis par ladite commission présentant notamment, outre la composition de la CCAPH de la Ville de Pantin, son organisation en groupes de travail, son fonctionnement, les résultats des diagnostics d'accessibilité et les travaux annuels de mise en accessibilité ;

Considérant que le rapport 2011-2012 fait le point sur les avancées en matière d'accessibilité pour les années 2011 et 2012 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Berlu ;

**PREND ACTE** du rapport 2011-2012 de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) de la Ville de Pantin.

### **DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE**

#### **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

**N°2013.02.21.15 - BIENNALE INTERNATIONALE DES ARTS DE LA MARIONNETTE 2013 : TARIFS EXCEPTIONNELS ET AVANCE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE THÉÂTRE DE LA MARIONNETTE À PANTIN**



**Mme KERN.-** Le Théâtre de la Marionnette à Paris (TMP) organise en 2013 la septième Biennale Internationale des Arts de la Marionnette (BIAM). Cet événement s'articule autour de la programmation de spectacles, expositions, projections d'œuvres liées à la marionnette contemporaine émanant d'artistes français ou étrangers. La BIAM se déroule du 14 mai au 3 juin 2013 dans différents lieux partenaires : Maison des Métallos, Théâtre des Bergeries à Noisy-le-Sec, Théâtre des Sources à Fontenay-aux-Roses, Théâtre de la Girandole à Montreuil, L'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise, Centre Culturel Jean Houdremont à la Courneuve

Suite au succès de l'accueil de cette manifestation en 2011 à Pantin, la Ville souhaite accueillir à nouveau cet événement culturel majeur sur son territoire en s'associant au TMP en tant que co-producteur selon les modalités suivantes :

- délégation artistique au producteur avec programmation d'une dizaine de manifestations (spectacles, expositions et projections cinématographiques) dans des lieux différents de la ville (ciné 104, salle Jacques Brel, Théâtre du Fil de l'Eau, Dynamo, la NEF, extérieur) du 21 au 26 mai 2013 ;
- coconstruction de projets d'action culturelle à destination des publics pantinois entre le producteur et la ville ;
- participation de la ville aux frais de production de la manifestation. Une avance de 21 000 euros TTC sera versée au TMP en mars 2013.

Les spectacles prévus, sous réserve de confirmation avec le TMP, sont les suivants :

- Radio Exit Live / Ulrike Quade
- Mathilde / Stuffed Puppet Theater
- Organique Fantaisie / exposition de Steffie Bayer
- Kafkas Schloss / Thalias Kompagnons
- Impermanence / Théâtre de l'entrouvert
- Vu / Cie Sacékripa
- Costumes trop grands / Stéréoptik
- La Femme blanche/ Magaii Chouinard
- Le grand voyage / Judith Nab
- Reprendre son souffle / Là où
- Le Drame des autres / Green Ginger
- Partition Magnétique / Les intouchables
- Les Actualités / Compagnie de l'Echelle

Les places pour ces spectacles seront vendues aux tarifs exceptionnels suivants :

nom du tarif	Public	spectacles cat. A €	spectacles cat. B et Jeune public €	entresorts (petites formules)
plein tarif		14	10	5 ou 3
carte BIAM	3 spectacles différents réservés simultanément pour 1 personne	30	30	/
tarif réduit	demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA	10	8	5 ou 3
	moins de 26 ans			
	plus de 60 ans			
	groupe de 8 personnes ou plus			
	places supplémentaires pour détenteurs de la carte BIAM			
	accompagnateurs de la carte quartier libre			
	cartes Cézam, Améthyste, Vermeil, Paris-Famille			
	Personnes à mobilité réduite / Handicapés			
tarif spécial / détax	familles nombreuses	8	5	5 ou 3
	abonnés du Ciné 104 et de la Dynamo			
	les professionnels du secteur culturel			
	les accompagnateurs des membres de la compagnie pour leurs propres spectacles			
	accompagnateurs des membres de l'équipe de Pantin et du TMP			
	carte quartier libre			
	abonnés de la saison culturelle de Pantin			
carte métallos				
groupes scolaires				
enfants de moins de 12 ans				

Le contrat de coproduction, qui précisera notamment l'apport financier total de la Ville au TMP pour la réalisation de la BIAM 2013 et la répartition des recettes entre la Ville et le TMP, sera soumis au vote d'un Conseil municipal ultérieur en 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir **APPROUVER** :

- les tarifs exceptionnels BIAM 2013
- l'avance de participation financière pour le Théâtre de la marionnette à Paris

**M. KERN.**- Y a-t-il des questions ?

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la commune valorise en particulier une programmation de spectacle vivant;

Considérant que la Commune, qui propose au public une programmation culturelle de qualité, accessible au plus grand nombre, a sollicité le Théâtre de la Marionnette à Paris pour s'inscrire dans la 7ème édition de la Biennale Internationale des Arts de la Marionnette en mai 2013 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Kern ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** les tarifs exceptionnels BIAM 2013 (ci-dessous) et l'avance de participation financière de 21 000 € TTC pour le Théâtre de la Marionnette à Paris :

nom du tarif	Public	spectacles cat. A €	spectacles cat. B et jeune public €	entresorts (petites formules)
plein tarif		14	10	5
carte BIAM	3 spectacles différents réservés simultanément pour 1 personne	30	30	/
tarif réduit	demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA	10	8	5
	moins de 26 ans			
	plus de 60 ans			
	groupe de 8 personnes ou plus			
	places supplémentaires pour détenteurs de la carte BIAM			
	accompagnateurs de la carte quartier libre			
	cartes Cézam, Améthyste, Vermeil, Paris-Famille			
	Personnes à mobilité réduite / Handicapés			
tarif spécial / détax	familles nombreuses	8	5	5
	abonnés du ciné 104			
	les professionnels du secteur culturel			
	les accompagnateurs des membres de la compagnie pour leurs propres spectacles			
	accompagnateurs des membres de l'équipe de Pantin et du TMP			
	carte quartier libre			
	abonnés de la saison culturelle de Pantin			
	carte métallos			
groupes scolaires				
super réduit	enfants de moins de 12 ans			
	centres sociaux en groupes constitués			

**N°2013.02.21.16 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "CULTURES DU CŒUR"**

**Mme KERN.**- Depuis sa création en 1999, l'association nationale « Cultures du cœur » a pour objectif de se placer comme interface entre le secteur culturel et les personnes en situation de précarité, au moyen du soutien d'organismes sociaux partenaires. Cette action s'appuie sur la conviction que la culture peut constituer un levier efficace dans la lutte contre l'exclusion.

Cultures du cœur travaille avec des associations locales qui sont directement en contact avec les publics en grande difficulté sociale. À Pantin, ces partenaires sont :

- Maison de l'Emploi (Mission RSA – Projet de Ville)
- Centre social du Haut et Petit Pantin
- Association Le Refuge
- Centre d'action sociale Protestant

- Cité Myriam – Accueil familial
- Service Fond Solidarité Logement (FSL)
- 4Chem'1 Évolution

La Ville de Pantin propose au public une programmation culturelle de qualité et accessible au plus grand nombre. Favoriser l'accès à la culture lui semble essentiel ; elle a donc choisi d'aider Cultures du cœur dans son travail de lutte contre l'exclusion.

Au cours de la saison 2011-2012, la Ville de Pantin a mis à disposition du public de l'association Cultures du cœur : - 120 places gratuites pour 26 spectacles différents. 40 personnes sont venues par ce biais.

- une trentaine de places de cinéma gratuites au Ciné 104, pour une sélection de films.

Pour la saison 2012-2013, l'offre de places au Ciné 104 est maintenue et 137 invitations pour la plupart des spectacles de la saison sont proposées. Entre septembre et décembre 2012, 32 personnes ont pu bénéficier des 48 places mises à disposition et assister à un spectacle cette saison.

- Ce partenariat fait l'objet d'une convention, qu'il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver.

Il est demandé au Conseil Municipal :

de bien vouloir **APPROUVER** la convention de partenariat pour la saison 2012-2013

et **AUTORISER** M. le Maire à la signer.

**M. KERN.**- Y a-t-il des questions ?

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention se rapportant à un partenariat avec l'association Nationale Cultures du Cœur dans le cadre de la saison culturelle 2012-2013.

Considérant que la Ville de Pantin propose au public une programmation culturelle de qualité et accessible au plus grand nombre;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Kern ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association Cultures du cœur.

**AUTORISE** M le Maire à la signer.

#### **N°2013.02.21.17 - CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC CITÉ DE LA MUSIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU PROJET DEMOS**

**Mme KERN.**- DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) est un projet expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, mené par la Cité de la musique, en direction de jeunes ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Il s'agit d'abord de favoriser l'accès à une culture musicale à caractère patrimonial, privilégiant très souvent des modes de transmission écrits, permettant à ces jeunes de s'inscrire durablement dans une activité perçue comme inaccessible et de faire évoluer certaines représentations liées aux musiques classiques.

Il s'agit également d'inscrire ces mêmes jeunes dans un dispositif à la fois ouvert et structuré (assiduité, rigueur, concentration, expressivité) afin de développer confiance en soi, respect de l'autre, envie de communiquer, prise de risque.

À ces fins, une démarche innovante est élaborée, associant une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale et un suivi social très appuyé. Elle implique donc des musiciens professionnels et de nombreux experts du champ social.

Ce projet à dimension nationale va permettre à 1000 enfants de 4 régions de France de s'initier à la pratique orchestrale entre septembre 2012 et juin 2015. 105 enfants de 7 communes de Seine-Saint-Denis (Pantin, Noisy-le-Sec, Bobigny, Saint-Denis, La Courneuve, Stains et Clichy-sous-Bois) y participeront. Ils constitueront l'Orchestre DEMOS de Seine-Saint-Denis.

La Ville de Pantin souhaite apporter un soutien logistique et financier (6 600 euros par an en 2013, 2014 et 2015) aux côtés du Ministère de la culture, de l'ACSE, du Conseil Général 93, de la CAF du 93 et de divers mécènes (mécénat musical Société Générale, Fondation EDF...) afin de permettre la constitution d'un groupe DEMOS à Pantin. Les personnels de la DDC et des centres de loisirs J Baker et J Prévert, situés dans le quartier des 4 chemins, seront les interlocuteurs de la Cité de la musique, pour la partie pantinoise du projet.

Le projet a pour particularité la pratique et la découverte musicale sur un temps relativement long puisque la durée de participation de chaque groupe est de 2 ans et demi à 3 ans. Ainsi, le groupe de 15 enfants pantinois engagés sur le projet pourra pratiquer et découvrir la musique jusqu'en juin 2015. Les instruments pratiqués à Pantin sont la trompette, le trombone et le tuba, les autres groupes du département pratiquant les autres instruments nécessaires à la formation d'un orchestre complet.

La Ville met à disposition de l'ensemble des enfants participant au projet DEMOS en Seine-Saint-Denis le préau de l'école Sadi-Carnot (les samedis 27 avril et 18 mai, ainsi que mercredi 05 juin 2013) et ce afin de permettre les répétitions en tutti nécessaires à la représentation prévue Salle Pleyel à la fin du mois de juin 2013.

Le projet DEMOS entend favoriser non seulement la pratique musicale, mais aussi la découverte de la musique en tant qu'auditeur / spectateur par le biais de la venue à un certain nombre de concerts. La DDC veille donc à encourager la venue des enfants Pantinois participant au projet, ainsi que leurs familles, à certains concerts de la saison classique à Pantin. Ce faisant, la DDC accompagne l'épanouissement culturel des Pantinois les plus éloignés de l'offre culturelle et artistique. La Cité de la musique assure le prêt des instruments de musique et leur maintenance pendant les 3 années du projet. Les enfants participant sur la base du volontariat seront accueillis à raison de 2 séances de travail par semaine encadrées par 2 musiciens professionnels, jusqu'à juin 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**APPROUVER :**

- la participation financière de la Ville pour la mise en place de la partie pantinoise du projet DEMOS
  - la convention de partenariat ci-jointe entre la Ville et l'établissement public Cité de la musique pour la mise en place du projet DEMOS à Pantin,
- et

**AUTORISER** M. le Maire à signer les documents s'y rapportant, notamment la convention de partenariat ci-jointe.

**M. KERN.-** Y a-t-il des questions ?

**M. VUIDEL.-** Ce projet est particulièrement enthousiasmant. Il est vraiment bien de pouvoir s'y associer, en plus dans des conditions très favorables car notre participation au projet reste relativement modeste par rapport à l'ambition de celui-ci.

**M. KERN.-** Je rejoins M. Vuidel.

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention se rapportant à un partenariat avec la Cité de la musique pour la mise en place du projet DEMOS à Pantin ;

Considérant la volonté municipale de permettre au plus grand nombre l'accès aux enseignements artistiques et l'épanouissement culturel des Pantinois les plus éloignés de l'offre culturelle et artistique ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Kern ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la convention de partenariat avec la Cité de la musique.

**AUTORISE** M. le Maire à la signer.

### **DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

#### **N°2013.02.21.18 - CONTRAT D'OBJECTIFS 2013-2017 VILLE DE PANTIN/ASSOCIATION "A TRAVERS LA VILLE" ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

**M. YAZI-ROMAN.-** L'association de prévention spécialisée « A Travers la Ville » ou A.L.V intervient sur deux quartiers de la ville : les Courtilières et les 4 Chemins. Elle est habilitée et mandatée par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis pour contribuer à la politique de prévention spécialisée mise en œuvre par le département, qui contribue pour l'essentiel à son financement. Cette association a pour but d'exercer une action d'insertion parmi les jeunes, les enfants et leur famille.

Elle agit sur les phénomènes de marginalisation, d'exclusion et favorise la promotion des publics auprès desquels elle intervient. Les équipes de Prévention Spécialisée d'ALV (pour l'essentiel des éducateurs dits de « rue ») s'adressent aux jeunes de 10 à 25 ans pour lesquels les dispositifs ordinaires s'avèrent inopérants ou qui ne peuvent pas en bénéficier, par une intervention éducative et sociale de nature individuelle et/ou collective. Si leur action s'inscrit résolument dans le champ de la protection de l'enfance, elle a nécessairement une incidence dans celui de la prévention de la délinquance.

Le partenariat avec A.L.V participe donc pleinement au travail engagé pour la reconquête des espaces publics, particulièrement dans le quartier des 4 chemins. La contractualisation de nos relations vise à définir le cadre d'intervention de l'association sur les territoires concernés par le mandat qui lui est confié par le conseil général. Elle fixera également les objectifs et modalités de coopération entre ALV et la DPTP et plus largement les services municipaux de la Ville de Pantin.

La signature de ce contrat d'objectifs quinquennal s'accompagne d'une demande de subvention dont le montant s'élève à 30000 euros soit 5% du budget de l'association.

En y répondant favorablement, la ville manifeste sa volonté de renforcer l'intervention des différents acteurs sur l'espace public et notamment sur les 4 chemins alors que ce quartier vient d'être classé en Zone de Sécurité Prioritaire. Cette nouvelle qualification vient certes renforcer les moyens en matière de répression mais veut également favoriser le développement d'actions de prévention sur la base d'un partenariat encore plus étroit. En octroyant une subvention à ALV correspondant au financement d'un ETP d'éducateur, la ville s'inscrit pleinement dans cet objectif

Il est proposé au Conseil Municipal :

-d'approuver le contrat d'objectifs entre la ville et l'association « A Travers la Ville »

-d'approuver l'octroi d'une subvention au bénéfice de l'association « A Travers la Ville » d'un montant de 30000 euros

Je salue le travail fructueux mené entre la direction de la prévention et la présidence de la direction d'ALV, qui a permis d'aboutir à ce projet de contrat d'objectifs dans des délais très courts.

**M. KERN.-** Y a-t-il des questions ?

**Mme AZOUG.-** Il me semble important d'appuyer notre intérêt sur tout ce qui concerne l'éducation spécialisée et la prévention. Il est nécessaire à certains moments d'apposer des sanctions mais il n'y a rien de tel que la prévention par l'acte éducatif.

Pour bien le connaître, le métier d'éducateur de rue est difficile. De multiples situations peuvent continuer à nous convaincre de l'intérêt de l'ensemble de ces missions et de l'action complémentaire concernant la tranquillité publique. Nous savons qu'il nous reste un travail à effectuer vis-à-vis des jeunes du quartier Hoche. Nous sommes attentifs aux perspectives que nous pourrions développer à travers d'autres formes de partenariat avec la Ville.

**M. BIRBES.-** Depuis plusieurs années, la Ville et la mission locale effectuent des maraudes. Un conseiller d'insertion de la mission locale et un éducateur d'ALV s'adressent aux jeunes les plus en difficulté en termes d'insertion. Ces jeunes ont du mal à passer la porte de l'institution mission locale parce qu'ils ne la connaissent pas ou parce qu'ils en ont peur car elle ne s'inscrit pas dans un objectif facile pour eux, au moment où ils rencontrent des difficultés de fin de scolarité et de début de recherche d'emploi. Nous essayons de faciliter cela dans le cadre de cette maraude.

**M. PERIES.-** Je rejoins les propos de Mme Azoug sur le quartier Hoche. En 2001, l'action portait aussi sur le quartier Hoche. L'association ALV a décrété unilatéralement qu'elle partait ailleurs.

Il est important de rappeler les actions que nous menons. C'est de la compétence du Département. Il faudra donc travailler avec le Conseil général pour avoir à terme un retour d'éducateurs de rue dans le quartier Hoche, notamment sur Scandicci.

Je demande aux services d'être attentifs à ce que l'association ALV appelle les fonds dédiés. Ces sommes correspondent à du temps (un équivalent temps plein), mais il arrive que le fonctionnement ne soit pas intégralement respecté en raison d'absences ou de maladies. Si nous réclamons les sommes, on nous les donne mais si nous oublions de le faire, on oublie de nous les restituer. Il faut faire attention à cette action des fonds dédiés.

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le plan de Prévention et de Tranquillité Publique adopté le 17 novembre 2011 ;

Vu les orientations énoncées par le Conseil Général en matière de prévention spécialisée

Vu la charte associative et le projet d'établissement de l'association « A Travers la Ville »

Considérant la nécessité de contractualiser les relations entre la Ville et ALV en présence du Conseil Général de Seine-Saint-Denis

Considérant l'intérêt de la Ville pour la protection de l'enfance

Considérant que l'action de l'association participe pleinement, même de manière indirecte, dans les quartiers où elle intervient à l'objectif de la municipalité d'agir dans le champ de la prévention et de la tranquillité publique

Considérant la nécessité de renforcer les liens avec l'ensemble des partenaires agissant sur l'espace public dans le quartier des 4 Chemins désormais classé en Zone de Sécurité Prioritaire

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. Yazi-Roman ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** le contrat d'objectifs entre la Ville et l'association « A Travers la Ville ».

**AUTORISE** le versement d'une subvention de 30 000 euros au bénéfice de l'association « A Travers la Ville ».

#### **N°2013.02.21.19 - CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE VERBALISATION ÉLECTRONIQUES**

**M. YAZI-ROMAN.**- Dans une note en date du 24 novembre 2011, le préfet de Seine-Saint-Denis s'adressant à tous les maires du département indiquait que l'État mettait en place un dispositif de rationalisation de la chaîne de traitement des contraventions à la circulation routière par la substitution des carnets à souche par des terminaux numériques.

L'avantage de cet appareil repose sur la transmission immédiate et dématérialisée des messages d'infraction au centre national de traitement de Rennes(CNT). L'avis de contravention est envoyé directement et automatiquement par courrier au domicile du titulaire de la carte grise. Cette pratique est source de simplification pour les agents et renforce la sécurité de la saisie tout en réduisant le temps consacré à la gestion administrative des infractions constatées.

Cet outil va améliorer la performance des agents, une augmentation d'au moins 50% de verbalisations est l'objectif fixé pour 2013.

L'Agence nationale de traitement automatisé des infractions(Antai) a développé dans le cadre de ce projet le logiciel Pve(procès verbal électronique), lequel permet aux fonctionnaires de police(Nationale et Municipale)et de gendarmerie de constater et de traiter des infractions de manière électronique. Ce logiciel est fourni gracieusement par l'Antai à toutes les collectivités qui le souhaitent.

Dans l'optique de généraliser d'ici 2014 la verbalisation électronique, un fonds d'amorçage a été prévu par la loi de finances rectificative pour 2010 pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2011. La participation financière peut s'élever à 50% de la dépense dans la limite de 500 euros par terminal. La Ville envisage d'acquérir 16 terminaux en 2013 dont 10 pour les ASVP au stationnement payant.

La subvention précitée sera versée par l'Antai dès lors que le système sera opérationnel et conforme. Une convention type doit être signée entre le Préfet et la municipalité et formalisera les engagements réciproques des deux parties dans le cadre de la mise en œuvre de la verbalisation électronique

Il est proposé au Conseil Municipal :

-d'**AUTORISER** M. le Maire à solliciter le soutien de l'État dans le cadre de la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique et à signer tout document s'y rapportant

-d'**APPROUVER** la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Pantin

d'**AUTORISER** M. le Maire à signer la convention

**M. KERN.**- Y a-t-il des questions ?

**M. WOLF.**- Verbaliser est une façon d'apprendre aux personnes à respecter le Code de la route. Si on ne place pas un papillon sur la voiture, cela n'a plus aucune raison, cela devient une caisse à récupérer de l'argent. J'aimerais que l'on précise dans la note que chaque fois qu'une voiture sera verbalisée, le propriétaire en sera informé par un papillon.

**M. THOREAU.**- Je serai plus dur, c'est franchement le « tout répressif ».



Ne riez pas Monsieur le Maire, vous êtes un petit dictateur qui s'ignore ! Avez-vous vu comment on procède sur la voie publique ? Je l'ai vu par la police nationale. Dans une voiture qui remonte lentement une file de véhicules stationnés là où il ne faut pas, un agent tape les numéros d'immatriculation sur un logiciel. Où est la pédagogie ? 16 voitures de la police municipale saisiront les plaques minéralogiques des véhicules...

**M. KERN.-** Il n'y a pas 16 voitures à la police municipale !

**M. THOREAU.-** Pourquoi achetez-vous autant de logiciels ? Les ASVP ne sont pas là pour faire de la performance mais de la pédagogie. Il faut que la population les voie dans les rues et qu'ils expliquent que le stationnement à tel endroit est dangereux. Je m'étonne de cette décision et de cette initiative, vous qui vouliez interdire d'interdire.

Je suis baba parce que vous n'avez aucune considération pour les automobilistes qui se font verbaliser dans ces conditions. J'ai même vu un automobiliste se faire verbaliser par une voiture de police qui passait alors qu'il attendait dans sa voiture. Il ne le sait même pas. Arrêtez, essayez de faire un peu de pédagogie vis-à-vis des automobilistes.

On parle de performance des agents... Vous ne vous sentez pas opprimés dans ce monde de brutes !

**M. KERN.-** Vous pouvez terminer ? Je viens d'assister avec stupéfaction au droit d'inventaire de M. Thoreau sur les années Sarkozy. Il n'est plus sarkozyste, il l'a oublié. C'est fantastique !

**M. THOREAU.-** Je vous interdis de prendre cela à la rigolade.

**M. KERN.-** Je le prends avec le sourire. Laissez les autres s'exprimer.

**M. YAZI-ROMAN.-** Pour répondre à M. Wolf, j'avais omis d'apporter une précision. Autour de cette table, nous sommes tous soucieux de la bonne compréhension des contrevenants, un papillon sera apposé sur les pare-brises.

**M. WOLF.-** Il faudrait l'indiquer sur la note.

**M. YAZI-ROMAN.-** Cela figure au PV. Ce n'est pas dans la note mais c'est prévu.

**M. KERN.-** Je l'ai annoncé lors du débat d'orientation budgétaire.

**M. YAZI-ROMAN.-** Monsieur Thoreau, il y a une difficulté : une contravention au Code de la route reste une contravention, de même qu'une contravention aux arrêtés de police du Maire.

Je suis étonné par votre défense du contrevenant ce soir. Il s'agit de stationnement payant non payé, privatisant de manière illégale un domaine public qui doit être à la disposition de tout le monde, par rotation. Vous dites qu'il ne faut pas verbaliser les personnes en infraction. Nous recherchons la meilleure efficacité de la répression de ces petites infractions qui sont des contraventions. Les personnes ne sont pas envoyées en prison. Nous cherchons à assurer la rotation des véhicules sur l'espace public pour permettre à tout le monde de se garer puisque le nombre de places de stationnement est limité.

**M. PERIES.-** Je suis en retraite depuis quelques jours mais vous me permettrez de donner quelques précisions d'ordre professionnel à M. Thoreau. La décision de généraliser les PV électroniques à la police nationale a été prise en 2011. Je pense que vous devez savoir qui était Président de la République, Premier ministre et ministre de l'Intérieur à l'époque. Cette décision a été relayée par le Préfet de Seine-Saint-Denis dans une note adressée à tous les maires ayant une police municipale, dans laquelle il les invitait à faire en sorte que la police municipale soit dotée du même système. Cela permet une cohérence entre les polices municipale et nationale.

Je trouve anormal qu'une personne se gare systématiquement sur des places réservées aux personnes handicapées, sur des voies destinées aux pompiers, en double file, sur le trottoir. Un minimum de civisme et de citoyenneté peut être exigé, il faut parfois passer à la répression pour des actes inciviques. J'ai toujours défendu l'idée que la sécurité est à la fois de la prévention et de la répression. Si on ne fait que de la prévention, en matière de stationnement, la situation va rapidement devenir anarchique.

Il ne faut pas oublier qu'à cette convention signée avec le Préfet du Département sur la mise en place des

PVE, doit s'ajouter un engagement de confidentialité pris par le Maire, au nom des agents qui agiront sous son autorité.

**M. LEBEAU.-** Il est « fort de café » de promouvoir des incivilités que je vis personnellement tous les jours. On peut aussi verbaliser des voitures sur les pistes cyclables et celles garées sur les trottoirs. Vous savez comment je circule, ces incivilités sont quand même une entrave au droit à la circulation, au-delà de la privatisation de l'espace public qui est illégale.

**M. THOREAU.-** Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas verbaliser mais que vous abandonniez toute pédagogie. Lorsque les ASVP sont dans la rue en train de verbaliser avec leur carnet à souches, remarquez le nombre de contacts qu'ils ont avec les habitants de Pantin. Avec ce logiciel embarqué, ils ne seront plus sur la voie publique mais dans leur voiture en train de taper. Ils ne seront plus sur la voie publique et il n'y aura plus aucune pédagogie, ni aucun contact avec la population de notre police municipale ou des ASVP. C'est ce que je regrette. Vous voulez que le glaive tombe par des voies anonymes, faites-le mais ce n'est pas ce que j'espérais de votre part. Je ne voterai pas cette note.

**M. HENRY.-** J'irai dans le même sens que M. Wolf sur l'indispensable apposition d'un papillon sur le véhicule verbalisé. La police municipale s'y pliera facilement.

**M. WOLF.-** Comment agir sur la police nationale pour qu'elle le fasse ?

**M. KERN.-** Nous n'avons aucun moyen d'agir, ce sont des fonctionnaires d'Etat.

**M. HENRY.-** Le procédé est particulier, on peut ne pas y attacher d'importance, cela permet de traiter le problème plus rapidement.

Les obligations ne sont pas respectées, notamment par la police nationale. En déposant une contestation, on en « prend plus » que prévu. Le tribunal de police rejette la contestation, même s'il est demandé une explication sur l'emplacement ou autre. J'espère que la police municipale apposera au moins les papillons.

Ce qu'a dit M. Thoreau sur l'enfermement de la société n'est pas complètement à négliger, ce n'est pas inintéressant. Ce sont des comportements de « ramasse monnaies ».

Les questions de verbalisation renvoient souvent à des problèmes de stationnement, or l'organisation du stationnement dans la ville nous incombe. L'anarchie du stationnement vient de son manque d'organisation. Un début de travail a été effectué par Philippe Lebeau au moment de l'extension du stationnement payant mais il ne permettait pas de stationner dans la ville, son objectif était d'installer des parcmètres et de ramasser les billets. Le travail n'a pas été poursuivi.

**M. LEBEAU.-** Je rappelle les objectifs de la mise en place du stationnement payant à Pantin et ce qui nous a toujours conduits, avec M. le Maire, à mettre en place un périmètre de stationnement payant. La logique est d'éviter la circulation et le stationnement de transit, de favoriser le stationnement des riverains et des Pantinois, la vie économique. Ce sont les trois leviers qui nous incitent à faire du stationnement payant. Si le stationnement était rentable et ramenait des subsides à la commune, on le saurait. C'est loin d'être le cas. Ces leviers nous permettent une meilleure fluidité des places de stationnement car je vous rappelle que sur une place libre de tout droit de stationnement, une voiture bouge toutes les deux heures, alors que le stationnement payant favorise la rotation et libère des places. Il n'a jamais été question pour nous de faire autre chose. Si vous regardiez les résultats économiques, vous ne diriez pas cela, Monsieur Henry.

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions(Antai), celle-ci étant chargée de la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances rectificative pour 2010 prévoyant un fonds d'amorçage pour la mise en place de la verbalisation électronique pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2011 ;

Considérant que la problématique du stationnement est importante sur la ville et que la performance des agents verbalisateurs doit être améliorée ;

Considérant que le recours à la verbalisation électronique est source de simplification administrative et sécurise le travail des agents verbalisateurs ;

Considérant que la verbalisation électronique vient renforcer le processus de modernisation de la police municipale de Pantin ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. Yazi-Roman ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

<b>SUFFRAGES EXPRIMÉS :</b>	40
<b>POUR :</b>	39 dont 11 par mandat MM. KERN, SAVAT, VUIDEL, Mme BERLU, MM. PERIES, LEBEAU, BRIENT, Mmes MALHERBE, RABBAA, M. CLEREMBEAU, Mme PLISSON, M. AMSTERDAMER, Mmes AZOUG, TOULLIEUX, PENNANECH-MOSKALENKO, PEREZ, M. BENDO, Mme ARCHIMBAUD, MM. ASSOHOON, SEGAL-SAUREL, ZANTMAN, Mme NOUAÏLE, Mme NGOSSO, M. BADJI, Mme KERN, MM. GODILLE, CODACCIONI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, MM. BIRBES, NEDAN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. YAZI-ROMAN, Mme BEN KHELIL, M. BEN CHERIF, Mme ROSINSKI, MM. WOLF, HENRY, Mme EPANYA, M. TOUPOUSSANT
<b>CONTRE :</b>	1 dont 0 par mandat M. THOREAU

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter le soutien de l'État dans le cadre de la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique et à signer tout document s'y rapportant

**APPROUVE** la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Pantin

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention

*Départ de Mme RAGUENEAU-GRENEAU à 23 h.*

#### **N°2013.02.21.20 - CONVENTION D'OBJECTIFS MÉDIATION AVEC PANTIN HABITAT**

**M. YAZI-ROMAN.**- En octobre 2010, la Ville de Pantin a mis en place à titre expérimental un dispositif de médiation urbaine de nuit. La pérennisation du service a été actée dans le cadre du Plan de Prévention et de Tranquillité Publique adopté lors du conseil municipal du 17 novembre 2011. Malgré le choix opéré au cours du dernier trimestre de l'année 2012, d'internaliser le service de médiation au sein de la Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique et de ne plus recourir à un groupement d'intérêt public comme support de cette action, il n'en reste pas moins que le partenariat fait partie intégrante de l'activité de médiation. Il est donc apparu essentiel d'inscrire le service dans une dynamique locale de projet de territoire autour d'acteurs publics et privés soucieux de la cohésion sociale et de la tranquillité publique sur la commune. Bien qu'ayant abandonné le recours à un G.I.P, la Ville souhaite se tourner vers une gestion partagée du service de médiation de nuit en permettant à chacun des partenaires intéressés (entreprises privées et bailleurs) de faire valoir ses attentes et d'être partie prenante à la réponse qui leur sera apportée. On voit ainsi se dessiner un service qui tout en assurant une mission de service public fondée sur des valeurs d'égalité et de gratuité, développera sa structuration et son professionnalisme pour apporter à chacun des partenaires une réponse individualisée tenant compte de son activité ainsi que des besoins de ses locataires, salariés ou clients.

La convention prévoit des missions adaptées aux besoins et demandes du partenaire, lequel, en contrepartie du versement d'une subvention (2 euros / mois et par logement ), sera destinataire de rapports d'activité trimestriels, du rapport annuel d'activité.

Des fiches de liaison et de signalement seront également mises en place entre le bailleur et le service de médiation. Par ailleurs, une fois par an, l'ordre du jour du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D) en formation restreinte, pour l'occasion élargie aux représentants du bailleur, sera consacré au bilan de l'activité de la médiation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'approuver la convention médiation entre Pantin Habitat et la Ville de Pantin

**M. KERN.-** Y a-t-il des questions ?

**Mme AZOUG.-** Nous avons eu un échange en 3<sup>ème</sup> commission concernant le groupement d'intérêt public, et plus particulièrement la formation des médiateurs. Nous souhaitons avoir plus d'informations. Il s'avère que c'est un métier difficile, parfois même ingrat. Les champs d'application des métiers de la médiation ne sont pas toujours cernés et le référentiel métier fluctue en fonction des sites. Pour éviter les départs après une ou deux années d'exercice, on s'interrogeait sur l'intérêt d'un appui en formation tel que prévu à l'origine.

**M. HENRY.-** Je pense que de telles conventions ont déjà été signées avec des entreprises. J'avais demandé qu'elles passent au Conseil municipal, je n'ai pas obtenu de réponse à ce sujet.

Une convention contre rétribution représente donc 2 € par mois et par logement concernant Pantin Habitat. Je pensais que la question de la médiation pouvait intéresser l'ensemble de la ville et que c'était donc un service public que l'on rendait à l'ensemble des habitants. Si on commence à tisser des conventions avec tel ou tel partenaire, on va rentabiliser son affaire. Autant que Pantin Habitat se paie une société de sécurité où elle en a besoin, et que les médiateurs restent sur l'espace public pour faire de la médiation.

Il est hors de question pour nous de voter cette convention d'objectifs. On ne développe pas de telles activités en les finançant par les locataires.

**M. YAZI-ROMAN.-** Concernant la formation, on ne peut que féliciter la Région de financer en partie la formation des médiateurs. Merci à Mme Azoug indirectement.

Quant à votre critique, Monsieur Henry, j'y vois une difficulté. C'est un service municipal offert à tous les Pantinois. Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un service municipal que cela exclut la possibilité de tisser des liens avec des acteurs majeurs du territoire tel que ce bailleur, qui est le premier de la Ville et avec qui nous entretenons des relations qui ne sont pas totalement distendues. Je ne comprends pas cette volonté de séparation étroite et hermétique entre Pantin Habitat, la Ville, la médiation, etc.

**M. PERIES.-** Je voudrais donner à M. Henry une information sur les correspondants de nuit. Je ne connais pas une Ville en France dans laquelle il y aurait des correspondants de nuit mais pas de partenariat entre les bailleurs et la Ville sur le plan financier. J'aurais tendance à dire que le président de l'OPH a parfaitement négocié avec le maire de la Ville parce que le tarif de 2 € par mois et par appartement est très en-deçà des tarifs généralement appliqués.

**M. KERN.-** Il est vrai qu'ils avaient demandé 3 € et que j'ai refusé en tant que Président de Pantin Habitat.

**M. VUIDEL.-** Vous avez dit, me semble-t-il, que Pantin Habitat n'avait qu'à se payer des vigiles ou des agents de sécurité. Ce sont des médiateurs. On ne parle pas de la même chose, Monsieur Henry. Il faut faire attention aux mots.

Quand on sépare et que chacun applique ses propres solutions, cela ne fonctionne pas, on le sait. Or l'un des enjeux est de construire de la cohérence. Construire de la cohérence et mutualiser des moyens, si ce n'est pas de la bonne intelligence, je ne sais pas ce que c'est. L'autre versant de votre position est que chacun devra se payer son agent. Nous savons que ce n'est pas possible et que nous n'en aurons jamais autant que ce que nous souhaiterions. Si nous pouvons au moins les mutualiser et travailler en bonne intelligence, je ne vois pas ce qui pose problème.

**M. HENRY.-** Vous êtes réactif. Il est bien que vous ayez réagi à la remarque : chacun ses vigiles et tout le monde sera bien gardé. Si cela devient un service public, cela doit se financer par l'impôt. Les locataires paient des impôts pour cela, il est inutile de rajouter quelque chose en plus.

Il n'a pas été répondu à ma question sur les conventions passées avec les entreprises, qui doivent être présentées au Conseil municipal avant d'être signées. C'était un point de droit dont la vérification a été demandée au directeur général des services, je n'ai pas eu la réponse à ce jour. Ce service à la population ne peut pas se monnayer. C'est un service public supplémentaire, la Ville a les moyens de le mettre en œuvre. Elle le fait pour assurer la sécurité. Cela coûtera nettement moins cher que le renforcement de la police municipale, qui est la conséquence du renoncement de l'Etat à l'une de ses compétences régaliennes, celle d'assurer la sécurité publique. On ne va pas payer la police nationale avec nos impôts nationaux, la police municipale avec nos impôts locaux, et une subvention destinée à assurer le service en tant que locataires. Payer trois fois pour assurer la sécurité, c'est beaucoup !

**M. YAZI-ROMAN.-** Il y a un problème : vous mélangez les agents de la sécurité privée avec la police, qu'elle soit municipale ou nationale, alors qu'ils n'ont pas les mêmes missions, et vous agrégez les médiateurs qui sont des agents municipaux et agissent dans le cadre de la sécurité publique.

Lors de la présentation du Plan prévention tranquillité en novembre 2011, nous avons indiqué un maillage qui allait de la prévention à la dissuasion en passant par la répression et l'accompagnement. En l'occurrence, il ne s'agit ni de police répressive ni de gardiennage privé, mais d'une mission de service public qui intervient dans l'espace public et, de manière exceptionnelle, dans des espaces privés, avec l'autorisation des personnes habilitées pour les donner, dans le cadre d'un partenariat. Il ne s'agit pas de financement. En termes de personnel communal, une quote-part de 2 € par logement et par mois ne suffit probablement pas à couvrir le salaire des agents.

**Mme AZOUG.-** Je rejoins les propos de M. Yazzi-Roman. C'est une façon de voir la ville et une manière politique et philosophique d'appréhender la médiation. Le choix a été fait d'internaliser le secteur. Des associations d'éducation spécialisée ont des corps de correspondants de nuit. En Ile-de-France, un autre choix a été fait. Cela n'a strictement rien à voir avec les métiers rattachés à la police municipale ou nationale.

Nous devons réaliser un gros travail en France sur ce que l'on appelle les métiers de la Ville. C'est un travail que l'on amorce, mais trop doucement malheureusement. Il faut travailler sur ce sujet car ces métiers sont rattachés à l'éducation et aux métiers du social. Ne nous trompons pas de type de secteur, de doctrine et de société. Nous ne sommes pas encore en Afrique du Sud. J'insiste parce que je vois circuler, notamment rue Hoche, les sociétés de vigiles rattachées aux travaux. Il est hors de question que notre ville ressemble à l'Afrique du Sud où ce ne sont que des entreprises de vigiles privés qui occupent l'espace public pour maintenir l'ordre. Attention aux dérapages qui peuvent exister de plus en plus.

**M. KERN.-** Pour répondre à votre question, nous avons interrogé le contrôle de légalité qui nous a répondu que ce n'était pas obligatoire. J'ai cependant décidé de passer cette convention en Conseil municipal. Il y en aura d'autres parce que nous avons l'objectif, avec M. Yazzi-Roman, de contacter d'autres bailleurs sociaux. Nous pensons à Vilogia, à Coopération et famille, parce qu'il est bien que tous participent et puissent verser leur quote-part. C'est peut-être un service public, mais ce n'est pas une obligation de service public. C'est en plus pour faire de la médiation de nuit dans des endroits sensibles où nous ne souhaitons pas aller tout de suite jusqu'à la sanction.

Je trouverais très bien que nous arrivions à multiplier les conventions d'objectifs et à avoir un financement qui ne pèse pas trop sur les finances communales. Que ce soient des entreprises privées ou d'autres bailleurs sociaux, c'est une coproduction de la sécurité et de la prévention. Je m'en félicite. Nous ne sommes pas d'accord sur cet aspect, Monsieur Henry, nous en prenons acte.

Vous voulez intervenir une troisième fois, mais nous n'allons pas nous convaincre.

**M. HENRY.-** Nous ne sommes pas contre l'idée de la médiation mais sur le financement, nous vous l'avons dit tout à l'heure.

Comme je le disais tout à l'heure, si on ne travaille pas sur les impôts, on fait rentrer de l'argent par un autre système et on commence à faire payer les services. Ce sera le cas dans de nombreux domaines : vous

augmenterez les tarifs et vous ferez payer les services.

**M. KERN.-** Cela s'appelle une redevance. L'eau est un bien public, vous payez la redevance assainissement. C'est un service offert par la municipalité qui n'est pas une obligation légale.

**M. HENRY.-** Beaucoup de domaines ne sont pas des obligations légales, mais ils deviennent payants pour la consommation d'un service produit de manière nominative. Quand un enfant va à la cantine, c'est lui qui mange et pas un ensemble diffus d'une population dans tel ou tel quartier. On consomme un service de manière précise. On va à l'école de musique pour apprendre la musique, on va à la piscine pour nager. En l'occurrence, la médiation s'adresse à l'ensemble de la ville, c'est donc un service public général comme la propreté de la rue, les jardins. On ne peut pas fondamentalement faire payer ce service public que le Conseil municipal a décidé de créer, même s'il n'est pas obligé de le faire. Vous mettez le doigt dans un engrenage dangereux. Persistez si vous voulez.

**M. KERN.-** Nous n'avons pas le même avis.

**M. HENRY.-** C'est clair, mais c'est dangereux.

**M. KERN.-** Je ne pense pas que ce soit dangereux, c'est sain.

**M. HENRY.-** On ne peut pas faire des déclarations de politique générale au moment du débat d'orientation budgétaire sur les grands principes de la gauche, et les annihiler tout au long du Conseil municipal dans les notes ! Vous allez bien sûr trouver que c'est un peu fort mais sur le fond, il s'agit de cela.

**M. KERN.-** Concluez Monsieur Henry, nous discutons de ce sujet depuis 25 minutes. Merci.

**M. WOLF.-** Il y a une chose que je n'ai pas comprise.

**M. KERN.-** Il est 23 heures 10, nous n'allons pas passer deux heures sur cette note.

**M. WOLF.-** Est-ce Pantin Habitat qui fera payer ses locataires ?

**M. KERN.-** Pantin Habitat ne le facturera pas sur les loyers comme c'est le cas pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pantin Habitat prendra 2 € sur son budget. Les médiateurs interviendront sur 2 500 logements, à des adresses où Pantin Habitat estime qu'il y a des problèmes d'occupation de halls d'immeubles et qu'il est intéressant que des médiateurs de nuit essaient d'empêcher les dégradations.

**M. WOLF.-** Ne sont concernés que ceux qui auront signé la convention ?

**M. KERN.-** Oui, ils n'iront pas à Coopération et familles, à Vilogia ou à la Sablière s'ils ne signent pas

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le plan de Prévention et de Tranquillité Publique voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 17 novembre 2011 ;

Considérant que la médiation urbaine de nuit s'inscrit dans une dynamique locale de projet de territoire autour d'acteurs publics et privés soucieux de la cohésion sociale et de la tranquillité publique sur la commune

Considérant la pertinence de mettre en œuvre une gestion partagée du service de médiation urbaine de nuit en permettant à chacun des partenaires intéressés de faire valoir ses attentes et d'être partie prenante à la réponse qui leur sera apportée ;

Considérant l'intérêt manifesté par le bailleur Pantin Habitat pour le dispositif de médiation ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. Yazı-Roman ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

<b>SUFFRAGES EXPRIMÉS :</b>	38
<b>POUR :</b>	35 dont 10 par mandat MM. KERN, SAVAT, VUIDEL, Mme BERLU, MM. PERIES, LEBEAU, BRIENT, Mmes MALHERBE, RABBAA, M. CLEREMBEAU, Mme PLISSON, M. AMSTERDAMER, Mmes AZOUG, TOULLIEUX, PENNANECH-MOSKALENKO, PEREZ, M. BENDO, Mme ARCHIMBAUD, MM. ASSOHOON, SEGAL-SAUREL, ZANTMAN, Mme NOUAILLE, Mme NGOSSO, M. BADJI, Mme KERN, MM. GODILLE, CODACCIONI, MM. BIRBES, NEDAN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. YAZI-ROMAN, Mme BEN KHELIL, M. BEN CHERIF, Mme ROSINSKI, M. WOLF
<b>CONTRE :</b>	3 dont 1 par mandat M. HENRY, Mme EPANYA, M. TOUPOUSSANT
<b>ABSTENTION :</b>	1 dont 0 par mandat M. THOREAU

**APPROUVE** la convention d'objectifs médiation entre Pantin Habitat et la Ville de Pantin

**AUTORISE** M. le Maire à la signer

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

**INTERCOMMUNALITÉ**

**N°2013.02.21.21 - ENTENTE AUBERVILLIERS-PANTIN : RELANCE ET ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE**

**Mme BEN KHELIL.-** Les Villes d'Aubervilliers et de Pantin sont séparées par le tracé de l'ex-RN2/avenue Jean Jaurès. Toutefois, elles partagent une histoire commune, notamment à travers le quartier Vilette-Quatre Chemins, ancien faubourg ouvrier fortement industrialisé à la fin du XIXème et au début du XXème siècle.

Des liens commerciaux les unissaient à travers un marché implanté de chaque côté de l'avenue et la présence de deux halles de marché forain (marchés Magenta et Vivier).

Ce quartier a connu une dégradation tant en termes d'habitat, de commerce, de sécurité que de qualité urbaine (réalisation de la trémie entre la porte de la Vilette et le carrefour des quatre Chemins), il présente de part et d'autre de la RN2 la même typologie d'habitat ancien dégradé (début XXème siècle).

Aussi les deux villes avaient-elles souhaité dès 1991 engager une réflexion sur la redynamisation de la RN2 à travers la conclusion d'un protocole d'accord créant l'Entente intercommunale Aubervilliers-Pantin. Ce protocole prévoyait des échanges de vue sur les projets urbains respectifs concernant le linéaire de la RN2 jusqu'au Fort d'Aubervilliers en vue d'une requalification du paysage urbain.

L'Entente était composée des Maires et de 3 élus de chaque Conseil Municipal, nombre porté à quatre par voie d'avenant en 1995.

Si ce dispositif, en tant que tel, n'a pas produit d'effet, les prémices d'autres voies d'échanges et de coopération entre les deux villes ont vu le jour dans plusieurs domaines : sécurité, culture, commerce, artisanat, ...

En 2004, une étude commerciale, commandée par Aubervilliers, Plaine Commune et Pantin dans le cadre du schéma de cohérence commerciale porté par Plaine Commune, envisageait notamment l'ouverture de moyennes unités avec des enseignes de prêt-à-porter nationales côté Aubervilliers.

Pantin souhaite développer des enseignes et poursuit le projet de restructuration de la halle Magenta avec la création d'un rez-de-chaussée et d'étages accueillant hôtels et bureaux,

La coopération sur ce volet passe actuellement par des rencontres entre les adjoints au Maire en charge du commerce, outre les échanges entre les services.

De même, pour le volet artisanat, avec un projet d'une dizaine de cellules commerciales dans la rue Auvry dans le cadre de la ZAC des Quatre Chemins en 2014, Aubervilliers souhaite organiser des échanges avec Pantin, qui pourrait la faire bénéficier de son expérience tirée du pôle artisanal des métiers d'art (Maison Revel).

En matière de vie des quartiers et d'animations culturelles un travail a été entrepris ces dernières années entre les deux communes autour de la mémoire de la « Petite Prusse ».

A Pantin, une voie nouvelle des Quatre Chemins, créée au sein d'un programme de construction de logements, prendra le nom de « Petite Prusse ».

En matière culturelle également, des échanges et ou initiatives communes sont intervenus, notamment, dans le cadre de Banlieues Bleues, de la BUS (Biennale Urbaine de spectacles), du festival Villes des Musiques du Monde, de la collaboration entre le CRR<sup>1</sup> d'Aubervilliers/La Courneuve et le CRD de Pantin.

Sur le volet sécurité-prévention, Aubervilliers et Pantin sont fortement mobilisées sur le quartier Vilette Quatre Chemins. Parlant d'une même voix, elles avaient ainsi dans un premier temps obtenu le déploiement d'une brigade spécialisée de terrain (BST) et viennent d'obtenir la qualification de zone de sécurité prioritaire (ZSP).

Sur le volet habitat, il convient de rappeler que la Communauté d'agglomération Plaine Commune, tout comme Est Ensemble, s'est vu transférée la compétence équilibre social de l'habitat. Néanmoins, les Maires conservent les pouvoirs de police en matière de péril et d'insalubrité. Des échanges pourraient renforcer les interventions communales en ce domaine.

Au regard de l'évolution des quartiers situés de part et d'autre d'avenue J. Jaurès, de la modification du contexte institutionnel, création de Plaine Commune puis d'Est Ensemble, de la montée en charge de Paris Métropole, des projets d'aménagement sur le Fort d'Aubervilliers, il semble opportun de relancer le travail de l'Entente sur un périmètre élargi, formalisé sur une base de rédaction commune déclinant les axes de travail à court, moyen et long termes.

Il s'agit :

– de répondre de façon conjointe aux préoccupations immédiates des habitants, en matière de prévention de la sécurité / tranquillité publique, de propreté urbaine, de commerce, d'habitat, d'aménagement, d'animation/vie des quartiers, de culture, de sports et de jeunesse,

– de peser davantage sur les grands projets de moyen et long termes. A cet égard, la recherche d'une ligne commune entre Aubervilliers et Pantin, afin que les deux communes puissent être parties prenantes dans la concertation avec la Ville de Paris relative à l'aménagement de Paris Nord-Est, constitue un enjeu important. Dans cette perspective, la coopération bilatérale des Villes d'Aubervilliers et de Pantin nous paraît devoir faire l'objet d'un cadre élargi, fondé sur les axes suivants : prévention de la délinquance / tranquillité publique, commerce, habitat indigne, aménagement, vie des quartiers / démocratie locale, culture, sports, jeunesse.

A ce titre, pourraient, par exemple, être envisagées ces différents projets ou réflexions :

#### **Cadre de vie et Prévention de la délinquance/Tranquillité publique/**

- poursuite du partenariat dans le cadre de la Zone de Sécurité Prioritaire notamment en matière d'actions de prévention,
- examen de la faisabilité et de l'opportunité d'interventions coordonnées des deux polices municipales.
- Travail partenarial, en associant Plaine Commune (compétente dans ce domaine), sur la propreté urbaine, notamment avec un volet de prévention avec les habitants, les scolaires,

---

1 CRR Conservatoire à Rayonnement Régional / CRD Conservatoire à Rayonnement Départemental



## **Commerce**

- réalisation d'une étude commune sur l'offre commerciale le long de la RN2 pour le secteur Vilette-Quatre Chemins dans une optique de complémentarité, diversité et qualité de l'offre, et dans la perspective d'anticiper les études du Conseil général sur la requalification de cette voie,
- réflexion sur le devenir de la halle Vivier en cas de reconstruction de la halle Magenta, ainsi que sur la possibilité pour la halle Vivier de constituer une réponse transitoire aux besoins de la population pendant la reconstruction de la halle Magenta,
- échanges pour travailler à l'installation d'artisans rue Auvry (Aubervilliers) mi-2013 (travail sur la cohérence avec le pôle existant côté Pantin et soutien à l'ingénierie),
- retours d'expérience pour appuyer la mise en œuvre d'une charte qualité par la Ville d'Aubervilliers (expérience de Pantin), d'une charte sur les devantures commerciales et d'une charte sur le mobilier commercial (expériences d'Aubervilliers).

## **Habitat indigne**

- échanges au titre de la mise en œuvre des procédures, sur tous les volets (préventif, accompagnement au relogement, répressif) (ex : colloque organisé à Aubervilliers avec Paris, Plaine Commune et Paris Métropole en avril 2013, destiné à identifier les points de blocage et les pistes d'amélioration<sup>2</sup>)

## **Aménagement / Equipements (sports, etc)**

- définition d'une ligne commune Aubervilliers/Pantin dans le cadre de la concertation avec Paris sur l'aménagement de Paris-Nord Est,
- participation aux réflexions des Communautés d'Agglomération, de Paris et du Département de Seine-Saint-Denis, concernant les projets futurs de développement de la RN2 et de la Porte de la Vilette, état des lieux des équipements respectifs situées de part et d'autre de la RN2 par un groupe de travail composé d'élus et de techniciens, ciblant les activités et le périmètre susceptibles de rendre intéressante une mutualisation,
- réflexion bilatérale sur la construction éventuelle d'un complexe sportif pouvant accueillir des disciplines nouvelles et des pratiquants à l'échelle intercommunale,
- sur le site du Fort d'Aubervilliers, « nouveau quartier urbain » (NQU) - labellisation de la Région Ile-de-France (habitat, espaces verts, activités) réflexion sur des ouvertures sur Aubervilliers et Pantin.

## **Vie des quartiers / Démocratie locale**

- projet d'organisation conjointe en 2013 d'une balade urbaine sur le thème de l'histoire du quartier des Quatre Chemins (Petite Prusse) à une période à déterminer en fonction de son opportunité, éventuellement avec la participation de Paris 19<sup>ème</sup>,
- organisation d'un comité de quartier commun (séances ponctuelles) ou échanges entre les deux conseils de quartiers.

## **Culture / Sports / Jeunesse**

- rencontres sportives intercommunales,
- réflexion sur des équipements jeunesse spécifiques mutualisés (studio d'enregistrement, salle d'expressions,( ...).

Il convient par ailleurs de désigner les représentants du Conseil municipal au sein de l'Entente ainsi étendue.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER** l'extension du périmètre thématique de l'Entente intercommunale Aubervilliers - Pantin aux axes ci-dessus exposés ;
- **d'APPROUVER** l'avenant n° 2 au projet de protocole d'accord relatif à l'Entente Aubervilliers - Pantin ;
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 audit protocole ;

---

2 services communaux en charge de l'habitat, EPCI de Paris Métropole, personnels de police, de justice, de santé, administrations de l'Etat, autres experts PACT, ANAH, ...

- de **DESIGNER** quatre représentants du Conseil Municipal au sein de l'Entente Aubervilliers - Pantin.

**M. KERN.**- J'ai eu les candidatures de M. Vuidel, Mme Ben Khelil, M. Amsterdamer et M. Savat.

Y a-t-il des questions ?

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Aubervilliers du 25 juin 1991 approuvant la création de l'Entente Aubervilliers - Pantin concernant l'aménagement de la RN2 (tronçon compris entre la Porte de la Villette et l'avenue du Cimetière Parisien) et le protocole d'accord en découlant, créant un groupe de travail composé des Maires et de trois représentants de chaque Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin du 3 octobre 1991 délibérant dans les mêmes termes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Pantin du 27 septembre 1995 portant à quatre le nombre de conseillers municipaux devant siéger au sein du groupe de travail de l'Entente Aubervilliers - Pantin ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Pantin du 2 avril 2001 désignant ses représentants au sein de ladite Entente suite au renouvellement du Conseil Municipal de Pantin ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin du 18 novembre 2008 désignant ses représentants au sein de ladite Entente suite au renouvellement du Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 octobre 2010 désignant Kawthar BEN KHELIL en remplacement de Mehdi YAZI-ROAMAN comme représentant au sein de l'Entente ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de Pantin d'élargir les champs de partenariat avec la Commune d'Aubervilliers ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Sur la proposition de M. le Maire

Après avoir entendu le rapport de Mme Ben Khelil ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** l'extension du périmètre thématique de l'Entente Aubervilliers Pantin aux axes de coopération suivants : cadre de vie/propreté urbaine/prévention de la délinquance / tranquillité publique, commerce, habitat indigne, aménagement, vie des quartiers / démocratie locale, culture, sports, jeunesse.

**APPROUVE** l'avenant n° 2 au projet de protocole d'accord relatif à l'Entente Aubervilliers – Pantin.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 2 audit protocole.

**DESIGNE** comme représentants du Conseil Municipal de Pantin au sein de l'Entente Aubervilliers – Pantin :

- Monsieur Gérard SAVAT, 1er Adjoint au Maire
- Monsieur Patrice VUIDEL, 2ème Adjoint au Maire
- Monsieur David AMSTERDAMER, 11ème Adjoint au Maire
- Madame Kawthar BEN KHELIL, Conseillère Municipale

*Départ de M. YAZI-ROMAN à 23 h 30*

## **MISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **N°2013.02.21.22 - ADOPTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU PRINCIPE D'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PANTIN DANS UN PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL**

**M. LEBEAU.**- Depuis le 12 juillet 2010, la loi Grenelle 2 rend obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants l'adoption d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Les impacts sur le climat, aux échelles mondiale et régionale, de l'augmentation dans l'atmosphère de concentration des gaz à effet de serre (GES) liés aux activités humaines sont scientifiquement connus et de mieux en mieux documentés, notamment grâce aux travaux du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Ils sont préoccupants par leurs effets à moyen et long terme : augmentation de la fréquence d'événements climatiques exceptionnels (sécheresses, inondations, canicules), montée du niveau des océans et impacts sur l'organisation des sociétés humaines et l'ensemble du vivant.

Les Plans Climat Energie Territoriaux s'inscrivent dans la poursuite des objectifs du Plan Climat national de 2004 fixant un objectif de division par 4 des émissions nationales de GES en 2050 par rapport au niveau de 1990.

Le PCET est un projet territorial de développement durable qui engage le territoire de façon ambitieuse, organisée et programmée. Il vise un double objectif :

- l'atténuation : en réduisant les émissions de gaz à effet de serre liés au patrimoine et à l'exercice des compétences de la collectivité, ainsi que plus largement à l'échelle de son territoire
- l'adaptation : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire en anticipant les effets du changement climatique et la fin des énergies fossiles.

Ainsi, le PCET fixe des objectifs précis et définit un programme d'actions pour les atteindre. Ces objectifs devront être intégrés à l'ensemble des politiques sectorielles et champs de compétences de la Ville ainsi que dans les démarches, outils et documents-cadre dont Pantin s'est doté tel que le PLU ou l'Agenda 21. Ces objectifs visent notamment à faire de Pantin une commune exemplaire et d'améliorer, dans la continuité des actions déjà entreprises en ce sens, l'efficacité énergétique de son patrimoine, dans le déplacement de ses agents, et dans tous les domaines qui relèvent de ses compétences.

Un PCET se construit selon 4 grandes phases :

1. Réalisation du Profil climat (bilan des émissions de GES) et mobilisation des acteurs du territoire
2. Concertation et construction d'un plan d'actions
3. Mise en œuvre du PCET
4. Évaluation en continu et mise à jour tous les 3 ans

Dans le cadre de cette première phase, la Ville de Pantin et la Communauté d'agglomération Est Ensemble (CAEE) – qui s'est déjà engagée dans un processus visant l'élaboration d'un PCET lors du Conseil communautaire du 31 mai 2011 – mènent une action coordonnée avec un prestataire unique. La CAEE réalisera le Profil climat de l'ensemble des territoires des 9 communes membres. De manière complémentaire, la ville de Pantin établira le Profil climat de son patrimoine et de l'exercice de ses compétences. Le coût de cette phase mutualisée est pris en charge par la CAEE.

Une fois son profil climat établi, la Ville de Pantin poursuivra l'élaboration du PCET par la définition d'un plan d'actions pluriannuel.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette démarche et d'autoriser le lancement des actions afférentes.

Il m'a semblé intéressant de proposer à l'ensemble des neuf Villes, et donc à celles de la communauté d'agglomération qui n'y sont pas obligées, ce profil climat en le faisant porter financièrement par la communauté d'agglomération. Au-delà de la réalisation d'économies d'échelle dans l'appel d'offres et la maîtrise d'œuvre désignée, cela permettra aux Villes qui n'y sont pas obligées d'avoir dès le mois d'octobre un profil climat, donc un bilan complet, leur permettant d'aller plus loin et de réorienter leur politique publique

en la matière.

La deuxième étape d'un Plan climat énergie territorial est constituée par la concertation en vue de la construction d'un plan d'action. A l'instar de la communauté de l'agglomération et en parallèle, puisque cela a été présenté en bureau communautaire hier, je vous proposerai de permettre dès 2013 un travail sur la mobilisation des acteurs du territoire. Un forum de lancement à l'échelle d'Est Ensemble se tiendra courant juin. Pantin étant dans ce territoire, nous allons pouvoir mutualiser les moyens et travailler à la mobilisation des acteurs du territoire. Parmi les actions qui auront lieu cette année, il y a l'organisation d'un des neuf débats sur la transition énergétique au niveau régional, suite à un appel à manifestation d'intérêt de la Région.

Par ailleurs, une action a déjà commencé. Nous en aurons les résultats pendant la semaine du développement durable. Depuis novembre-décembre, Pantin a pris l'initiative de faire des foyers témoins et de travailler sur la réduction de leur consommation pendant la période de chauffe pour sensibiliser.

Il s'agit de sensibilisation aux impacts du changement climatique. Cela touche aux modes de consommation des habitants. Ce soir, en liaison avec la Région, le festival du film international de l'environnement a réuni une petite centaine de personnes au Ciné 104 autour des modes de consommations alternatives comme les AMAP, le recyclage. Je voulais vous en informer en direct puisque je suis en lien avec eux.

La troisième étape sera la mise en œuvre du PCET lorsque le plan d'action sera voté. Je pense que cela aura lieu après les élections de 2014 car il faut le temps de mettre les choses en place.

Il vous est proposé d'accepter le lancement du Plan Climat Energie Territorial pour la Ville de Pantin.

**M. KERN.-** Y a-t-il des questions ?

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi grenelle 2), et notamment son article 75,

Vu l'article L 229-26 du Code de l'environnement, modifié par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010,

Vu la délibération n° 2011.05.31.02 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Est Ensemble approuvant le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

Considérant l'obligation faite aux communes et communautés de communes de plus de 50 000 habitants d'adopter un plan climat-énergie territorial,

Considérant que les problématiques liées au climat et à l'énergie présentent des enjeux fondamentaux pour le territoire de Pantin et le patrimoine de la Ville,

Considérant que le PCET est un projet territorial de développement durable qui engage le territoire de façon ambitieuse, organisée et programmée, et qu'il est mené en coordination, au moins sur la phase d'établissement du Profil climat, avec la Communauté d'agglomération Est Ensemble,

Considérant la nécessité de lancer la démarche d'élaboration de ce Plan Climat Énergie Territorial,

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. Lebeau ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** le lancement de la démarche d'élaboration du plan climat energie territorial de la ville de pantin,

**AUTORISE M.** le Maire définir et à mettre en œuvre les actions prévues dans ce cadre.

## **MÉDIATURE**

### **N°2013.02.21.23 et N°2013.02.21.24 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MÉDIATURE MUNICIPALE / CHARTE DES MÉDIATEURS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**M. KERN.-** Le conseil municipal du 17 juin 2011 a créé un service de médiation à Pantin.

Sa mission consiste à proposer un règlement à l'amiable des litiges intervenus entre les usagers et les services de la ville.

Elle est en premier lieu un facilitateur de l'accès au droit pour les usagers et intervient pour accompagner les citoyens dans l'accomplissement de leur démarche. Dans ce cadre elle peut être amenée à orienter des administrés en recherchant des solutions et en rappelant les droits et devoirs de chacun. Elle peut également être amenée à présenter des propositions d'amélioration du service public lors de son rapport annuel.

Son activité ayant commencé en septembre 2011, ce premier rapport, établi conformément aux orientations présentées en Conseil municipal le 17 juin 2011, analyse les affaires traitées sur les 15 premiers mois d'existence de la médiation (octobre 2011 à décembre 2012). Il fait état de 92 dossiers traités.

Il est ainsi apparu que la médiation est non seulement une interface entre les usagers et les services de la ville mais également avec les autres médiateurs et acteurs institutionnels présents sur le territoire. Cette partie de la mission met en exergue l'importance d'entretenir des échanges et des partenariats avec toutes ces institutions.

Compte tenu de la nouveauté du dispositif, l'administré n'en ayant pas toujours la visibilité nécessaire, il est donc important de mener des campagnes régulières sur son existence. Il est également nécessaire de créer des permanences dans les quartiers et à la Maison de la Justice et du Droit.

Par ailleurs, un groupe de travail composé de médiateurs de collectivités territoriales a entrepris de recenser tous les services de médiation institutionnelle et de proposer ensemble une charte fédératrice (jointe en annexe). Cette charte définit les principes de la médiation institutionnelle et son mode de fonctionnement ainsi que ceux qui sont liés à cette fonction.

C'était un engagement de notre municipalité.

La charte garantit la gratuité de l'accès au médiateur et la confidentialité des personnes qui demandent de bénéficier de ses services.

Nous lui avons demandé de nous faire une recommandation chaque année. Celle qu'il nous a faite est la suivante. Un certain nombre de contentieux ont été liés à l'affichage sur les restrictions de circulation de stationnement. Des Pantinois se sont plaints que les affichages n'étaient pas clairs et pas effectués suffisamment tôt lorsqu'il y avait des manifestations ou des travaux de voirie. Je cite un exemple : des travaux qui devaient avoir lieu dans une rue ont été annoncés deux jours avant le début de ces travaux. Une personne, lorsqu'elle est revenue de congés, n'a pas retrouvé sa voiture qui avait été enlevée. Autre exemple : une brocante qui devait se tenir un samedi matin sur le bord du canal a été affichée la veille au soir, ce qui a donné lieu à plusieurs enlèvements de voitures. Les personnes concernées n'étaient pas contentes. Je vous propose de reprendre cette recommandation du médiateur pour « un affichage plus clair et plus tôt des arrêtés municipaux restreignant la circulation et le stationnement ».

Il est demandé au Conseil Municipal :

de prendre acte du rapport d'activité de la médiation municipale et d'approuver la charte des médiateurs.

Y a-t-il des questions ?

**M. HENRY.-** Je m'abstiendrai sur la charte du médiateur car je pense que ce document ne doit pas passer en Conseil municipal. Si c'est pour faire de la gloire, c'est inutile !

Je suis membre de l'association qui organisait -puisqu'elle n'a plus les autorisations- le vide grenier de l'été sur le quai et les rues adjacentes. Les arrêtés n'ont jamais été mis en place le vendredi, je les mettais personnellement en milieu de semaine et donc dans les 48 heures légales d'avertissement. Toutes les voitures étaient « papillonées » chaque soir, avant le vide grenier. M. Brient s'est d'ailleurs fait enlever sa voiture un dimanche matin, il n'avait pas respecté les arrêtés. Je sais que vous n'avez pas choisi cet exemple innocemment. Quelques personnes se sont plaintes...

**M. KERN.-** Une bonne douzaine de personnes.

**M. HENRY.-** Ce n'est pas beaucoup.

**M. KERN.-** Heureusement qu'une douzaine de personnes ne se plaigne pas toutes les semaines d'un défaut d'affichage ou d'un affichage tardif parce que j'aurais quelques ennuis.

**M. HENRY.-** J'en profite : vous n'autorisez plus une manifestation qui plaisait à beaucoup de monde.

**M. KERN.-** Il y avait aussi la question du nettoyage.

**M. HENRY.-** Inorganisé par les services municipaux.

**M. KERN.-** L'association des amis de la brocante gagne de l'argent en louant des emplacements.

**M. HENRY.-** Mais elle paie la redevance.

**M. KERN.-** La Ville doit nettoyer ?

**M. HENRY.-** C'était nettoyé, il y avait une prescription sur le marché. L'association a toujours réglé la redevance qui lui était demandée.

**M. KERN.-** Il y a chaque année une brocante privée qui paie et nettoie. Le concessionnaire des marchés nettoie.

**Mme AZOUG.-** Une remarque de bon sens : au lieu d'indiquer « plus tôt », pourquoi ne pas écrire « huit jours avant » ?

**M. KERN.-** La loi impose 48 heures.

**Mme AZOUG.-** Dans ce cas, que l'on annonce 48 heures. « Plus tôt », c'est subjectif pour les élus, les agents. Il faudrait parfois être plus concret. Une petite précision éviterait au médiateur d'être saisi et d'avoir à apporter des réponses sur ce que signifie « plus tôt ».

**M. KERN.-** Je vous propose de mentionner 72 heures, soit trois jours. Le service communication est en train de travailler sur des totems pour mettre en évidence les arrêtés municipaux qui sont actuellement affichés sur les arbres ou les candélabres.

Je vous demande de prendre acte du rapport d'activité de la médiation municipale et d'approuver la charte des médiateurs.

Il est procédé au vote des délibérations suivantes :

**N° 2013.02.21.23**

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DE LA MEDIATURE MUNICIPALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu le rapport de M. Kern ;

**PREND ACTE** du rapport d'activité de la médiation municipale.

**N° 2013.02.21.24**

**OBJET : CHARTE DES MEDIATEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'activité de la Médiation Municipale ;

Après avoir entendu le rapport de M. Kern ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	35
<b>POUR :</b>	35 dont 11 par mandat MM. KERN, SAVAT, VUIDEL, Mme BERLU, MM. PERIES, LEBEAU, BRIENT, Mmes MALHERBE, RABBAA, M. CLEREMBEAU, Mme PLISSON, M. AMSTERDAMER, Mmes AZOUG, TOULLIEUX, PENNANECH-MOSKALENKO, PEREZ, M. BENDO, Mme ARCHIMBAUD, MM. ASSOHOON, SEGAL-SAUREL, ZANTMAN, Mme NOUAILLE, Mme NGOSSO, M. BADJI, Mme KERN, MM. GODILLE, CODACCIONI, MM. BIRBES, NEDAN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme BEN KHELIL, M. BEN CHERIF, Mme ROSINSKI, MM. THOREAU, WOLF
<b>ABSTENTIONS :</b>	3 dont 1 par mandat M. HENRY, Mme EPANYA, M. TOUPOUSSANT

**APPROUVE** la charte des médiateurs des collectivités territoriales.

**DIVERS**

**N°2013.02.21.25 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE EN REMPLACEMENT DE MME NADIA AZOUG, 12<sup>ÈME</sup> ADJOINTE AU MAIRE**

**M. KERN.**- Il convient de procéder au remplacement de Madame Nadia AZOUG, 12<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, représentante du Conseil Municipal au Conseil de l'école maternelle Joliot Curie.

Il est proposé la désignation de Monsieur Philippe LEBEAU, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire pour remplir cette fonction.

Y a-t-il des questions ?

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 10 avril 2008 portant désignation de Madame Nadia AZOUG, 12<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, représentante du conseil municipal au conseil de l'école maternelle Joliot Curie ;

Considérant qu'il convient de pourvoir à son remplacement ;

Vu la candidature de Monsieur Philippe LEBEAU, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. Kern ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**DESIGNE M. PHILIPPE LEBEAU**, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, représentant du Conseil municipal au Conseil de l'école maternelle Joliot Curie.

*Départ de M. THOREAU à 23 h 35*

#### **N°2013.02.21.26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BOURSE DU TRAVAIL et**

#### **N°2013.02.21.29 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PANTIN CONCERNANT LA SITUATION À PSA**

**M. KERN.-** La 2<sup>ème</sup> commission demande la fusion de la note 26 et du vœu pour faire une seule et même délibération qui soutient PSA et verse une aide à la bourse du travail afin de venir en aide aux grévistes.

**Mme PLISSON.-** L'attention du conseil municipal est appelée sur la situation des salariés de PSA, et au-delà, sur le combat qu'ils mènent pour s'opposer à la fermeture de l'usine d'Aulnay-sous-Bois.

Le rapport Sartorius commandé cet été par le gouvernement, après l'annonce de la fermeture le 12 juillet 2012, met en évidence les mensonges de la direction de PSA qui a sciemment caché les difficultés financières du groupe durant la période électorale et a laissé de fait la situation empirer.

Au-delà des mensonges, c'est également la stratégie du groupe qui est remise en cause à plusieurs niveaux. Tout d'abord, PSA a privilégié ses actionnaires plutôt que ses investissements. En effet, alors que le groupe touchait des millions de subventions publiques il n'a pas engagé de plan d'investissement ambitieux et a préféré verser des dividendes à ses actionnaires. Egalement, le groupe n'a pas su anticiper la reconversion de l'automobile vers les énergies renouvelables, basant son modèle économique sur l'essence. Or, on le sait depuis longtemps l'essence est une énergie polluante et donc contraire à l'objectif de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre mais aussi une énergie chère, amenée à être épuisée au cours du temps.

L'ensemble des erreurs de PSA durant ces dernières années porte aujourd'hui atteinte à l'avenir des salariés Français et notamment des salariés d'Aulnay-sous-Bois qui refusent de payer les pots cassés d'une direction aux ordres de ses actionnaires et de stratégies court termistes. Les salariés se mobilisent contre cette fermeture et nous soutenons bien évidemment leur combat.

La fin du site d'Aulnay-sous-Bois précipite vers la précarité les 3000 salariés, leurs familles, et fragilise grandement les 10 000 emplois induits par cette présence industrielle. Le plan de « sauvegarde de l'emploi » proposé par les dirigeants de PSA n'a de sauvegarde que le nom. Cette casse industrielle, à grande échelle, qui porte atteinte au dynamisme économique et industriel de tout notre département, doit être dénoncée et combattue.

La ville de Pantin qui revendique son passé industriel et son caractère populaire ne peut rester insensible à cette situation. Elle milite pour une ré-industrialisation du site avec le soutien du ministère du Redressement Productif et la mise en place d'un fonds de reconversion de l'industrie automobile pour appuyer l'investissement et soutenir l'effort de formation et de recherche qui doit être engagé.

Pour pallier la situation d'urgence des salariés de PSA et parce qu'elle n'a de cesse de militer pour la responsabilité sociale et citoyenne des entreprises, Pantin entend adresser un signe de soutien aux salariés de PSA et plus particulièrement à ceux d'entre eux qui sont Pantinois.

Ces derniers pourront solliciter le CCAS, établissement public de la Ville, qui en sa qualité, gère les



dispositifs d'aide sociale facultative afin qu'il puisse leur venir en aide à hauteur de 300 euros chacun, à raison de leurs pertes de revenus dommageables.

Au-delà des Pantinois c'est à l'ensemble des salariés de PSA que la Ville adresse son soutien.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3000 euros à la Bourse du Travail.

**M. KERN.**- Y a-t-il des questions ?

**M. ASSOHOUN.**- En ma qualité de Président de la 2<sup>ème</sup> commission, je vous informe qu'un amendement a été déposé par la 2<sup>ème</sup> commission afin de délibérer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la bourse du travail. Il est aussi proposé une nouvelle délibération qui apporte dans un premier temps un soutien de la Ville aux salariés de PSA et qui définit dans un deuxième temps les modalités de soutien financier aux salariés de PSA.

**M. KERN.**- Quatre Pantinois ont été reçus par mon directeur de cabinet dans un premier temps. La semaine suivante, j'en ai reçu cinq. Ils m'ont expliqué qu'ils n'avaient pas de perte de salaire pour le moment mais que les retenues porteraient sur leur salaire de février puisque les grèves de janvier sont décomptées sur le mois de février.

Je leur ai demandé de présenter leur bulletin de salaire avec une adresse pantinoise et les jours de retenues et leur ai annoncé qu'ils recevraient une aide d'urgence du CCAS à concurrence de 300 € plus les 3 000 € de la bourse du travail qui seront versés à la caisse de lutte des salariés de PSA. Nous pouvons faire ce geste de solidarité parce que des drames humains et familiaux se jouent.

**M. VUIDEL.**- J'ajoute une réflexion qui n'apparaît pas dans ce qui a été dit. Il faut penser l'avenir de ce site dans le maintien d'une filière automobile avec des conditions de développement renouvelées mais aussi penser que l'automobile n'est pas l'avenir et qu'il y a des enjeux de reconversion de l'industrie. Il ne faut pas oublier cet aspect : partir des compétences, des savoirs et des savoir-faire des ouvriers pour réfléchir à un type d'industrie tournée vers les enjeux écologiques, pour imaginer des solutions industrielles sur ce site.

Il ne faut pas faire semblant de croire que l'industrie automobile se redressera. Ce n'est pas l'unique solution pour les ouvriers.

**M. HENRY.**- Le fait que les deux soient joints aurait pu nous gêner car il manquait une précision sur le maintien industriel sur le site. M. Vuidel précise que l'industrialisation du site sous-entend que l'on continue à y fabriquer des automobiles et que l'on pense à l'avenir. Il faut que l'on continue à fabriquer des voitures à Aulnay et que l'ensemble des salariés puissent y travailler même s'il faut penser à l'avenir. Je rappelle que ce ne sont pas les voitures qui sont gênantes mais leur mode de propulsion. Les carcasses pourront y être construites et ce sera peut-être propulsé au gaz, à l'air comprimé ou à l'électricité.

On peut voter la note en l'état à partir du moment où l'on s'intéresse à maintenir la production industrielle et la production de véhicules à Aulnay. Si on ne le fait pas, le tiers de la production automobile française consommée en France sera produite, mais le reste sera fabriqué à l'étranger. Ce serait une perte sèche pour l'industrie. Si l'on veut réindustrialiser, il faut indiquer qu'un tel site ne doit pas fermer.

**M. KERN.**- La ré-industrialisation est indiquée dans le texte.

**M. HENRY.**- Il faut parler du maintien de l'activité automobile à Aulnay.

**M. KERN.**- Cela vous convient-il ?

**M. HENRY.**- Oui.

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

**N° 2013.02.21.26**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA BOURSE DU TRAVAIL**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant que la Bourse du Travail mène des actions de solidarité pour faire face aux conséquences sur le territoire pantinois de la situation de l'entreprise PSA d'Aulnay-sous-Bois ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par la Bourse du Travail ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Plisson ;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	36
<b>POUR :</b>	36 dont 11 par mandat MM. KERN, SAVAT, VUIDEL, Mme BERLU, MM. PERIES, LEBEAU, BRIENT, Mmes MALHERBE, RABBAA, M. CLEREMBEAU, Mme PLISSON, M. AMSTERDAMER, Mmes AZOUG, TOULLIEUX, PENNANECH-MOSKALENKO, PEREZ, M. BENDO, Mme ARCHIMBAUD, MM. ASSOHOUN, SEGAL-SAUREL, ZANTMAN, Mme NOUAÏLLE, Mme NGOSSO, M. BADJI, Mme KERN, MM. GODILLE, CODACCIONI, MM. BIRBES, NEDAN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme BEN KHELIL, M. BEN CHERIF, Mme ROSINSKI, M. HENRY, Mme EPANYA, M. TOUPOUSSANT
<b>ABSTENTION :</b>	1 dont 0 par mandat M. WOLF

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3000 € à la Bourse du Travail.

**AUTORISE** M. le Maire à procéder au versement.

### INFORMATION

#### **N°2013.02.21.27 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**M. KERN.**- Il s'agit des habituelles décisions du maire. Il convient de prendre acte de la délibération suivante

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2008 déléguant au Maire les matières énumérées du 1°) au 22°) du Code précité ;

Considérant la nécessité de rendre compte au Conseil Municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre par Monsieur le Maire ;

Après avoir entendu son rapport ;

**PREND ACTE** des décisions prises par délégation à savoir :

**1°) CONTRATS CONCLUS EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 4° DU CGCT & DES ARTICLES 28 & 30 DU NOUVEAU CODE DES MARCHES PUBLICS** (période du 27 septembre 2012 au 20 novembre 2012) :

N°	Objet	Titulaire	Montant €	Observ. Montant	Date de notification
207	MAPA : Travaux de menuiserie sur le centre de vacances d'Oléron	ALLO MENUISERIE DESIGN	10 183,10	TTC	4 oct. 12
208	MAPA : Travaux de mise aux normes sur le lieu de culte 48, rue Racine à Pantin	MACEV SARL	11 761,00 € HT	Lot n°1	5 oct. 12
		LEBRUN & FILS	4 108,00€ HT	Lot n°2	5 oct. 12
209	MAPA : Mission d'accompagnement dans le cadre de la consultation d'architecte / investisseur / promoteur / à engager sur le site du marché magenta à Pantin	ANYOJI BEL-TRANDO SARL	41 412,00	HT	10 oct. 12
210	MAPA : Mission d'ingénierie foncière relative à la mise du PRU des Quatre Chemins	DELTAVILLE	6 070,00	HT	12 oct. 12
211	Contrat de droits d'auteur concernant la manifestation Récits & Paysages du 15 au 29 novembre 2012 dans le cadre de l'édition 2012	THOMAS LEON	4 000,00	TTC	26 oct. 12
212	Contrat de cession concernant six représentations du spectacle vivant « Bibeu & Humphrey	ASSOCIATION L'ATTRACTION CELESTE	13 345,27	TTC	16 oct. 12
213	Contrat concernant une exposition des œuvres intitulées « Alexandre le Gland », « Bestiaire » et « Les Fabuleux » du 2 octobre au 17 novembre 2012	ADELE DE BOUCHERVILLE BAISSAC	4 200,00	TTC	10 oct. 12
214	MAPA : Mise en œuvre sols souples de sécurité à la Maternelle Joliot Curie	JULLIEN	19 025,97	TTC	10 oct. 12
215	MAPA : Remplacement partiel du réseau d'assainissement au centre de vacances du Revard	TPLM REGAIRAZ FRERES	19 963,36	TTC	11 oct. 12
216	Convention concernant 7 séances d'échanges Dans le cadre du projet « Être parent ici et aujourd'hui » organisé par le Relais des Parents	YAO METSOKO	1 640,00	TTC	23 oct. 12
217	MAPA : Intervention pour des ateliers de management visant à accompagner la fonction managériale au sein de la ville de pantin	FABRICE LA COMBE	15 750,00	HT	13 oct. 12
218	Contrat : Location C5 BERLINE HDI FAP EXCLUSIVE	CREDIPAR	631,78	TTC	18 oct. 12
219	Contrat : Location entretien plieuses direction des Ressources Humaines	PITNEY BOWES	7 247,76	TTC	12 oct. 12
220	MAPA : Travaux de démolition totale de deux bâtiments et partielle d'un bâtiment	MARTO et fils	135 254,44	TTC	12 oct. 12
221	MAPA : Remplacement du disjoncteur du centre administratif	SOCIETE CITELUM	8 726,02	TTC	12 oct. 12
222	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Bibi tanga & The Selenites"	VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	5 350,00	TTC	18 oct. 12
223	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Arthur H"	AUGURI PRODUCTIONS	13 102,15	TTC	22 oct. 12
224	Contrat de cession concernant une représentation du spectacle « Avenir radieux, une fission française »	ASSOCIATION LES Métamorphoses Singulières	3 597,07	TTC	1 nov. 12
225	Contrat de cession concernant la représentation du spectacle « La Mordue » le 11 octobre 2012 à la salle Jacques Brel	SARL BONNE PIOCHE DANS LA BOÎTE	321,00	TTC	25 oct. 12
226	Convention concernant l'exposition intitulée « l'Algérie, histoire et culture »	L'INSTITUT DU MONDE ARABE	1 950,00	TTC	26 oct. 12

N°	Objet	Titulaire	Montant €	Observ. Montant	Date de notification
227	Contrat de cession du droit d'exploitation concernant la représentation du spectacle « EnfanceS » le 30 mars 2013	Rendez Vous Conte	600,00	TTC	26 oct. 12
228	Contrat de prestation concernant des ateliers d'action culturelle	THOMAS LEON	2 000,00	TTC	26 oct. 12
229	MAPA : Travaux de requalification du secteur des fonds d'Eaubonne dans le quartier des Courtilières – Tranche 10	SACER LOT 1	1 993 168,68	TTC	26 oct. 12
		CITELUM LOT 2	198 234,01		26 oct. 12
		FALLEAU LOT 3	238 872,21		26 oct. 12
230	Contrat de cession concernant deux représentations du spectacle "Moi, j'aime..." le vendredi 14 décembre 2012	ASSOCIATION DE-CI, DE-LA	950,00	TTC	12 nov. 12
231	MAPA : Acquisition et maintenance de serveurs et d'une solution de stockage informatique de type SAN pour la Ville de Pantin	CFI	Acquisition+Formation : 72 895,00 Maintenance annuelle : 2 152,80	TTC	26 oct. 12
233	MAPA : Remplacement d'un bac dégraisseur au parc de Montrognon	ESPACE JARDIN	11 595,22	TTC	12 nov. 12
234	MAPA : Remplacement des convecteurs et armoires électriques à l'école élémentaire Henri Wallon	CITELUM	67 806,26	TTC	9 nov. 12
235	MAPA : Modification, création de cloisonnements et de faux plafond au centre administratif	STABI CIAM	89 435,61€ TF ----- 3 450,34€ TC	TTC	9 nov. 12
236	MAPA : Travaux de réfection du auvent de la Maternelle Jean Lolive et de l'atelier mécanique de l'espace horticole	SCS	12 964,64 € TTC	Lot n°1	26 nov 12
		IMPER ETANCHEITE	11 223,27 € TTC	Lot n°2	9 nov. 12
		LEBRUN & FILS	4 286,89 € TTC	Lot n°3	9 nov. 12
237	MAPA : location sans chauffeur d'un camion de déneigement	LEIGNEL TP	8 790,60	TTC	13 nov 12
239	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé : Plus que le tumulte des eaux profondes de Godefroy Ségol	IN CAUDA	16 192,19	TTC	21 nov. 12
240	Contrat de cession du spectacle "Gratte moi l'do" le vendredi 30 novembre 2012	ENFANCE ET MUSIQUE	650,00	TTC	15 nov 12
241	MAPA : Achat de couches pour le service de la petite enfance pour les années 2013/2015	HYGIENECO	75 000,00	TTC	28 nov. 12
242	MAPA : Acquisition de chèques cadeaux multi enseignes pour la ville de Pantin pour l'année 2013	SODEXO	115 800,00	TTC	3 déc. 12

## 2) AUTRES DECISIONS

N°	Objet	Montant €
20	création d'une régie d'avances pour le pôle technique du spectacle (Direction du Développement Culturel)	200,00 €
21	Régie N° 1126 – Régie de recettes auprès du service « Police Municipale » pour l'encaissement des forfaits de stationnement payant	néant
22	Exercice du Droit de Prémption Urbain – Immeuble situé 4 rue Méhul (lot 65)	
23	Exercice du Droit de Prémption Urbain - immeuble 4 rue Méhul (lot 74) appartenant à la SCI PPM	12000 + 20000 commission
24	Exercice du Droit de Prémption Urbain - immeuble situé 72/82 rue Cartier Bresson appartenant à la SCI LES CHARMILLES	1687000

### VCEU

#### **N°2013.02.21.28 - VCEU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PANTIN POUR LA RESTAURATION D'UN TAUX RÉDUIT DE TVA EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL**

**M. KERN.-** Considérant l'urgence de relancer la construction de logements sociaux et d'atteindre le plus rapidement possible une production de 150 000 logements locatifs sociaux par an pour répondre aux besoins de nos concitoyens,

Considérant la nécessité d'engager un programme ambitieux de réhabilitation, en particulier thermique, du parc HLM,

Considérant qu'en état actuel des financements, et ce en dépit d'efforts importants des collectivités locales, il est de plus en plus difficile de finaliser le montage financier des opérations de constructions de logements sociaux neufs, en particulier avec la volonté de prix de loyers-plafonds, en adéquation avec les revenus des demandeurs de logements,

Considérant que la hausse votée en 2011 du taux de TVA pour le logement social de 5,5% à 7% a constitué un handicap important pour la réalisation de nouveaux programmes de logements sociaux et a contribué à une baisse inquiétante du niveau de la construction en France,

Considérant que la perspective d'un passage du taux de TVA de 7% à 10%, s'il devait être maintenu, provoquerait une nouvelle hémorragie dans les programmations,

Considérant, l'importance dans la période d'un soutien rapide au secteur du bâtiment dans la lutte pour l'emploi, avec le plus souvent des emplois non-délocalisables,

Considérant que le logement social doit être considéré comme un bien de première nécessité,

Considérant le temps assez long entre le montage financier d'un programme, sa sortie de terre et l'entrée dans les lieux des locataires, qui implique qu'une relance du logement social doit être immédiatement engagée,

Considérant les problèmes de logement, de prix des charges, et d'emploi que connaît notre commune,

Le conseil municipal de Pantin demande que la construction dans le secteur du logement social, ainsi que les travaux d'amélioration de l'habitat à finalité sociale, soient intégrés au champ du nouveau taux réduit de la TVA à 5,5%.

Le taux sur le logement social est passé sous le gouvernement Sarkozy de 5,5 à 7 %. Le gouvernement envisage de l'augmenter de 7 à 10 % au 1<sup>er</sup> janvier.

Il est demandé au gouvernement de baisser le taux de TVA de 7 à 5 % le 1<sup>er</sup> janvier 2014, puisque c'est le moment où s'appliqueront les nouveaux taux simplifiés : 5 %, 10 % et 20 %. Plusieurs élus se sont emparés du problème : Daniel Goldberg, Pierre Laurent, Marie-Noëlle Linemann, des Conseils généraux et régionaux. Si on veut produire du logement social dans ce pays, il faut l'assimiler à un bien de première nécessité, c'est la raison pour laquelle nous demandons l'application du taux de TVA à 5 %.

Y a-t-il des questions ?

Il est procédé au vote de la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Considérant l'urgence de relancer la construction de logements sociaux et d'atteindre le plus rapidement possible une production de 150 000 logements locatifs sociaux par an pour répondre aux besoins de nos concitoyens,

Considérant la nécessité d'engager un programme ambitieux de réhabilitation, en particulier thermique, du parc HLM,

Considérant qu'en état actuel des financements, et ce en dépit d'efforts importants des collectivités locales, il est de plus en plus difficile de finaliser le montage financier des opérations de constructions de logements sociaux neufs, en particulier avec la volonté de prix de loyers-plafonds, en adéquation avec les revenus des demandeurs de logements,

Considérant que la hausse votée en 2011 du taux de TVA pour le logement social de 5,5% à 7% a constitué un handicap important pour la réalisation de nouveaux programmes de logements sociaux et a contribué à une baisse inquiétante du niveau de la construction en France,

Considérant que la perspective d'un passage du taux de TVA de 7% à 10%, s'il devait être maintenu, provoquerait une nouvelle hémorragie dans les programmations,

Considérant, l'importance dans la période d'un soutien rapide au secteur du bâtiment dans la lutte pour l'emploi, avec le plus souvent des emplois non-délocalisables,

Considérant que le logement social doit être considéré comme un bien de première nécessité,

Considérant le temps assez long entre le montage financier d'un programme, sa sortie de terre et l'entrée dans les lieux des locataires, qui implique qu'une relance du logement social doit être immédiatement engagée,

Considérant les problèmes de logement, de prix des charges, et d'emploi que connaît notre commune,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**DEMANDE** que la construction dans le secteur du logement social, ainsi que les travaux d'amélioration de l'habitat à finalité sociale, soient intégrés au champ du nouveau taux réduit de la TVA à 5,5%.

**M. KERN.-** J'ai reçu une question orale de M. Henry. Pouvez-vous nous la lire ?

**Mme EPANYA.-** Présentée par le groupe des élus communistes et partenaires : question orale sur la réforme des rythmes scolaires à Pantin.

*« Le ministre de l'Education nationale a présenté son projet de loi sur les rythmes scolaires dans le premier degré. Dans les conditions connues actuellement, cette réforme fait l'objet d'oppositions massives : grèves des enseignants du primaire, opposition de nombreuses collectivités.*

*À Pantin, une réunion s'est tenue le 11 février à la bourse du travail à l'initiative d'enseignants et de parents d'élèves avec des personnels d'animation. Comme le précise l'Association des maires de France, il est absolument indispensable pour les communes que des clarifications soient apportées quant aux responsabilités qui relèvent de l'Education nationale ou des collectivités, ainsi que sur les conséquences financières réelles pour ces dernières, du redéploiement ou de la création d'activités périscolaires, au-delà des aides par ailleurs non renouvelables, annoncées par l'Etat.*

*Si le passage à huit demi-journées d'enseignement a certes été une mauvaise décision de la précédente majorité, il est indispensable de prendre le temps de faire une vraie réforme au service de tous les élèves. Malheureusement, les informations dont nous disposons laissent à penser qu'à Pantin, la concertation menée est loin de correspondre aux attentes des parents d'élèves, enseignants et animateurs.*

*Tous les acteurs concernés tombent d'accord pour dire qu'une modification des rythmes scolaires menée sérieusement avec l'ensemble des partenaires ne peut intervenir avant la rentrée 2014. Sachant que les maires doivent impérativement se prononcer avant le 31 mars 2013 sur la date d'application de la réforme, nous aimerions connaître les intentions de la municipalité notamment sur la date d'application, mais également connaître vos propositions concernant les contenus pédagogiques pendant le temps périscolaire.*

*Nous aimerions également avoir des informations sur les conséquences financières induites pour la collectivité. »*

**Mme RABBAA.-** Madame Epanya, Monsieur Henry, vous interrogez aujourd'hui la majorité sur la question de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Pantin. Vous faites état d'un climat que vous qualifiez « d'opposition massive » et de « concertations loin de répondre aux attentes des parents d'élèves ». Je suis heureuse ce soir de pouvoir vous éclairer sur l'action de la municipalité afin de dissiper vos craintes.

En tant qu'élue aux affaires scolaires, je tenais tout d'abord à vous faire savoir que je partage le souci du gouvernement de donner un nouveau souffle à l'école de la République sévèrement malmenée depuis les dix dernières années. Ce nouveau souffle que j'appelle de mes vœux passe -mais pas seulement nous en conviendrons- par une réforme des rythmes scolaires de nos enfants. La municipalité, comme vous le savez, est très attachée à l'école publique et y consacre des moyens conséquents : plus de 42 M€ investis depuis 2001.

Par ailleurs, avant même la décision de la réforme qui demandait la mise en place de plans éducatifs territoriaux, la municipalité a engagé une démarche volontariste de Projet Educatif Local, dont la première étape a commencé en juin dernier, afin que la communauté éducative dans son ensemble puisse trouver le cadre fédérateur pour favoriser la réussite de tous nos enfants, l'épanouissement de chacun d'entre eux, et ce quelles que soient leurs origines sociales, culturelles, ou encore leurs aptitudes physiques, et leur permettre de devenir les citoyens libres et responsables de demain.

Je pense que votre question ne porte pas sur le fond de la réforme mais sur la mise en place et ses conséquences pour nos enfants et pour la collectivité. Je souhaite vous répondre sur ces différents points.

Sur la mise en place de la réforme, le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale n'ont jusqu'à présent jamais milité pour l'une ou l'autre des propositions, à savoir la mise en place de la réforme en 2013 ou en



jamais milité pour l'une ou l'autre des propositions, à savoir la mise en place de la réforme en 2013 ou en 2014, et ce pour une raison très simple : la municipalité a fait le choix de concerter tous les parents d'élèves (4 033 parents concernés) afin qu'ils puissent tous se prononcer sur une question déterminante pour leurs enfants, une question qui générera également des modifications dans leur organisation de vie quotidienne.

Le Maire a ainsi procédé en plusieurs étapes. Tout d'abord, il a voulu connaître le ressenti du corps enseignant et avant même les premiers mouvements de protestation, nous avons reçu l'inspecteur de l'Education nationale dans un premier temps, puis l'ensemble des représentants des syndicats enseignants. Nous avons ainsi écouté attentivement leurs avis sur la réforme, leurs propositions, leurs craintes et aussi, il faut le dire, l'enthousiasme de certains de voir une réforme qui va enfin dans le bon sens après dix années de « casse » de l'école publique.

Nous avons rencontré par la suite, sous l'autorité de l'EN (Inspecteur de l'Education nationale), l'ensemble des directeurs qui nous ont transmis leur avis mais également ceux des enseignants de leurs écoles respectives.

Enfin le Maire et l'ensemble des élus concernés par la réforme des rythmes scolaires, (l'élue au périscolaire, l'élue à la culture, l'élue au sport et moi-même) avons rencontré à deux reprises les parents d'élèves élus au Conseil d'école.

Ces réunions avaient pour vocation de recueillir le sentiment des parents impliqués dans l'organisation de l'école publique. Les échanges ont été très enrichissants et ont apporté de nouveaux éléments comme par exemple, la volonté de certains parents de choisir le samedi matin comme demi-journée supplémentaire, proposition jamais évoquée par les enseignants.

Il ressort de l'ensemble de ces rencontres que les avis sont très partagés entre les différents acteurs, et même au sein de ceux-ci. Afin de trancher ce débat avant le 31 mars qui marque la date limite d'envoi de la demande de dérogation pour mettre en place la réforme en 2014, nous avons décidé d'opter pour la voie démocratique.

L'ensemble des 4 033 parents pantinois a reçu cette semaine un document qui retrace les enjeux de la réforme, explique les propositions d'organisations du temps périscolaire et les arguments en faveur de chaque proposition exprimés lors des différentes rencontres. Ce document comprend également les chiffres du périscolaire à Pantin. Nous pourrions vous en transmettre une copie pour que vous en preniez connaissance. Il invite au débat et à la discussion avec les parents et la communauté éducative. À la fin du mois, tous les parents seront consultés par lettre T sur trois questions :

- la mise en place de la réforme en 2013 ou 2014,
- le choix du mercredi matin ou du samedi matin comme demi-journée supplémentaire,
- l'organisation de la journée de 8 heures 30 à 15 heures 45 ou de 9 heures à 16 heures 15.

Ainsi la voie démocratique et la concertation présideront à l'application de cette réforme. J'espère que vous vous en réjouissez.

Concernant les contenus pédagogiques, ces contenus liés au temps périscolaire sont élaborés, comme vous le savez, dans le cadre du Projet Educatif Local. Comme je l'ai rappelé au début de mon propos, la municipalité a lancé la concertation sur ce PEL bien avant que cela soit demandé par l'Education nationale. Nous avons commencé l'an dernier la première étape, avec la restitution de l'état des lieux des ressources éducatives à Pantin. Tous les acteurs éducatifs étaient d'ailleurs présents : personnels municipaux, associations, enseignants, parents d'élèves. Au mois de février, dans le cadre de l'atelier sur « la parentalité », nous sommes entrés dans la deuxième étape du PEL. D'autres ateliers sont bien sûr prévus, l'objectif étant de s'inscrire dans une démarche la plus exhaustive possible.

Enfin, sur les conséquences financières pour notre collectivité, comme vous le savez, notre municipalité s'inscrit dans une démarche de maîtrise des dépenses publiques. Pour cela, chaque dépense est évaluée à l'aune de son efficacité pour notre service public. La réforme des rythmes scolaires aura sans nul doute un impact financier sur la collectivité mais la municipalité accepte d'engager cet effort si celui-ci concourt au mieux-être de nos enfants. Pour être plus précise, les différentes mesures ayant un impact financier sont évidemment l'allongement de l'accueil du soir ou celui du matin, mais également l'instauration éventuelle de

la cantine le mercredi midi.

Les effets pourraient être de l'ordre de 500 000 €. Je tiens néanmoins à rappeler que la réforme prévoit une aide de 300 000 € pour la commune, la première année, si la réforme est appliquée en 2013, ce qui ne comble pas toutes les dépenses mais permet d'amorcer la dynamique.

Voici les éléments que je tenais à porter à votre connaissance en réponse à votre question. Ces éclaircissements vous permettront sans doute d'attester de la tenue démocratique du débat dans la Ville de Pantin. Par ailleurs, les conseils d'école seront une nouvelle fois l'occasion pour la communauté éducative et les élus de débattre des enjeux de cette réforme. Ce ne peut être au Conseil municipal de décider des modalités d'application de cette réforme qui s'impose à nous. Nous pouvons discuter du bienfondé de celle-ci, de son opportunité, mais en aucun cas contester sans mettre à bas le pacte républicain, son caractère légal. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de solliciter, directement et en toute transparence, les 4 033 familles qui seront directement impactées par cette réforme, pour l'intérêt de leurs enfants, car c'est bien de l'intérêt supérieur des enfants dont il s'agit aujourd'hui. Et c'est, me semble-t-il, ce qu'aucun de nous, quelles que soient ses convictions personnelles, ne doit perdre de vue.  
Je vous remercie.

**M. KERN.-** Notre séance est terminée.

*La séance est levée à 23 h 50.*



Fait à Pantin, le 8 avril 2013

Bertrand Kern  
Maire de Pantin  
Conseiller Général de la Seine-Saint-Denis,